

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 FEVRIER 2017

DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18 h sous la présidence de Mme Thérèse THIERY, Maire de Lanester et 1^{ère} Vice-Présidente de Lorient Agglomération.

Mme Le Maire : Comme vous avez pu le remarquer, nous accueillons un nouvel Elu, en la personne de Jean-Pierre THOUMELIN à qui nous souhaitons bienvenue dans notre assemblée et qui va remplacer Nathalie NOVA qui a dû, pour des raisons personnelles, faire le choix de démissionner de son poste de conseillère municipale au sein du Groupe Une Vision Nouvelle pour Lanester. Tout à l'heure je ne manquerai pas de donner la parole tant à Jean-Pierre THOUMELIN qu'à Joël IZAR qui nous donnera lecture d'un courrier de Nathalie qu'il souhaite porter à notre connaissance. En tous les cas, transmettez-lui de ma part nos remerciements pour le travail accompli au sein des commissions et bien sûr je souhaite la bienvenue à Jean-Pierre THOUMELIN qui connaît déjà la maison ayant déjà été conseiller municipal de 1995 à 2001 avec Jean Maurice en début de mandat et Jean-Pierre ANFRE à partir de 1996 ce qui fait qu'il a connu 3 maires tout de même !

Aujourd'hui je pense qu'il est difficile d'ignorer les turbulences politiques à l'échelle nationale. Je pense que les uns et les autres, vous partagez nos préoccupations. En tous les cas ce que je souhaite c'est qu'au sein de notre conseil municipal nos premières préoccupations soient celles de la ville et de ses habitants. Je pense que nous sommes à la hauteur de cette sérénité nécessaire. Nous savons combien les élections présidentielles et législatives sont des moments politiques intenses. C'est bien légitime. C'est souvent passionnant et des occasions riches de débats par rapport aux enjeux. En la matière nous sommes déjà un peu servis. En tous les cas je suis sûr que le conseil municipal de Lanester restera un endroit de débat et d'échanges apaisés avec toujours en toile de fond, la Ville.

J'en profite puisque nous parlons des Elections, que les 23 Avril, 7 Mai, 11 et 18 Juin prochain, tous les Elu(es) devront être mobilisés pour tenir les bureaux de vote. C'est vrai que nous aurons 4 dimanches occupés mais cela fait partie de notre vie démocratique et je vous remercie à l'avance de les noter dans vos agendas respectifs.

Pour revenir à notre séance de ce soir qui sera très financière et vous l'aurez de vous-même analysé, mais en même temps nous savons que le budget est un outil à travers lequel nous pouvons lire une dynamique de territoire et à travers lequel nous pouvons mesurer nos services publics, nos investissements et aussi notre soutien à la vie associative et à la politique culturelle.

Avant d'ouvrir officiellement notre séance, je voudrais revenir sur un sujet que nous avons déjà abordé l'an dernier, suite à la présence des membres de l'Association des Citoyens Eclairés, dont certains sont à nouveau présents aujourd'hui et je les salue.

Nous avons évoqué lors d'un conseil municipal le principe de réunir un GMIC. Peut-être que pour la plupart du public le mot GMIC ne veut rien dire. Et pour les Elu(e)s davantage les anciens que les nouveaux. D'abord cela veut dire : Groupe Municipal d'Information et de Concertation. C'est un dispositif de participation, une démarche à laquelle nous tenons. Rappelez-vous que j'avais pris l'engagement de réunir un GMIC une fois que l'ANSES aurait publié son rapport, ce qui est chose faite puisqu'il a été rendu public en fin d'année 2016. Maintenant nous travaillons donc à l'organisation et à la préparation d'un GMIC sur le sujet.

M. Philippe LE STRAT entre en séance.

Mme Le Maire continue : La contrainte qui est la nôtre c'est que la mise en place de ce dispositif date de 2004 et qu'il nous faut donc actualiser notre délibération dans la mesure où

elle faisait apparaître des membres des conseils de quartiers. Evidemment ce n'est plus d'actualité. Ce qui veut dire que nous allons au prochain conseil municipal du 30 Mars adopter une nouvelle délibération qui actera à la fois sa nouvelle constitution en rappelant le rôle et la composition de cet organisme. Une fois cette délibération prise, nous ferons en sorte d'ici le mois de septembre 2017, et je m'y engage ce soir, nous puissions réunir cette assemblée. Alors vous allez me répondre que c'est un calendrier assez lointain. Mais en même temps je pense que les membres de cette Association savent déjà que la mise en place des compteurs Linky ne seront d'actualité sur notre commune qu'à partir de 2019. Ce qui nous laisse des marges de manœuvre.

Je rappelle que ce dispositif de concertation à l'époque avait été mis en place afin d'établir un débat pour la cohabitation d'une activité économique et d'une activité résidentielle. Ces sujets reviennent régulièrement, en particulier à Lanester, car comme chacun le sait et cela est dit souvent que Lanester est le poumon économique du pays de Lorient, ce qui veut dire que nous avons à la fois de l'activité industrielle mais en même temps nous sommes une ville de plus de 22 000 habitants. Donc des questions comme celles-là peuvent apparaître. Pour exemple nous avons eu un GMIC sur la question du sable. Ce sont donc des sujets qui méritent d'être explorés, d'être expliqués. Et ces explications qu'elles soient sociales, environnementales ou de santé peuvent nous aider les Elu(es) à prendre les bonnes décisions. C'est toute la démarche de concertation et de participation à travers ce dispositif du GMIC. Je vous donne déjà rendez-vous à la première réunion du GMIC.

Nous allons donc poursuivre notre réunion.

Etaient présents : Mme COCHE. MM. L'HENORET. LE STRAT. LE GAL. Mmes JANIN. ANNIC. DE BRASSIER. PEYRE. MM. LE MAUR. JESTIN
Mme GUEGAN. M. LE GUENNEC. Mme DOUAY. M. NEVE. Mme GALAND. MM. MAHE. GARAUD. CILANE. FLEGEAU. Mme DUMONT. M. LE BLE. Mme LOPEZ-LE GOFF. M. BERNARD. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. IZAR. Mme GAUDIN. M. MUNOZ. Mmes LE BOEDÉC. RISSEL. M. SCHEUER. Mme GUENNEC. M. THOUMELIN

Absente excusée : Mme HEMON donne pouvoir à Mme COCHE provisoirement
Mme HANSS Sophie d° à M. L'HENORET

I – INSTALLATION D'UN NOUVEL ELU MUNICIPAL

Rapport du Maire

Je vous informe de la démission de Mme Nathalie NOVA, de son poste de Conseillère Municipale sur la liste « Lanester, une Vision Nouvelle ». Conformément à la Loi, cette fonction sera désormais assurée par M. THOUMELIN Jean-Pierre, candidat non élu sur cette même liste.

Mme Le Maire : Jean-Pierre THOUMELIN peut se présenter s'il le veut bien.

M. THOUMELIN : Oui, tout à fait. J'ai déjà connu cette salle de 1995 à 2001, même si des travaux ont été réalisés depuis. J'ai donc été conseiller municipal dans le groupe de Jean-Yves COAIL où nous étions 5 représentants. J'ai 65 ans. Je suis retraité du Ministère de la Défense. J'ai encore quelques mandats syndicaux au sein de la CFTC. Je suis conseiller salarié et je suis conseiller de la CPAM 56 jusqu'à la fin de mon mandat au 31 décembre de cette année. Sinon sur la commune, je suis président de l'AEP à Notre-Dame du Pont, organisme propriétaire du collège, maternel et primaire, avenue Billoux.

Mme Le Maire : Très bien. Merci pour cette présentation qui nous permet de mieux vous connaître. Je donne donc la parole à Joël IZAR.

M. IZAR : Avant toute chose, je confirme ce que vous avez dit en début de séance et je partage un souhait que les élections futures passent après nos travaux au sein de notre mairie. Nous sommes conseillers municipaux avant tout et nous devons travailler en tant que tel. Je vais donc donner lecture d'un courrier de Mme Nathalie NOVA dont le mari a été muté sur Bordeaux.

« Mme Le Maire, Cher(es) Collègues,

Voici le temps de vous dire au revoir. Depuis le 5 Avril 2014 jusqu'à ce jour, j'ai siégé à vos côtés au sein du conseil municipal de Lanester. Les aléas de la vie me font démissionner suite à la mutation professionnelle de mon époux dans le sud-ouest de la France.

J'ai été ravie d'avoir pu collaborer avec chacun d'entre vous notamment dans diverses commissions sportives et jeunesse. J'ai rencontré de belles personnes et j'ai pu apprécier à leur juste valeur de travailler avec chacune d'elle...et je remercie le personnel de la mairie pour leur gentillesse et leur disponibilité. Je cite entre autre : Dominique GUEGUEN et Linda BRUNA. Je vous remercie également d'accueillir comme il se doit mon successeur Jean-Pierre THOUMELIN, personne juste et droite et que j'apprécie énormément.

A mon groupe (cela c'est pour nous) !

Rires dans la salle.

M. IZAR continue : Cela commence par moi, je suis désolé ! : « j'ai rencontré et apprécié d'avoir pu collaboré avec toi Joël, avec toi Marie-Claude, avec toi François-Xavier. Merci du fond du cœur à vous trois. Bienvenue à Jean-Pierre THOUMELIN. Je te souhaite beaucoup de succès avec l'équipe en place. A vous tous je n'oublierai pas cette expérience politicienne et vous remercie de la confiance que vous m'avez accordé durant ces quelques années. Je vous souhaite à tous le meilleur qui soit. Et c'est signé, Nathalie NOVA ».

Mme Le Maire : Merci pour cette lecture et je suis sûr que vous lui transmettez notre bon souvenir.

II – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme RISSEL Christèle est désignée pour assurer cette fonction.

III – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1) Installation d'un nouvel Elu municipal
- 2) Désignation d'un Secrétaire de séance
- 3) Adoption de l'ordre du jour de la séance
- 4) Procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2016
- 5) Nouvelle composition des commissions de travail du Conseil Municipal

RESSOURCES

- 6) Vote du budget principal pour l'année 2017
- 7) Vote des budgets annexes pour l'année 2017
- 8) Vote des taux d'imposition pour l'année 2017
- 9) Fixation de la durée d'amortissement du fonds de soutien et de l'indemnité liée à la renégociation des prêts structurés
- 10) Garantie d'emprunt à la Société Bretagne Sud Habitat
- 11) Information au Conseil Municipal – Commission Consultative des services publics locaux – bilan d'activité 2016
- 12) Information au Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales – signature d'un contrat d'emprunt entre la Ville et la Caisse d'Epargne
- 13) Avenant de travaux Quai 9

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- 14) Campagne de ravalement pour 2017
- 15) Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner de l'année 2016
- 16) Bilan des cessions et acquisitions de l'année 2016
- 17) Avenant à la convention de prestations de service en matière d'urbanisme avec Lorient Agglomération
- 18) Ecole Pauline Kergomard – désaffectation
- 19) Ecole Pauline Kergomard - déclassement de la parcelle cadastrée AC n°32
- 20) Rénovation Urbaine Kerfréhour – approbation et signature du protocole de préfiguration
- 21) Subventions aux Associations et aux Syndicats professionnels pour 2017
- 22) Aménagement de l'espace Mandéla – demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

CADRE DE VIE

- 23) Dénomination de voie au Bel Air
- 24) Subventions aux Associations pour 2017

AFFAIRES SCOLAIRES

- 25) Subventions aux Associations pour l'année 2017

ENFANCE

- 26) Subventions aux Associations pour l'année 2017
- 27) Tarifs 2017 – grille tarifaire CLSH – pause méridienne et multi pass
- 28) Tarifs centres de vacances et camps Été 2017
- 29) Tarifs des centres de loisirs, passeports, séjours à l'étranger Été 2017

AFFAIRES SOCIALES

- 30) Subventions aux Associations pour l'année 2017

CITOYENNETE

- 31) Subventions aux Associations pour l'année 2017
- 32) Quai 9 – tarifs de location des salles
- 33) Convention d'occupation de locaux avec l'Association La Rade (projet radio balises)

AFFAIRES SPORTIVES

34) Fonds pour la promotion du sport 2017 – subventions traditionnelles – aide aux licenciés – avance aide aux déplacements

35) Manifestations sportives – subvention 2017

CULTURE

36) Subventions aux associations culturelles et autres établissements publics locaux pour l'année 2017

37) Médiathèque Elsa Triolet – convention Bookémisphères

38) Conservatoire de Musique et de Danse de Lanester – règlement des études – contrat de parcours personnalisé – projet d'établissement

Adopté à l'unanimité.

IV – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

V – NOUVELLE COMPOSITION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL – ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Rapport du Maire

A – COMMISSIONS MUNICIPALES

Il convient de procéder à la modification de la composition des Commissions Municipales de la façon suivante :

1 – JEUNESSE

- Remplacement de Mme Nathalie NOVA en qualité de titulaire par M. THOUMELIN Jean-Pierre

2 – AFFAIRES SOCIALES

- Remplacement de Mme Nathalie NOVA en qualité de suppléante par M. THOUMELIN Jean-Pierre

3 – AFFAIRES SPORTIVES

- Remplacement de Mme Nathalie NOVA en qualité de titulaire par M. THOUMELIN Jean-Pierre

4 – CULTURE

- Remplacement de Mme Nathalie NOVA en qualité de suppléante par M. THOUMELIN Jean-Pierre

B – ORGANISMES EXTERIEURS

1 – OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

Sont proposés :

- Sonia ANNIC
- Eric MAHE
- Joël IZAR

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, article L 2121-21, il est donc procédé à cette élection par un vote à main levée.

Mme Le Maire : Voilà les propositions qui nous sont faites. Y a –t-il des interventions ?

Mme RISSEL : Loin de moi l'idée d'intervenir sur les propositions mais simplement une question, il me semble que M. THOUMELIN est membre du conseil d'administration du CCAS au titre des Associations de Personnes Agées ou Retraités. Ne faut-il pas rectifier la composition du Conseil d'Administration ?

Mme Le Maire : Oui, tout à fait, Jean-Pierre THOUMELIN ne peut plus siéger au C.A. du CCAS en tant qu'administrateur puisqu'il devient élu municipal. Son remplacement sera revu rapidement. D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

VI – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'ANNEE 2017

M. JESTIN : Chers collègues Bonsoir,

Ce soir au conseil municipal, je vous présente le Budget Primitif 2017. Le budget primitif est le reflet des orientations prises lors du débat d'orientation budgétaire du Conseil Municipal de décembre 2016.

Vous ne serez donc pas surpris des priorités fixées par l'équipe majoritaire.

Pour la 3^{ème} année consécutive, la baisse des dotations de l'Etat est appliquée. Nous réussissons tout de même à équilibrer le budget sans hausse des taux d'impôts communaux :

- tout en préservant la qualité de service due aux Lanesteriens,
- en restant fidèle à notre contrat de mandature. Contrat qui nous lie avec les habitants.
- en maintenant un niveau d'investissement supérieur à 4,5 millions d'euros.

Avec les baisses de dotations, l'incertitude sur la politique nationale concernant les collectivités locales les prochaines années, l'élaboration du budget devient de plus en plus difficile, les marges de manœuvre diminuent. Dans cette conjoncture difficile, il ne faut pas rester dans le pessimisme ambiant mais aller de l'avant, rester positif en proposant des projets pour l'avenir.

Avant tout, le Budget Primitif doit être pédagogique et donner du sens aux chiffres. Ce qui est le cas dans les documents remis.

Avant d'en commencer la lecture, je tiens à remercier le service Finances et plus particulièrement son Directeur, Stanislas DAVIAUD, pour le travail effectué ainsi que pour la qualité des documents remis :

Vu le rapport de présentation annexé au présent bordereau,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 24 janvier 2017,

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le Budget Principal de la ville pour l'année 2017.

SOMMAIRE

BALANCE BUDGETAIRE	p.3
AUTOFINANCEMENT 2017	p.3
SECTION DE FONCTIONNEMENT	p.4
Dépenses de fonctionnement.....	p.5
Recettes de fonctionnement	p.8
SECTION D'INVESTISSEMENT	p.10
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2017 DETAILLE	

Balance budgétaire

Le budget 2017 de la ville s'équilibre à 38 792 045 €

27 524 871,00 € pour la section de fonctionnement

11 267 174,00 € pour la section d'investissement

	Fonctionnement	Investissement	Budget global
Dépenses d'ordre	4 022 174,00	103 250,00	4 125 424,00
Dépenses réelles	23 502 697,00	11 163 924,00	34 666 621,00
Total des dépenses	27 524 871,00	11 267 174,00	38 792 045,00
Recettes d'ordre	103 250,00	4 022 174,00	4 125 424,00
Recettes réelles	27 421 621,00	7 245 000,00	34 666 621,00
Total des recettes	27 524 871,00	11 267 174,00	38 792 045,00

Autofinancement 2017 :**Inscriptions réelles de fonctionnement :**

Les dépenses réelles de fonctionnement : 23 502 697 € soit + 0,67 %

Les recettes réelles de fonctionnement : 27 421 621 € soit - 0,53 %

La capacité d'autofinancement brute s'établit donc à 3 918 924 € Ce solde correspond à la capacité de la ville à rembourser ses emprunts et financer une partie de ses investissements. Il est en retrait de 7 %.

Le capital d'emprunt remboursé diminue de près de 145 000 € et permet donc à la **CAF nette** de résister pour s'établir à **718 924 €** contre 875 741 € au BP 2016.

Compte tenu des autres ressources propres de la ville et d'un recours à l'emprunt annuel incluant 500 000 € de désendettement, le budget 2017 de la ville est en mesure d'intégrer un programme d'investissement de 4,5 millions d'euros.

	2016	2017
CAF Brute (résultat réel de fonctionnement)	4 220 592	3 918 924
CAF NETTE / BP	875 741	718 924
FCTVA	700 000	950 000
Taxe d'aménagement	180 000	180 000
EPARGNE DISPONIBLE	1 755 741	1 848 924
CESSIONS		150 000
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	494 411	695 000
EMPRUNT A DETTE CONSTANTE	2 464 851	2 320 000
<i>Désendettement</i>	<i>-500 000</i>	<i>-500 000</i>
INVESTISSEMENT	4 215 003	4 513 924

Budget 2017 par section : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Budget Primitif (BP) 2017 est la traduction chiffrée et équilibrée des orientations fixées à l'occasion du débat d'orientation budgétaire présenté en décembre 2016.

C'est un budget qui s'inscrit dans la continuité des exercices précédents et vise à préserver l'action publique de la collectivité, tout en poursuivant l'optimisation des moyens.

Les crédits budgétaires traditionnels ont été stabilisés ou réduits, afin d'intégrer les nouveaux projets anticipés dans la prospective financière : la *nouvelle participation pour la piscine* entièrement rénovée en 2016 et la mise en activité de *l'équipement de culture et de loisirs Quai 9* dès la rentrée prochaine.

La baisse de ressources liée à la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat impacte notablement l'équilibre budgétaire (1,5 millions d'euros de diminution de 2014 à 2017) et représente un manque à gagner cumulé de 3,55 millions d'euros sur 4 ans.

C'est essentiellement la stabilité de la masse salariale en 2016, et la dynamique fiscale annuelle qui assurent la préservation des marges de manœuvre de la ville en 2017.

Le tableau suivant présente l'évolution des chapitres budgétaires de fonctionnement en dépense et en recette :

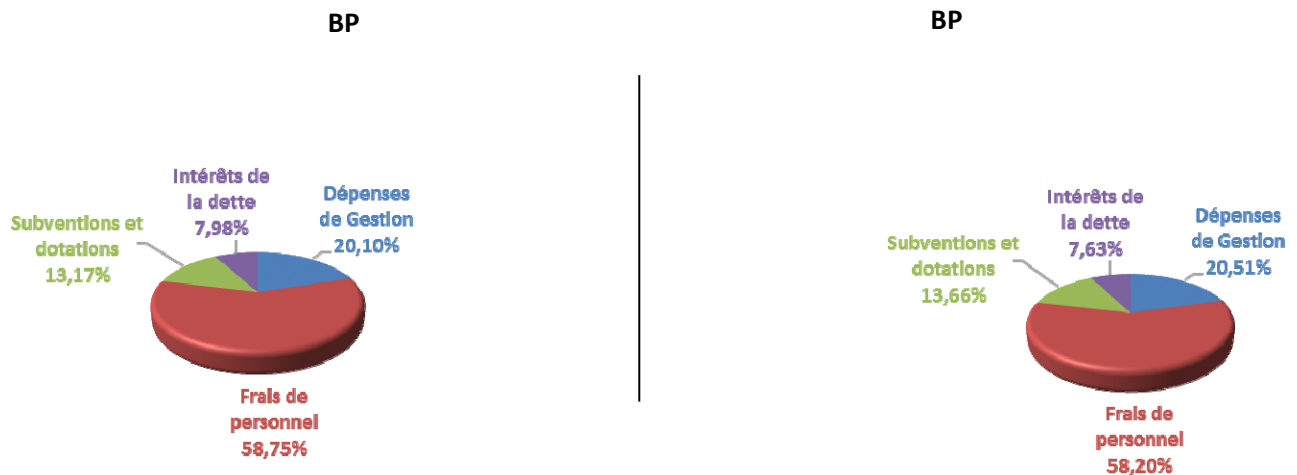
CHAPITRES DE DEPENSES :	2016	2017	Variation de BP à BP	
CHARGES GENERALES	4 668 561,00	4 795 159,00	126 598,00	2,71%
CHARGES DE PERSONNEL	13 715 435,00	13 678 449,00	-36 986,00	-0,27%
ATTENUATION DE PRODUIT	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00%
SUB ET PARTICIPATION	3 073 955,00	3 211 489,00	137 534,00	4,47%
CHARGES FINANCIERE	1 864 000,00	1 793 300,00	-70 700,00	-3,79%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 300,00	20 300,00	0,00	0,00%
Total Dépenses Réelles	23 346 251,00	23 502 697,00	156 446,00	0,67%
OPERATIONS D'ORDRE*	4 322 597,00	4 022 174,00	-300 423,00	
Total Dépenses	27 668 848,00	27 524 871,00	-143 977,00	-0,52%

CHAPITRES DE RECETTES :	2016	2017	Variation de BP à BP	
PRODUITS D'ACTIVITE	1 708 600,00	1 731 965,00	23 365,00	1,37%
IMPOTS ET TAXES	17 977 211,00	18 327 784,00	350 573,00	1,95%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 811 264,00	6 297 992,00	-513 272,00	-7,54%
PRODUITS DE GESTION	138 088,00	132 700,00	-5 388,00	-3,90%
PRODUITS FINANCIERS	880 180,00	880 180,00	0,00	0,00%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	51 500,00	51 000,00	-500,00	-0,97%
Total Recettes Réelles	27 566 843,00	27 421 621,00	-145 222,00	-0,53%
OPERATIONS D'ORDRE*	102 005,00	103 250,00	1 245,00	
Total Recettes	27 668 848,00	27 524 871,00	-143 977,00	-0,52%

* Opérations sans encaissement ni décaissement et qui trouvent leur exacte compensation financière en dépenses et recettes d'investissement (dotations aux amortissements etc...)

Mme Morgane HEMON entre en séance.

Dépenses réelles de fonctionnement (23 502 697 €) :



La masse salariale ➔ 13 678 449 €

De BP à BP, la masse salariale 2017 affiche une diminution de **0,27 %** contre + **1,60 %** en 2016 et + 2,02 % au BP 2015.

Cette légère diminution s'explique par la baisse observée sur l'exercice 2016 : il s'agit donc d'un réajustement favorable des crédits budgétaires.

Au regard du réalisé 2016, l'inscription au budget 2017 progresse de près de 3,1 %.

Il s'agit d'une estimation prudente (+ 400 K€) qui intègre des évolutions réglementaires (40 %) et l'impact de décisions propres à la collectivité (60 %) :

- Une augmentation de + **1 %** a été appliquée sur les emplois titulaires, dans le cadre de la progression du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).
- Le budget intègre l'augmentation de 0,6 % du point d'indice en février 2017, et l'impact sur une année pleine de l'augmentation de 0,6 % appliquée en juillet 2016.

- Le budget 2017 supportera également une hausse des cotisations sociales patronales :

CNRACL	: + 0.05 %
IRCANTEC	: + 0.12 %
URSSAF	: + 0.05 %
- Le reliquat des validations de services des non titulaires à la caisse de retraite CNRACL est prévu à hauteur de 50 000 € (85 K€ en 2016). Ce système de validation entre les caisses de retraite va s'éteindre progressivement dans les années qui viennent
- La masse salariale 2017 intègre également près de 150 K€ liés à la création de nouveaux emplois : Directeur(trice) du développement territorial, Policière municipale et équipe Quai 9. L'impact de ces recrutements pourra être modéré par la poursuite des effets de Noria dans le cadre de départs en retraite, ainsi que par les optimisations réalisées dans le cadre de réorganisations de services (GPEC etc.).
- Enfin, une enveloppe de 85 000 € permettra de financer dès 2017 la mise en place d'une participation employeur à une mutuelle prévoyance pour les agents de la collectivité.

Les charges générales (dépenses de gestion) ➔ 4 795 159 €

Ces crédits budgétaires sont globalement en hausse de 2,71 % (+ 126 K€) après une diminution de 3,18 % en 2016 (- 6,05 % au BP 2015, + 2,88 % au BP 2014, + 0,96 % au BP 2013).

Hors nouveaux crédits liés à l'ouverture de Quai 9 (150 K€), ce même chapitre affiche une baisse de 0,50 %.

Après une baisse notable au BP 2016 (- 5,74 %), les **dépenses en énergie et fluide** présentent à nouveau une diminution de 1,01 % essentiellement liée au travail d'économie engagé en matière d'éclairage public : modernisation des mâts et coupures d'éclairage sur le territoire.

Les crédits généraux d'activité sont globalement stables.

Les hausses notables concernent, les charges d'entretien d'espaces verts (élagage, tontes etc.) dans le cadre de l'intégration de nouveaux lotissements ou l'aménagement de nouveaux espaces. Egalement en augmentation les dépenses de maintenance des bâtiments et notamment les contrôles en matière d'hygiène et de sécurité.

Propres à l'activité, des hausses de crédits sont programmées dans le cadre ponctuel des échéances électorales de 2017 (6 000 €) et dans le cadre de la pérennisation des actions de participation citoyenne (adhésion à la Plateforme id City pour 3 000 €).

Par ailleurs, une nouvelle enveloppe de 5 000 € sera fléchée pour la sécurisation des manifestations publiques en 2017.

Le travail enclenché ces dernières années en matière d'économie budgétaire et en faveur du numérique continue de porter ses fruits : - 6 000 € sur les crédits généraux (affranchissement, fournitures administratives etc.) L'enveloppe de 4 000 € afférente au versement d'une indemnité au Comptable du Trésor a été supprimée.

Enfin, les crédits budgétaires annuels de la salle Jean Vilar sont réduits en proportion de son activité 2017 (4 mois de programmation)

***Les subventions et dotations* ➔ 3 211 489 €**

Ce chapitre évolue globalement de 4,47 % contre - 6,67 % en 2016 et - 4,82 % en 2015.

C'est l'intégration de 255 000 € supplémentaires de versement annuel à la piscine qui impacte à la hausse le chapitre.

En revanche, 107 196 € jusqu'alors destinés au financement de la Compagnie de l'Embarcadère sont réaffectés au financement de l'activité de Quai 9 (programmation *dans et hors les murs*, résidence d'artiste...).

Par ailleurs, la réorganisation des missions confiées par le Département à la Sauvegarde 56 dans le cadre de la Prévention Spécialisée (mutualisation Lanester-Lorient-Vannes), a pour conséquence une diminution de 20 000 € de la subvention versée par la ville, soit un total prévu de 50 000 €

Les subventions traditionnelles versées aux associations sont quant à elles préservées après une contraction de 1,9 % en 2016. Le montant global mobilisé par la ville s'établit à 576 989 € au BP 2017.

Le réajustement opéré sur la participation versée aux écoles privées porte le montant de crédits à 248 000 € (+ 3,1 %)

La prévision budgétaire destinée à l'équilibre du CCAS est stable à hauteur de **1,2 million d'euros**.

Enfin, un crédit exceptionnel de 14 500 € est prévu pour des participations ponctuelles de la collectivité (aide exceptionnelle, humanitaire...)

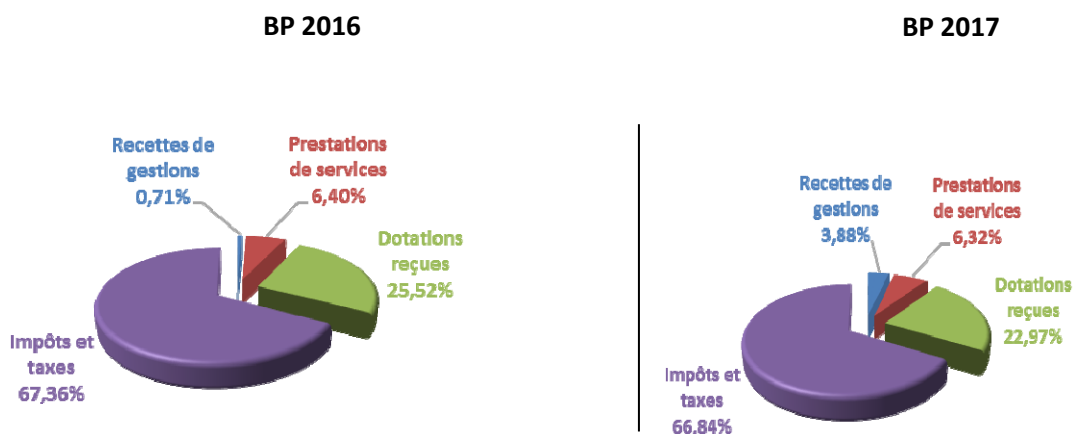
***Les charges financières* ➔ 1 793 300 €**

L'enveloppe 2017 destinée au paiement des charges financières baisse de 3,79 % contre + 2,14 % en 2016, + 0,27 % en 2015 et + 5,08 % en 2014.

La stratégie de désendettement et la sécurisation opérée ces dernières années sur l'encours de dette, permettent à la collectivité d'entamer une diminution de ses charges financières.

La ville fait donc en 2017, l'économie durable de 70 000 € de charge d'intérêts.

Recettes réelles de fonctionnement (27 421 621 €) :



Les recettes réelles de la ville reculent de 0,53 % après une baisse équivalente en 2016 et - 1,65 % au BP 2015.

Impôts et taxes ➔ 18 327 784 €

Le chapitre des recettes fiscales progresse de 1,95 % contre 1,92 % en 2016 et + 2,03 % au BP 2015.

La construction du budget 2017 s’effectue sans hausse de taux d’impôts communaux.

Les **contributions directes** (TH, FB et FNB) évoluent de + 2,12 % soit un crédit supplémentaire de **289 214 €** sous l’effet de la réévaluation nationale (+ 0,4 %) et l’évolution « physique » des bases fiscales

Rappel des hypothèses retenues pour 2017 (prévisions calculées à partir des bases réelles 2016) :

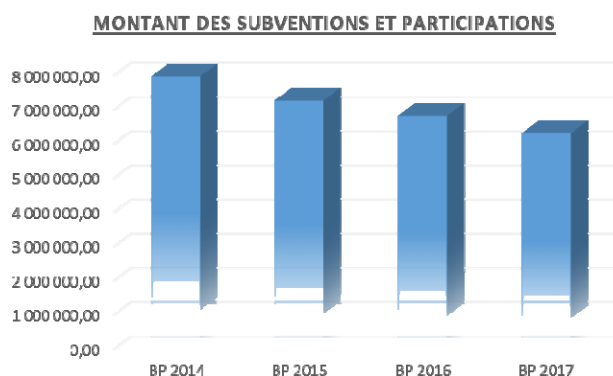
Progression des Bases globales	2017
Bases TH	2,00 %
Bases FB	2,20 %
Bases FNB	0,40 %

Taux	2017
Taux TH	15,82%
Taux FB	28,46%
Taux FnB	50,29%

L’inscription liée au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal revient au niveau de 2015, soit 315 000 € montant limité par les choix d’intégration intercommunaux (l’évolution du CIF).

Dotations et participations ➔ 6 811 264 €

Ce chapitre affiche une **baisse de 7,54 %** correspondant à une perte de ressources de 513 272 €.



Elle fait suite à deux années de forte diminution : **-6,10 %** en 2016 et **-8,81 %** en 2015.

La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** versée par l'Etat est prévue en diminution globale de 5,81 % (- 275 000 €). De BP à BP la diminution de crédits budgétaires s'établit à 360 000 €(réajustement défavorable du BP 2016 en cours d'année).

	Réal 2014	Réal 2015	Réal 2016	2017
Dotation Forfaitaire	4 441 988	3 915 415	3 331 406	3 056 406
<i>tx croiss</i>	-4,70%	-11,85%	-14,92%	-8,25%
Dotation de Solidarité Urbaine	1 015 617	1 024 758	1 035 006	1 035 006
<i>tx croiss</i>	1,3%	0,9%	1,0%	0,0%
Dotation Nationale de Péréquation	371 267	386 439	365 013	365 013
<i>tx croiss</i>	3,3%	4,1%	-5,5%	0,0%
DGF	5 828 872	5 326 612	4 731 425	4 456 425
<i>tx croiss</i>	-3,22%	-8,62%	-11,17%	-5,81%
<i>Variation / valeur</i>	-194 020	-502 260	-595 187	-275 000

Les compensations fiscales versées par l'Etat affiche également une baisse de 100 000 € au BP 2017.

Les autres partenaires financiers de la ville (CAF, Département et Région) maintiennent leurs participations financières.

Produits des prestations de services publics ➔ 1 731 965 €

En hausse de 1,37 % (+ 23 365 €), ce chapitre traduit l'augmentation de 1 % des tarifs municipaux pour 2017.

Il intègre par ailleurs de nouvelles recettes issues de l'ouverture de Quai 9 (+ 25 000 €).

Le montant des concessions perçues pour le cimetière est réévalué de + 10 000 € (60 000 € de recettes)

En revanche l'arrêt du contrat de mise à disposition d'un agent à la Mission Locale implique une diminution de 25 000 € de recettes.

Budget 2017 par section : SECTION D'INVESTISSEMENT

Tableau de l'équilibre budgétaire par chapitre :

Dépenses		Recettes	
Capital des emprunts	3 200 000,00	Nouvel Emprunt	1 820 000,00
Travaux et équipements	4 513 824,00	Subventions	615 000,00
Autres	100,00	Cession de biens	150 000,00
		FCTVA	950 000,00
		Taxe d'Aménagement	180 000,00
		Amendes de police	80 000,00
Gestion de trésorerie	3 450 000,00	Gestion de trésorerie	3 450 000,00
Subventions amortis	3 250,00	Autofinancement	1 984 474,00
travaux en régie	100 000,00	Dotations Amortissements	2 037 700,00
	11 267 174,00		11 267 174,00

Impact de la dette

En dépense, le capital de la dette remboursé en 2017 s'élèvera à 3,2 millions d'euros contre 3,34 millions d'euros en 2016.

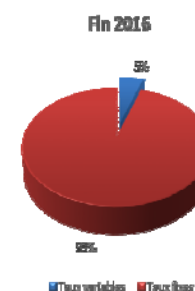
Le budget est construit, sur la base d'un **désendettement structurel de 500 000 €** acté lors du Débat d'Orientation Budgétaire. C'est pourquoi, l'équilibre budgétaire intègre le recours en 2017, à un nouvel emprunt de 1 820 000 €

L'encours de dette global, propre à la ville, s'établit au 1^{er} janvier 2017 à près de 37 millions d'euros.

S'y ajoute 11,4 millions pris en charge contractuellement par l'Etat dans le cadre du fonds de soutien.

Structure de la dette

1^{er} janvier 2017



En outre, un emprunt de 3 millions d'euros à taux fixe (1,14 %) prévu et contracté en 2016, sera débloqué au fur et à mesure des besoins de trésorerie au cours de l'année 2017.

Fonds propres

Outre l'autofinancement issu de la section de fonctionnement, plusieurs recettes sont directement inscrites en section d'investissement :

- 950 000 € de FCTVA dont le taux de récupération est de 15,761 % des factures TTC ; Le montant 2017 est en hausse suite au paiement des situations Quai 9.
- 180 000 € de Taxe d'Aménagement perçue sur les constructions nouvelles.
- 80 000 € d'amendes de police (montant redistribué aux collectivités proportionnellement au nombre contraventions dressées l'année précédente)
- 3,91 millions d'euros de capacité d'autofinancement en provenance de la section de fonctionnement (4,22 millions en 2016)

Les acquisitions, travaux et aménagements 2017

La collectivité préserve son niveau d'investissement annuel avec **4 513 824 €** de crédits budgétaires inscrits en 2017.

Cette enveloppe contribuera d'une part, à consolider le niveau de qualité du patrimoine actuel. Elle vise également à assurer le financement d'opérations majeures prévues au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Enfin, la ville est en capacité de mobiliser en 2017, des crédits budgétaires nouveaux, afin de répondre à des enjeux exceptionnels, notamment liés à l'hygiène et la sécurité des équipements.

EDUCATION

Avec une prévision globale de 1 152 500 €, le secteur de l'éducation devient le principal destinataire des crédits budgétaires d'investissement. Le projet d'aménagement du groupe scolaire Picasso entrera en phase chantier dès la fin du premier semestre, faisant suite à l'appel d'offre de ce début d'année (coût global estimé à 2 M€TTC).

217 500 € de travaux seront par ailleurs réalisés dans les écoles de la commune afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves.

Enfin, le programme de modernisation numérique des écoles se poursuit - en adéquation avec les axes tracés par le Schéma Directeur sur le Numérique de la ville -, notamment par la mise à disposition de tablettes auprès des écoles maternelles, dans le cadre d'un travail de soutien sur la dimension *Vocabulaire*.

CULTURE

143 250 € sont dirigés vers le secteur culturel, 50 000 € seront affectés à l'acquisition de matériel scénographique pour Quai 9.

L'aménagement et l'acquisition de matériel destiné au Conservatoire de Musique et Danse se monte à 41 100 € et 23 500 € pour la médiathèque.

Enfin 14 000 € permettront la rénovation du site de Kerhervy, notamment la Guinguette.

SPORT ENFANCE JEUNESSE

Les équipements d'accueil pour l'enfance et la jeunesse nécessitent une inscription de 109 940 € dont 53 420 € concernant les Centres de Loisirs et les garderies.

L'installation d'un arbre à basket sur le site du Scarh pour 27 000 € bénéficiera d'une subvention de 13 000 € issue de la réserve parlementaire.

Enfin, une enveloppe de 104 000 € concerne les interventions sur les bâtiments sportifs. La ville engage notamment en 2017 une étude de sécurité sur les panneaux de basket dans les gymnases pour 20 000 €

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

664 000 € de dépenses concernent ce secteur.

La ville poursuit le dispositif « Lanester Access », favorisant l'accès à la propriété. Une enveloppe de 40 000 € permettra de répondre aux sollicitations qui interviendront en 2017.

La mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation urbaine du quartier Kerfrehour sera confiée à un cabinet d'architecte au cours de l'année 2017. Une première enveloppe de 60 000 € est prévue à cet effet.

Dans la poursuite des études menées par les services de la ville, l'aménagement de l'Espace Mandela entrera en phase opérationnelle en 2017. Cette première étape de travaux nécessite l'inscription de 250 000 €

La desserte de la zone de Manebos, au sein du pôle de Kerpont, demeure une priorité. La rue Zede fera l'objet d'un aménagement afin d'améliorer les possibilités de cheminement.

Enfin, la viabilisation de trois parcelles situées à Lann Gazec est également programmée pour 130 000 € et permettra d'accueillir plusieurs entreprises, en cohérence avec la vocation artisanale de cette zone.

VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE

La démarche participative engagée en 2016 a abouti à l'inscription des projets suivants au BP 2017 :

- Aménagement d'un parcours intergénérationnel au Plessis pour 40 000 €
- Installation d'une structure de jeux au Plessis dédiée aux jeunes enfants pour 50 000 €
- Mise en place d'une signalétique pour le cheminement vers St Niau pour 5 000 €

Par ailleurs, la collectivité poursuit son programme de mise en cohérence et de mutualisation des espaces municipaux associatifs. Ainsi, une enveloppe de 100 000 € sera mobilisée afin d'assurer le bon déroulement des déménagements envisagés sur différents sites : J. Curie, P Langevin, J Vilar, Espace jeune...

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECONERGIE

Deux projets poursuivent cet objectif de développement durable, et s'inscrivent dans l'agenda 21 de la collectivité :

La réalisation d'une chaufferie bois desservant les équipements présents autour de la place Delaune nécessite l'inscription d'un crédit de 312 000 €. L'opération serait financée à hauteur de 45 %. La gestion de la chaufferie, conservée en régie, s'inscrira dans une démarche d'approvisionnement en bois mutualisée avec la ville de Lorient, favorisant ainsi la structuration de la filière bois en Bretagne.

Par ailleurs, le programme de modernisation de l'éclairage public sera renforcé avec une enveloppe de 200 000 € dédiée au remplacement des mâts et au passage en technologie Led.

Cet effort s'ajoute à la politique de coupure d'éclairage envisagée en 2017 suite à l'expérimentation menée en 2016.

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

187 500 € sont ciblés sur les investissements numériques de la collectivité.

Trois enveloppes majeures seront mobilisées dès 2017 :

- Modernisation du logiciel de gestion des Ressources Humaines pour 55 000 €
- Changement de l'autocommutateur téléphonique pour un système unique global reliant par fibre optique plusieurs sites : Médiathèque, Aragon, CTM, Hôtel de ville, Quai 9. Le coût est estimé à 50 000 €
- Renouvellement et consolidation des équipements actuels pour 45 000 €

MISE EN SECURITE DES BATIMENTS

Les enjeux actuels de sécurisation des accès aux bâtiments publics nécessitent d'engager un programme d'aménagement estimé à près de 200 000 €

Pour 2017, une enveloppe de 134 000 € sera mobilisée, essentiellement ciblée sur les écoles.

VOIRIE

Le budget global des investissements de voirie s'établit à 947 500 € (dont 200 000 € d'éclairage public précédemment évoqués).

Il inclut 525 000 € de rénovation de voies, dont 120 000 € sur la rue de l'Étang.

Enfin, 90 000 € de travaux sont prévus sur le réseau d'eaux pluviales, et 50 000 € pour l'aménagement des trottoirs (dont le stationnement rue Rabelais).

ANNEXES

Annexe1 : Ratios financiers 2017

Informations financières - ratios		Valeurs	Moyennes nationales de la strate *
1	Dépenses réelles de fonctionnement/Population:	1 043,78	1 284,00
2	Produit des impositions directes/Population:	620,10	608,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/Population :	1 223,03	1 445,00
4	Dépenses d'équipement brut/Population :	201,32	308,00
5	Encours de dette/Population :	1 654,04	1 109,00
6	Dotation globale de fonctionnement/Population :	198,76	267,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	58,20%	59,10%
8bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	134,29%	n/c
9	DRF + rembt de la dette en capital/Recettes réelles de fonctionnement	97,38%	95,8%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement :	16,46%	21,30%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	139,72%	76,8%

* Communes de Métropole de 20 000 à 50 000 habitants

Annexe 2 :

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2017

DELEGATIONS	BP 2015	BP 2016	BP 2017
AMENAGEMENT - URBA	527 746	828 000	644 000
AMENAGEMENT - E. VERTS	268 150	209 650	349 150
BATIMENTS	290 000	331 000	692 000
CITOYENNETE	89 300	212 100	169 500
COMMUNICATION	11 500	6 500	27 500
CULTURE	201 950	118 900	93 250
QUAI 9	500 000	400 000	50 000
ADMINISTRATION GENERALE	16 000	16 000	36 984
ENSEIGNEMENT	522 200	627 500	1 152 500
NUMERIQUE	171 600	150 000	187 500
JEUNESSE	45 600	17 000	37 000
LOISIRS ENFANCE	134 650	65 350	53 420
SOCIAL	8 092	11 403	19 520
SPORT	193 300	209 000	104 000
VOIRIE	1 553 000	1 012 500	897 500
INVESTISSEMENT TOTAL	4 533 088	4 214 903	4 513 824

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Avant de vous laisser la parole, je souhaiterais vous faire part de mon sentiment après la lecture de ce document, document élaboré comme d'habitude avec beaucoup de rigueur et de pédagogie et bien entendu aux côtés de Philippe Jestin et de l'ensemble des Elu(es) que nous sommes tous d'accord sur ce point, et sur d'autres aussi heureusement, en tous les cas pour remercier le service financier et son directeur Stanislas Daviaud pour son travail.

Lorsque nous commentons un budget, nous commentons des chiffres, beaucoup en peu de temps et c'est vrai qu'il est difficile d'en sélectionner quelques-uns. En tous les cas, j'en ai sélectionné deux pour lesquels je veux dire ma satisfaction, j'allais dire presque ma fierté. Ce sont les chiffres des projets du budget participatif. Avant cette inscription à ce budget, s'est déroulée toute une histoire qui a marqué l'année 2016, comme je pense que la 2^{ème} édition marquera l'année 2017. De futurs participants s'impatientent déjà, nous en avons déjà parlé. 95 000 € est un montant symbolique, c'est vraiment la démarche et l'histoire qui s'est créé autour de ce projet.

Et puis je pense que vous serez d'accord avec moi que le budget Education d'un montant de 1 125 000 euros environ, en tous les cas c'est 25 % de notre budget Investissement qui est consacré à l'éducation. Lorsque l'on inscrivait dans notre contrat de mandature que nous voulions avoir une attention aux jeunes générations et que nous voulions le partage du pouvoir d'agir, je crois que ces 2 montants, à la fois pour le budget participatif et le budget éducation confirment que nous tenons nos engagements.

Au-delà des chiffres, je crois qu'il faut aussi s'attacher à mettre des mots en valeur dans le cadre de ce document. Si je me suis arrêtée à certains mots, notamment à la page 4, où il est écrit que ce budget s'inscrit dans la continuité. C'est vrai que la continuité est là : nous maintenons notre niveau d'investissement au-delà des 4 millions d'euros. Nous maîtrisons la fiscalité communale. Les taux communaux n'augmenteront pas cette année. Nous poursuivons notre plan de désendettement pluriannuel que nous maintenons avec volontarisme par l'apport d'un montant de 500 000 euros tous les ans depuis 2013. Continuité mais je dirais aussi cohérence. Pourquoi cohérence ? Parce que dans la volonté qui est la nôtre de vouloir faire avancer le territoire, nous voyons bien que nous avons à la fois l'exigence, la nécessité d'entretenir mais aussi la capacité que nous avons eu, ce n'est pas un hasard, c'est parce que nous avons su anticiper pour faire en sorte qu'en 2017 nous soyons en capacité de mettre en activité une nouvelle piscine et un espace culturel et de loisirs. Ce sont des enjeux majeurs qui n'ont été possibles que grâce à cette capacité d'anticiper dans la prospective financière, et je ne parle pas comme d'autres grands dossiers comme l'espace Mandéla-Dulcie September.

Je voudrais aussi rappeler que dans un budget comme celui-là, dans le contexte qui est le nôtre, je ne parle pas du contexte politique mais du contexte social et économique, nous savons garder la place qui s'impose au service public. Nous mesurons que dans un contexte qui fragilise les habitants, il est d'autant plus important d'avoir un service public qui est présent et qui répond aux besoins de la population.

Je voudrais m'arrêter quelques instants concernant nos agents. La masse salariale baisse de 0,27 %. Ce que je voudrais dire ici c'est que ce n'est pas dû à une dégradation des conditions de travail. Chacun aura pu le noter, c'est important de le dire. L'adjoint aux ressources humaines pourra le préciser mais cela pourrait être un automatisme de penser que c'est une dégradation. Non, l'explication n'est pas là. Elle est d'autant moins là que chacun aura pu mesurer que l'on investit 85 000 euros dans le cadre de la caisse de prévoyance et 50 000

euros aussi pour faire en sorte que les personnes qui sont non titulaires que l'on puisse valider leurs services à la CNRACL. Je pense aussi que chacun aura noté les nouveaux recrutements, un(e) Directeur(trice) territorial(e) dont le jury aura lieu demain mais aussi une policière municipale qui nous rejoindra au 1^{er} Mars, sans oublier les recrutements liés à notre espace de culture et de loisirs.

Dynamique du service public qui s'affiche aussi dans notre politique tarifaire. C'est intéressant de redire ici que derrière les chiffres, ce sont des Lanestériens voire même au-delà de Lanester qui profitent de ces tarifs, qui profitent de ces réponses en terme de service public. 1 300 enfants bénéficient l'été de nos centres de loisirs et des séjours de vacances. Près de 4 000 personnes qui fréquentent la médiathèque. Près de 1 000 enfants qui fréquentent le conservatoire de musique et de danse. Il était important ce soir de porter à votre connaissance ces quelques chiffres. C'est cela en fait l'enjeu, ce n'est pas pour avoir un beau document à transmettre à la Préfecture. L'enjeu ce sont tous les habitants qui en profitent. Ces chiffres montrent bien que c'est notre vision et notre action politique qui débouchent sur ces réponses auprès des habitants.

Je voudrais m'arrêter un instant aussi sur le rôle du numérique qui bien entendu, s'impose à nous et nous préférons passer des ponts pour permettre à ce numérique de prendre sa place avec pédagogie et avec investissement plutôt que de faire des digues pour nous séparer de cette nouvelle manière de vivre notre activité. Et ce rôle du numérique porte ses fruits, vous l'avez sûrement noté : 6 000 € d'économie sur les affranchissements, sur les frais généraux sont réalisés grâce à la mise en place du numérique. Je suis sûr aussi que le nouveau logiciel qui sera mis en place permettra de dégager du temps « homme » qui aujourd'hui est devant une machine permettra demain d'avoir une présence plus utile auprès des Lanestériens. Et dernière chose au niveau de l'optimisation de nos moyens, les GPEC différentes qui permettent de le faire.

Une autre remarque, pour faire le lien entre ce budget primitif et notre engagement en termes de développement durable, je parle de l'Agenda 21, nous allons le renouveler, la procédure est en cours. Nous y travaillons déjà avec un comité de pilotage. Dans le budget primitif, vous l'avez sûrement remarqué : diminution des consommations de fluides, développement des énergies renouvelables, modernisation de l'éclairage public, cheminement doux sur la rue Zédé. Ces éléments s'inscrivent bien dans des politiques stratégiques qui sont les nôtres, que nous revendiquons et que nous portons.

Mine de rien, on passe. Mine de rien : Quai 9, la piscine, le désendettement, on passe. La Ville est en ordre de marche et je peux dire ici que le travail paie. Ce n'est pas un hasard, c'est une volonté politique. C'est le travail des Elu(es). C'est le travail des services et évidemment l'occasion à nouveau de dire merci à tous.

Nous gagnons le pari. Notre gestion est saine. Nous poursuivons la modernisation du territoire. Nous inscrivons la Ville de Lanester dans le XXI^{ème} siècle. Je pense que cette satisfaction nous permet comme l'a dit Philippe Jestin de rester positif, les chiffres le permettent.

Voilà ce que je voulais partager avec vous pour commenter ce budget primitif. Des interventions ?

Mme RISSEL : Mme la Maire, Mmes et Mrs du Conseil Municipal,

Nous tenons à remercier les services et son directeur pour les documents qui nous sont présentés ce soir.

Depuis maintenant 3 ans, notre ville subit l'austérité imposée par le gouvernement Hollande.

Pour l'année 2017, encore 275 000 euros de moins pour notre ville, soit 3.55 millions sur 4 ans.

Sans surprise donc, la baisse des dotations de l'Etat se poursuit, à hauteur de plusieurs milliards, comme si la cure d'austérité était sans fin. Ce qui se passe ailleurs en Europe ne sert visiblement pas de leçon à tous ces libéraux aveugles à la réalité sociale de ce pays, qu'ils aillent évoquer leur vision de la société à tous ces travailleurs pauvres, qu'ils aillent défendre leurs concepts de restriction et de sobriété soi-disant heureuse, à toutes ces familles qui n'arrivent déjà pas à boucler les fins de mois !

Ce choix d'imposer aux collectivités ces baisses de dotation n'est pas juste, c'est dangereux et irresponsable, car elles ne sont pas responsables de la dette, et bien au contraire elles participent activement au maintien de l'emploi qu'il soit public, privé ou associatif.

En 2016, notre budget était d'environ 41 millions il est de 38 millions pour 2017. Si on compare les deux années, c'est la section investissement qui subit la baisse, avec la fin des travaux de Quai 9 et ceux de la piscine.

MAIS nous devons continuer à investir, pour répondre au développement démographique à venir avec les nouvelles constructions mais aussi au vieillissement de la population. L'investissement est créateur d'emploi entre autres dans le secteur du BTP. Rappelons que les collectivités dans notre pays réalisent 70 % des investissements.

Si le nouvel équipement culturel, la piscine et l'éclairage public sont des choses visibles pour les citoyennes et les citoyens, la construction de nouveaux équipements publics, la rénovation de l'espace Mandéla-September comme nous allons le faire sont aussi des éléments majeurs et visibles d'une ville qui bouge.

La construction du budget 2017 s'effectue sans hausse des taux d'impôts communaux, mais il y aura bien une hausse des bases fiscales (2 % en 2017 contre 1,6 % pour la taxe d'habitation, + 2.20 % sur les bases du foncier bâtis contre 2.5 % en 2016).

Donc les citoyennes et les citoyens l'auront compris, pas de hausse des taux communaux mais une augmentation des impôts quand même.

Les points négatifs :

-l'augmentation des tarifs municipaux de 1 % : nous ne sommes pas favorables

-l'attribution de 248 000 euro aux écoles confessionnelles soit une progression de 3.1 % : nous continuerons de le dénoncer

-Les subventions aux Associations sont préservées est c'est tant mieux

Même si nous continuons de penser que l'on pourrait faire plus, 2017 sera difficile pour le tissu associatif, en effet le Conseil Départemental a revu sa copie sur le mode d'attribution de subventions, impactant fortement l'Association la Fontaine aux Chevaux pour ne citer qu'elle.

Les points qui vont dans le bon sens :

- 4 513 000 euros de travaux pour l'éducation, la culture et la jeunesse

- Le maintien de la dotation pour le CCAS

- le dispositif « Lanester Access » est préservé et cela nous paraît essentiel. Même si 40 000 euros ne me paraît pas énorme non plus. Donc retravailler sur les critères pour qu'il y ait plus de personnes à en bénéficier.

- et 100 000 euros pour le budget participatif

Merci de votre attention, notre Groupe votera contre ce budget.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. IZAR : Mme Le Maire, Cher(es) Collègues,

L'intervention de ce soir s'inscrit dans la continuité de notre précédente prise de parole lors du débat d'orientations budgétaires de décembre dernier. Ainsi nous ne voyons pas dans l'utilité de recommencer une lecture complète de notre précédente intervention.

Toutefois nous regrettons Mme Le Maire que nos suggestions émises lors du DOB ne sont pas retenues. Ceci est bien dommage.

Globalement il s'agit d'un budget qui ressemble aux budgets des années précédentes. Sans aucune nouveauté, ni volonté en matière de vision pour Lanester ou de projets qui pourraient permettre un redressement réel de notre Ville.

Sur le plan de la fiscalité, rien de nouveau à l'horizon. Une incertitude subsiste pourtant, toujours vu à la baisse des fonds propres. De plus l'endettement est toujours à un niveau très élevé, à savoir pour rappel, 1 750 € par habitant et je le répète à chaque fois car pour nous il est très important, soit 4 400 euros par foyer fiscal, ce qui représente 39 millions à l'échelle de la Ville. 51 millions selon le Ministère de l'Economie et des Finances. Nous vous l'avions annoncé au DOB la dernière fois. A quand une vraie politique de désendettement ? Je vous avais posé la question la dernière fois.

La masse salariale toujours trop élevée : 60 %. Même si je remercie le travail réalisé par tous les agents.

Sur le plan des investissements, leur priorité nous interpelle fortement d'ailleurs. Quai 9 : nous le répétons, un prévisionnel pessimiste notamment sur le fonctionnement. Même remarque concernant le réaménagement du Centre-Ville avec l'espace du parc Mandéla-Dulcie September.

Sur le plan social et associatif, en faire c'est bien, mais avec quels moyens ? Dans la conjoncture où nous nous trouvons, avons-nous les moyens de cette politique ? Car vivre à crédit, c'est risquer. Ne perdons pas de vue qu'anticiper c'est gouverner.

Voilà Mme Le Maire, toutes ces raisons pour lesquelles notre Groupe ne votera pas ce budget.

Mme Le Maire : D'autres interventions ?

M. L'HENORET : Tout d'abord, juste pour répondre à Christelle car je me doutais bien que nous aurions parlé du gouvernement actuel. J'aurais tendance, sans être trop provocateur, que à dire merci M. Hollande de nous avoir obligé d'avoir une réflexion sur les dépenses que nous réalisons. Je pense qu'aujourd'hui, même si nous n'avions pas eu ces baisses de dotation, nous aurions dû avoir cette réflexion sur les dépenses parce que nous sommes tous pour limiter les impôts et autres dépenses. Et il faut savoir que toutes les subventions qui nous sont octroyées, elles viennent de quelque part et en général si elles sont versées par l'Etat, ce sont quand même les impôts, ce sont des taxes, etc... Il ne faut pas se voiler la face. Ceci dit, c'est vrai que cela peut engendrer beaucoup de difficultés pour différents secteurs. Je pense qu'à Lanester, la réflexion réalisée par les Elu(es) et les services a permis de rester avec un niveau d'investissement correct, peut-être pas suffisant pour certains, et nous avons même réussi à passer un cap pour maintenir nos politiques sociales.

En préambule voilà ce que je voulais dire. Je sais bien que c'est dur mais c'est comme cela. Mais quand les caisses sont vides, il faut faire des efforts et nous en faisons tous.

Enfin toujours est-il pour en revenir sur notre budget, vous savez bien que je ne parlerai jamais d'austérité mais je pense que c'est d'un réalisme budgétaire dont il faut plutôt parler.

C'est pourquoi notre Groupe votera ce budget.! Pour nous, c'est un budget sérieux qui respecte nos engagements et qui est excessivement réaliste.

Dans le contexte actuel qui est effectivement compliqué, il faut le reconnaître, et ce, malgré une CAF qui continue sa chute, chute qui est cependant maîtrisée grâce à la politique que

nous avons engagée pour le remboursement des emprunts et qui permet cette année encore de garder un bon niveau d'investissement.

Concernant la section de fonctionnement il faut noter une légère baisse de nos dépenses par rapport à nos dépenses réelles de l'année dernière. Bien sûr tout cela est à surveiller de près.

La masse salariale est maîtrisée. Près de 2 points en moins par rapport à 2016, cette recherche de maîtrise et d'optimisation de la masse salariale nous permet cependant d'absorber les augmentations des points d'indice décidés par le gouvernement actuel -ici, nous subissons mais je dirais pour le bien être des agents- d'embaucher les fonctionnaires dont nous avons aujourd'hui besoin et surtout de financer la participation employeur de la mutuelle prévoyance que nous souhaitons pour les agents de la collectivité et qui est une avancée majeure.

Par ailleurs concernant la maîtrise de la masse salariale, il faut remercier la Directrice Générale des Services, le Directeur du Pôle Ressources, le Directeur des Ressources Humaines et tous les services et tous ceux qui se mobilisent pour optimiser nos ressources pour le plus grand bien et le plus grand bénéfice de la collectivité.

La recherche d'économie initiée depuis quelques années continue à s'appliquer et à porter leurs fruits mais devant un avenir budgétaire incertain, il nous faudra maintenant s'interroger sur l'efficacité de nos politiques publiques et notamment au travers d'audit de ces dites politiques

L'effort n'est pas terminé mais ce que nous ressentons aujourd'hui, c'est la prise de conscience générale dans la collectivité, aussi bien chez les agents que chez les Elu(es), des marges de manœuvre financières qui nous permettront de maintenir un service public de qualité et adapté aux besoins de la population lanestérienne.

Les dotations et les subventions augmentent de près de 5 % quand elles baissaient de 7 % l'an dernier ce qui est significatif mais l'enveloppe dédiée à la piscine qui impacte notamment cette augmentation. Nous pouvons noter l'effort vers les associations avec près de 600 000 euros octroyés et l'aide accordée aux écoles privées qui augmentent de 3 %.

Au chapitre des recettes, la DGF continue sa baisse même si elle est moins forte que les années précédentes.

Le taux d'imposition est inchangé même si l'effort d'augmentation des bases fiscales produit mécaniquement une hausse des impôts. A notre niveau nous nous engageons sur la maîtrise de nos taux. Nous savons tous que nous ne décidons pas de leurs bases.

On peut globalement dire cependant que les recettes prévisionnelles équilibrent le budget présenté.

Pour terminer, nous voterons ce budget parce qu'il nous permet de respecter nos engagements. Il nous permet d'investir pour une ville attractive, moderne, soucieuse de sa jeunesse et d'un service public à la hauteur des enjeux actuels qui, comme l'a rappelé Mme Le Maire, permet à ce service public d'engager sa révolution numérique avec le SIRH. Partageant avec chacun le souci d'une transition énergétique, nous souhaitons que cette transition énergétique soit en adéquation avec nos finances. Je pourrais prendre comme exemple la chaudière à bois qui risque de ne pas être financée en subvention à la hauteur de la présentation qui nous avait été faite il y a quelques mois ; en tout état de cause nous devons être rigoureux dans nos investissements, il seront d'autant plus acceptés par nos concitoyens.

Nous voterons donc ce budget car il répond aux Orientations Budgétaires que nous avons formulées en décembre. Merci.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. MAHE : Mme Le Maire, Mmes et Mrs les Elu(es),

Je tiens à vous faire part de ma profonde inquiétude concernant l'entretien de notre voirie.

Une récente étude présentée fin 2016 en Commission du Cadre de Vie nous alerte sur le sujet.

Un diagnostic complet de l'état de la voirie a été réalisé sur l'ensemble du réseau communal.

Le rendu de ce diagnostic laisse apparaître que sur 134 kilomètres de voies : 38 sont classés en mauvais état soit 28 %, 20 kms en état moyen et 78 kms en bon état.

A défaut d'une politique d'entretien régulière des chaussées, les budgets alloués à la remise en état s'alourdissent de manière significative avec le temps. Il est couramment admis que la durée de vie moyenne d'une voirie communale est comprise entre 15 et 30 ans, hors interventions ultérieures (tranchées, fouilles, etc...). La réalisation de tranchées sur une période de quelques dizaines d'années est inévitable. On peut considérer qu'une chaussée communale a une durée de vie d'une moyenne de 20 ans.

Plus grave, sur les rues circulées par les bus, la durée de vie actuelle des chaussées est tout au juste de 10 ans, voire moins, avant qu'une intervention lourde soit nécessaire. Il n'est pas rare de constater qu'un faïençage généralisé. Pour simple constatation, vous pouvez observer l'état du réseau Triskell du Pont des Indes à la rue Marcel Sembat. Cette dégradation représente sans nul doute un risque en matière de déplacements. Les personnes les plus vulnérables, les piétons, vélos, 2 roues, en sont les 1^{ères} victimes.

L'effort budgétaire pour l'entretien, la sécurisation et la maintenance de notre patrimoine est important. Nous, Elu(es), nous nous devons de déterminer nos choix en fonction de nos priorités.

Pour rappel, quelques chiffres : sur les années 2000 à 2010, nous avons en moyenne un budget de 1 750 000 euros. Sur ces dernières années, et je ne vais pas revenir trop en arrière, 2014 : 1 448 000 euros ; 2015 : 1 553 000 euros ; 2016 : 1 million d'euros ; 2017 : 997 000 euros. Merci de votre écoute.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. LE STRAT : Je vais vous présenter le budget mais sous une forme écologiste comme vous vous en doutez, et sous l'angle de l'Agenda 21.

Dans une société soumise à un grand nombre de difficultés quotidiennes, nous considérons que nos préoccupations sont plus importantes que les menaces d'ordre écologique. La crise nous semble éloignée de nous, éloignée dans le temps. Toute la difficulté de cet exercice est l'antagonisme entre le long terme et le court terme. Cependant, la crise écologique nous affecte déjà. Les scientifiques nous le disent, l'actualité de chaque jour nous en offre désormais des exemples incontestables, de la fonte des calottes glaciaires à la disparition des abeilles.

Notre consommation effrénée de ressources naturelles dépasse de 40 % la capacité de la planète à se régénérer. Si l'on ne donne pas aux citoyens une vision de ce que peut être le monde de demain, si l'on ne fournit pas des grilles de lecture, des clefs, des pistes, des chemins à la hauteur des enjeux de ce défi, on ne s'en sortira pas. Il faut passer à une autre étape maintenant, engager la transition écologique et sociale. "Penser global, agir local", c'est en effet le credo sur lequel devrait reposer l'action publique pour changer les comportements, et progresser dans l'exigence d'un développement durable et solidaire des territoires.

Dans l'actualité, si les questions environnementales avaient été quasi ou totalement inexistantes lors de la primaire de la droite elles ont en revanche été débattues par les candidats de la primaire de la gauche. La séquence des primaires de gauche a donc replacé l'écologie politique dans la course.

Pour le candidat de la belle alliance populaire : L'écologie est une question sociale car ce sont les personnes les plus fragiles qui subissent la précarité énergétique et le mal logement. D'ailleurs, la Fondation Abbé Pierre nous l'a rappelé il y a à peine quelques jours : en France, ils seront 8 millions cet hiver, dont de nombreuses personnes âgées mais aussi des enfants qui auront de la peine à se chauffer, victimes d'un modèle énergétique insoutenable et d'une précarité sociale grandissante.

Les écologistes partagent avec les progressistes le même diagnostic sur l'écologie, le social, l'Europe et la démocratie afin de proposer un futur réaliste, où le travail n'est pas un facteur de souffrance mais d'émancipation, où notre modèle de production intègre réellement l'exigence écologique et où la démocratie retrouverait le souffle qu'elle a perdu.

Mais ce soir, nous débattons du budget.

Nouvelle baisse des dotations de l'Etat en 2017

Depuis bientôt 3 ans, nous avons dénoncé les baisses de dotations de l'Etat qui continue d'affecter en profondeur l'équilibre des finances locales !

« Austérité pour Christèle Rissel, réalisme pour Alain l'Hénoret », j'ai bien entendu. L'effort des collectivités territoriales de 11 milliards fin 2017, se traduira par 250 000 € de baisse de DGF cette année. Pour Lanester : il s'agira d'une perte de 1.5 millions d'€ pour le budget 2017 (en comparaison de la somme reçue en 2013).

A noter que la Cour des Comptes vient de publier son rapport d'analyse (concernant l'année 2015) sur les finances des collectivités locales : elle confirme que la baisse des dotations a entraîné une chute de l'investissement des collectivités en 2014 et 2015 : 25 % en deux ans.

C'est donc dans ce contexte qu'il nous faut agir, en responsabilité, afin d'assumer le mandat confié par les électeurs et électrices pour conserver une capacité d'action et d'investissement pour les habitants ... tout cela sans augmenter les impôts.

Le budget est construit sur la base d'un désendettement structurel de 500 000 € acté lors du Débat d'Orientation Budgétaire. En termes de dépenses de travaux et d'équipement, le budget d'investissement de la ville s'élève donc à 4,5 millions d'euros.

Il a donc fallu engager un travail en profondeur pour redéfinir le périmètre de l'action publique, dans tous les domaines d'interventions municipales et notamment sur la rationalisation du patrimoine bâti afin de réduire les charges de fonctionnement de ce secteur.

En soutien à la dynamique de territoire et à la vie locale, le montant de subventions versé aux associations sera préservé. L'enveloppe s'établira donc à près de 640 000 € en 2017, octroyée à 150 associations qui regroupent plus de 6 300 adhérents. Des associations qui complètent l'action de la ville et participent à la vie locale.

L'ouverture de la piscine en début d'année 2017, marque le redémarrage de l'activité, ce qui implique le versement d'une participation complémentaire d'environ 250 000 € tel que prévu au contrat de délégation de service.

Dans la poursuite des études menées par les services de la ville, l'aménagement de l'Espace Mandela-Dulcie September entrera en phase opérationnelle en 2017. Ce jardin doit devenir le cœur du centre-ville, espace forgeant l'identité visuelle de la Commune.

L'atelier citoyen a établi son diagnostic et émis des souhaits d'aménagements. De nombreuses propositions émanent également du site internet de la ville ou des réunions publiques.

Le projet d'aménagement estimé à 500 000 € TTC est lauréat au dispositif d'aides exceptionnelles aux collectivités territoriales au titre de la réserve parlementaire du Sénateur écologiste du Morbihan, Joël LABBE. Il bénéficiera d'une subvention d'un montant de 15 000 €. Pour avoir eu Joël Labbé au téléphone, il m'a déclaré : « C'est un projet écolo et citoyen Je suis écolo et citoyen" donc c'est un projet soutenable.

Transition énergétique

La collectivité a la volonté de lier l'Agenda 21 à la révision du Plan local d'urbanisme dans le cadre du cycle de concertation « Lanester 2040, vous en pensez quoi ? ».

Elle s'engage aussi vers la réalisation d'un nouveau réseau de chaleur bois desservant les équipements publics de la place Delaune, notamment la piscine.

L'équipement devrait bénéficier d'un taux de subvention ADEME d'au moins 57 % et nous pouvons en espérer plus puisque la Ville va en effet candidater au nouvel à projet sur l'aide à l'investissement pour les collectivités territoriales qui peut se monter jusqu'à 80 %.

La gestion de la chaufferie, conservée en régie, s'inscrira dans une démarche d'approvisionnement en bois mutualisée avec la ville de Lorient mais aussi avec Lorient Agglomération, favorisant ainsi la structuration de la filière bois en Bretagne. D'ailleurs, Locmiquélic a fait le même choix que nous.

La ville portera également l'élaboration de la charte ville handicap ; la labélisation écolo crèche de la maison de la petite enfance Lucie Aubrac et engagera une révision de la commande publique en matière d'achat éthique responsable et local. Elle développera la part des produits locaux et bios à la cuisine centrale, en favorisant les circuits courts.

En soutenant le monde associatif, la culture, le sport et la jeunesse, LANESTER place l'humain au cœur de son projet. La Ville mise sur l'intelligence collective et la capacité des citoyens de tous les âges à participer au dynamisme du territoire.

Enfin la première édition du Budget Participatif consacre 100 K€ du budget d'investissement de 2017 à des projets portés par des habitants. Elle a rencontré un grand succès. Cette nouvelle forme de participation a mis en avant l'importance d'impliquer les habitants dans la vie locale et a contribué à renforcer le lien entre les citoyennes citoyens et le service public.

Europe Ecologie –Les Verts votera ce Budget 2017 qui vise à assurer un service public ajusté à ses missions, un service public au plus près des usagers, un service public qui se donne les moyens d'agir en se transformant. Merci.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. LE GAL : Mme Le Maire, Cher(es) Collègues, Mmes, Mrs,

Il y a quelques semaines nous avons déjà eu l'occasion d'échanger et de nous projeter pour la construction du budget 2017. Nous avons pu alors nous exprimer, les uns et les autres, sur la situation économique et financière dans son contexte politique et géopolitique.

Nous ne referons pas ce débat ce soir mais nous devons confirmer nos choix et notre stratégie. Ce budget 2017 est dans la continuité de ceux du début du mandat.

La stabilité de l'impôt local posé en préambule pour guider notre réflexion.

Nous travaillons sur la durée en cohérence avec nos engagements.

Les mesures prises les années précédentes produisent leurs effets sur les équilibres financiers de la ville.

Le travail fait dans le cadre des économies et de l'optimisation de nos moyens se poursuit.

Lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons donc dû anticiper la nouvelle baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.

Nous devons faire face à un cumul des baisses de dotation depuis 2014 dont la somme atteindra cette année le montant impensable il y a encore peu de temps de 1 500 000 Euros. Soit la somme de 3,5 millions en quatre ans qui représente le coût d'un bel équipement municipal ou d'un bon nombre de kilomètres de voirie pour faire écho à la demande de notre collègue Eric MAHE.

Par nos choix nous préserverons les grands équilibres de la collectivité mais aussi les Lanestériens et particulièrement les plus exposés.

Nous continuerons à jouer collectif, à répartir les efforts tout en actionnant des leviers stratégiques sur l'ensemble des domaines que gère la collectivité.

Gérer est essentiel mais anticiper l'avenir par l'intelligence collective nous semble primordial. Je tiens à faire remarquer à tous qu'à travers une période très contrainte, nous finançons et nous ouvrons en 2017 deux équipements structurants d'importance pour la ville :

Quai 9, bien entendu, inauguré au deuxième semestre mais aussi la piscine que nous avons livrée à l'exploitant entièrement rénovée en tout début d'année.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des chiffres du budget et les explications qui viennent d'être données.

Je tiens quand même à mettre en évidence des éléments importants qui caractérisent ce budget :

Malgré les contraintes budgétaires, nous maîtrisons la fiscalité et nous contenons la dette à 37 millions d'€uros.

La dette est sécurisée à 95 % par des emprunts à taux fixes, ça nous permet d'avoir de la lisibilité pour l'avenir et de nouvelles capacités à nous financer par l'emprunt en 2017.

Nous poursuivons notre désendettement que nous avons anticipé et initié depuis cinq ans.

Nous allons à nouveau nous désendetter de 500 000 € ce qui nous permet de baisser nos charges financières liées à la dette de 3,79 % pour atteindre maintenant chaque année 70 000 euros d'économie. C'est peu et à la fois important puisque ce montant traduit aussi durablement nos efforts en matière de désendettement.

Nos recettes fiscales sont en hausse de 1,95 % en lien avec le dynamisme de la ville.

La CAF est en baisse mais grâce à notre rigueur dans la gestion du remboursement de la dette et des emprunts nous préservons notre capacité d'investissement.

Notre budget d'investissement est même en hausse pour atteindre 4.5 millions d'Euros.

Nous donnons ainsi des perspectives au service public et préservons le tissu économique.

Nous répondons aussi ainsi à de nouvelles contraintes et dépenses liées aux obligations en matière d'accès et de sécurité dans les équipements et espaces publics à hauteur de 200 000 €

Nous avons des projets et des ambitions et nous sommes en ordre de marche malgré la période budgétaire 2017/2018 annoncée sensible.

C'est ainsi que nous stabilisons la masse salariale tout en recrutant un directeur territorial et un policier municipal et en mobilisant 85 000 € afin d'ouvrir de nouveaux droits pour les agents de la collectivité.

Nous maintenons à l'équilibre le financement du CCAS à hauteur de 1 200 000 €

Nous soutenons le tissu associatif qui contribue à la vitalité de la ville avec un subventionnement préservé en 2017 qui s'élèvera à 576 989 €(577).

Nous augmentons nos tarifs municipaux de 1% pour un impact faible sur les usagers les moins sensibles.

Ce budget est porté par la vision politique de Lanester Nouvelle Citoyenneté.

Ainsi nous sommes sensibles à certains points qui le construisent.

Nous étions convaincus de son importance mais la période sensible que nous vivons nous incite à faire des efforts essentiels pour construire l'école du 21 siècle.

Ce n'est pas moins de 217 500 € qui vont être consacrés pour améliorer l'accueil dans l'ensemble des écoles. Notre plus grosse prévision budgétaire en investissement lui est d'ailleurs consacrée soit 1 152 500 €

Ces efforts vont des écoles maternelles que nous allons équiper en tablettes aux premiers travaux d'aménagement du groupe scolaire Picasso pour lequel nous avons budgété 2 M€

C'est aussi plus de 250 000 € qui seront consacrés à l'aménagement et l'entretien des équipements culturels et sportifs.

664 000 € seront consacrés au développement du territoire.

L'attractivité de la commune se traduit aussi à travers les nombreux projets ambitieux de logement et d'urbanisation qui se concrétisent. A travers ces projets, ce sont avant tout de nouveaux lanestériens et de nouvelles entreprises que nous accueillons.

Nous consacrons à nouveau 40 000 € au dispositif Lanester Access qui permettra à des Primo-accédants de bénéficier de financements à taux 0 %.

Une première enveloppe de 60 000 € sera consacrée à la rénovation urbaine du quartier Kerfréhour.

Une première étape de travaux de 250 000 € sera engagée pour l'aménagement de l'Espace Mandela.

130 000 € de viabilisation de trois parcelles à Lann Gazec permettra d'accueillir plusieurs entreprises sur la zone artisanale.

Ce sont aussi, dans ce domaine, les nombreuses contributions au budget par les entrées financières liées aux cessions foncières et immobilières.

Le budget participatif s'est concrétisé en 2016 à hauteur de 100 000 € et permet de voir aboutir trois beaux projets en 2017. Cette première expérience que nous avons portée sera reconduite en 2017.

Nous consacrons aussi 100 000 € à la rationalisation des locaux municipaux pour répondre aux attentes des associations.

L'écologie et le développement durable sont au cœur de notre politique communale et nos orientations budgétaires s'inscrivent pleinement dans la relance de notre Agenda 21.

C'est ainsi que nous inscrivons 312 000 € pour la réalisation d'un nouveau réseau de chaleur bois dont le financement devrait être largement subventionné.

Cet équipement contribuera aussi à la structuration de la filière d'approvisionnement locale en bois.

C'est aussi 200 000 € que nous dédions à la modernisation de notre éclairage public pour une rationalisation de nos consommations.

2017 est l'année d'échéances importantes, ce sera peut être aussi celle qui bouleversera l'approche des contributions, de la solidarité et des équilibres sociaux.

Il est impératif à nos yeux, de garantir la stabilité économique et sociale pour préserver le bien vivre ensemble, la paix publique, le lien et la cohésion du tissu social.

Les orientations nationales nous impacteront aussi en 2017 de façon durable et bien au-delà des décisions que nous prenons aujourd'hui dans le cadre du vote de notre budget local.

En conclusion, afin d'optimiser l'existant, de préserver l'essentiel et de construire ensemble l'avenir de la commune avec pertinence, le groupe des élus de Lanester Nouvelle Citoyenneté votera ce budget primitif proposé pour 2017. Il est en lien avec nos engagements du contrat de mandature.

Evidemment nous tenons à remercier les services et plus particulièrement son directeur financier, Stanislas DAVIAUD. Nous le remercions pour sa disponibilité.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

Mme COCHE : En fait, je ne peux pas accepter et c'est une réaction à vif, je ne peux pas accepter les propos d'Alain l'Hénoret concernant le « merci » à Hollande pour que les Elu(es) se serrent la ceinture. Je trouve cela inacceptable. Certes, dans ce gouvernement, certaines réformes ont été de réelles avancées, d'autres pas. Ce n'est pas le lieu ici du débat, même si les semaines qui s'annoncent nous donneront l'occasion dans d'autres lieux pour le faire. Je voudrais quand même rappeler qu'il y a dans cette salle des Elu(es) qui ont été adjoint(es) aux

finances depuis 2001, j'en fais partie, et nous avons eu à cœur de travailler à contenir les budgets, à maintenir le niveau de la dette, voire même à le réduire, à retravailler sur des reports d'investissements excessifs. Je ne peux pas entendre aujourd'hui que l'on dise : « heureusement qu'Hollande était là pour nous serrer la ceinture ! » parce que peut-être que nous n'aurions pas fait cet effort ! Cela fait des années, depuis 2001, que nous nous exerçons à cette vigilance.

M. L'HENORET : Je peux répondre ?

Mme Le Maire : Une réponse et après nous arrêterons car cela peut durer longtemps !

M. L'HENORET : C'est une réponse relativement courte. Tout d'abord j'espère que vous avez entendu toute la phrase, j'ai bien dit que je faisais un peu de provocation mais je pense que dans la situation où nous avons des difficultés, c'est là qu'émerge souvent une vraie réflexion. Je ne dis pas : merci Hollande de nous avoir serré la ceinture, je n'ai pas dit, ce n'était pas tout à fait cela...

Mme COCHE : Nous écouterons l'enregistrement alors...

M. L'HENORET : Au début du conseil je trouvais que l'atmosphère était assez sereine, d'ailleurs Mme Le Maire a formulé que des éléments extérieurs lié aux présidentielles ne devait pas venir impacter le conseil municipal. Le « merci Hollande » je pense que vous l'avez très bien compris mais vous cherchez comme moi à provoquer un peu. Comme vous provoquez, et bien nous allons continuer à provoquer s'il le faut mais je m'arrêterai là. Ce n'est pas serein pour le climat du conseil municipal de partir dans cet esprit. Ce n'est pas la 1^{ère} fois et c'est normal que Christèle ou d'autres attaquent la politique de Hollande. Je trouve tout à fait naturel, chacun ses choix. Je ne peux pas dire que la politique de Hollande a toujours été parfaite mais seulement elle nous a permis entre autres, et je vais juste prendre un exemple, d'éliminer nos emprunts structurés qui posaient problème pour nos financements à venir. En tous les cas, même si Hollande ne l'avait pas fait, au vu du budget de l'Etat, il y aurait sûrement des efforts à faire dans n'importe quelle collectivité, comme dans n'importe quelle entreprise même dans la vie familiale, nous sommes tous obligés d'avoir une réflexion sur les dépenses que nous pouvons réaliser. Je souhaite et je partage ce qui a été dit par le Maire. Je partage ce qui a été dit par l'opposition Joël Izar, que les débats soient sereins, autrement cela va être ingérable. Pour ma part je ne céderai pas à la provocation, même si parfois j'ai du mal, mais j'essaierai de faire en sorte que cela ne soit pas le cas.

Mme Le Maire : Nous ne sommes qu'à l'adoption du bordereau n° 6 et nous avons d'autres dossiers à voir. Nous allons essayer de garder le cap. D'autres interventions ?

M. JESTIN : Je voudrais intervenir sur ce que j'ai entendu par rapport aux différentes interventions. Notamment sur celle de Christèle Rissel sur l'augmentation de 1 % envers les associations. Je voudrais rappeler quand même, notamment pour la restauration scolaire, seulement sont concernés ceux qui paient le plafond de 1 %. Ils ne paient pas leur repas complet. Cela ne concerne pas les personnes les plus en difficulté.

Sur l'intervention de Joël Izar, je n'ai pas très bien compris tout ce qu'il a voulu dire.

M. IZAR : C'est normal !

Mme Le Maire : Je partage parce que je n'ai pas compris non plus !

M. JESTIN : Il nous dit que nous n'avons pas de projets, qu'il est contre l'équipement Quai 9, contre l'espace Mandela, etc... J'ai un peu de mal. Nous avons des projets en cours : Quai 9, l'espace Mandela, l'école Pablo Picasso, la chaudière à bois, etc... Nous comptons quand même un certain nombre d'autres projets. Il nous parle ensuite de l'endettement. Au 1^{er} janvier, le montant d'endettement est de 37 millions et non à 39. Et sur les 11 millions d'euros supplémentaires, c'est l'Etat qui les remboursera à hauteur d'un peu plus de 800 000 euros par an. Il est inscrit dans le budget mais ce n'est pas le Lanestérien via les impôts locaux qui remboursera cet emprunt. Il a rajouté que nous sommes trop endettés mais que nous n'avons pas assez de projets, donc je ne sais pas comment nous allons trouver de l'argent pour pouvoir se désendetter et pour pouvoir prévoir d'autres projets !

Et sur le social, j'ai cru comprendre que la Ville versait trop au CCAS et aux Associations et que la Ville ne le pouvait pas. J'aimerais bien que ce point soit clarifié car il est important. Quant à l'échange entre Eric Mahé et Alain l'Hénoret, mettez-vous d'accord autour d'une table sur la position de votre groupe, ce sera plus simple.

M. IZAR : Vous n'avez pas du tout compris ce que j'ai dit !

Mme Le Maire : D'autres interventions ?

M. MUNOZ : Juste une remarque suite à l'intervention de Philippe LE STRAT sur la chaufferie bois. Je souhaiterais obtenir des explications s'agissant du taux de subvention évoqué, soit 80 %. En effet, lors de la précédente commission Ressources, nous avons échangé sur ce point et à l'issue des débats, nous avons convenu d'afficher un taux de subvention de l'ordre de 45-50 %, d'autant plus que certains membres de la commission ont confirmé le fait que l'atteinte du taux de 80 % était illusoire.

Aussi, ne trouvez-vous utopique d'évoquer un tel pourcentage de subvention inatteignable alors même que la réalité est de l'ordre de 45-50 % ?

M. LE STRAT : Nous avons eu également ce débat en bureau municipal cette semaine. Je ne sais pas si vous avez été destinataire de l'étude du bureau d'études Cap Solaire qui nous a accompagné dans la construction de la décision de réaliser un nouveau réseau de chaleur et d'une chaudière bois pour les équipements de la place Delaune. C'est une société qui a d'abord étudié la faisabilité du projet et adressé une multitude de courriers aux administrations notamment à l'ADEME et à la région Bretagne dans le cadre du fonds chaleur bois. Les différents échanges entre l'ADEME et ce bureau d'études nous permettent de dire que le taux de subvention prévu par l'ADEME pour ce projet est de 57 %, ce qui est déjà énorme. Il n'y a pas d'autre énergie qui est autant subventionnée en France. Effectivement ceci est pour soutenir la filière bois et notamment les engagements de la France au niveau de la Coop 21. 57 % c'est un minima et c'est sur ce montant que le bureau municipal a pris sa décision. Après dans le bordereau nous avons inscrit 80 % parce qu'il existe un 2^{ème} appel à projet intitulé fonds de soutien à l'investissement local et où il est possible de présenter des projets qui rentrent dans le cadre de la transition énergétique. Donc ce projet s'y prête bien. D'ailleurs le Préfet qui était en visite sur notre commune jeudi dernier nous en a parlé en indiquant que nous étions éligibles et qu'il fallait transmettre un dossier. Pour l'instant je préfère que nous partions d'une hypothèse basse, 57 % de 312 000 € C'est vrai que 80 %,

cela me paraît beaucoup mais nous allons le tenter.

M. MUNOZ : Il faut donc alors rectifier le bordereau car les chiffres communiqués ne sont pas bons puisqu'il est indiqué un taux de 45 % et cette décision est intervenue a posteriori de la Commission Ressources car suite aux échanges, nous étions unanimement partis sur un taux de l'ordre de 45-50 %.

M. LE STRAT : Le Directeur financier est parti sur une hypothèse basse par rapport aux retours qui lui ont été indiqués, n'importe comment les 57 % seront j'imagine sur facture à la livraison du projet.

Mme Le Maire : Est-ce que cela gêne la délibération ?

M. DAVIAUD, Directeur du Service Financier : Pas du tout, ce ne sont que des engagements, il ne s'agit ici que d'une construction budgétaire.

Mme Le Maire : Très bien. Alors Joël IZAR voudrait intervenir ?

M. IZAR : Très rapidement. Philippe JESTIN n'a pas compris ce que j'ai voulu dire entre les lignes. Nous n'allons pas voter contre votre budget, nous allons nous abstenir. Simplement nous attirons votre attention. Si vous n'avez pas compris, c'est dommage. Nous ne sommes pas là pour dire oui à tout. Aujourd'hui le Quai 9 nous interpelle et malheureusement nous le verrons l'année prochaine ou heureusement pour vous, tant mieux si c'est le cas. Personnellement par rapport au prévisionnel, cela est risqué. Nous ne disons pas que nous sommes contre le projet, pas du tout, nous attirons votre attention sur les moyens financiers que nous n'avons pas. Voilà Philippe, bravo pour votre travail !

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. L'HENORET : Je souhaiterais apporter une réponse à Philippe. J'ai l'impression non plus qu'il n'a pas très bien compris ou c'est moi qui ne comprends pas ce que vous ne comprenez pas !

M. IZAR : C'est votre fête ce soir !

M. L'HENORET : Mais en fait concernant la prise de parole d'Eric, où je l'ai compris, c'est dans le sens qu'il voulait attirer notre attention sur le budget voirie. Je ne sais pas si toute l'assemblée l'a compris ainsi. Pour ce qui est de notre façon d'être, notre Groupe votera ce budget. Mais dans le débat il est normal que nous nous exprimons sur certains points. Et pour vous rassurer, ne vous inquiétez pas, nous prenons suffisamment de pots conviviaux ensemble pour bien s'entendre sur pas mal de sujets.

Mme Le Maire : Et c'est ce que nous ferons aussi à l'issue de notre séance !

Rires dans la salle.

Mme Le Maire : Si vous le voulez bien et comme je le disais tout à l'heure, nous ne sommes qu'au bordereau n° 6, nous aurons donc d'autres occasions de revenir sur différents sujets.

Je ne vais pas reprendre toutes vos interventions. Simplement je dirais comme Philippe Jestin l'a dit en début d'intervention, chacun donne du sens aux chiffres et que les différences peuvent se mesurer, entre autre de nos différences politiques.

Je vais simplement faire une réponse à Eric Mahé qui est intervenu d'une manière très ciblée sur la question de la voirie pour dire que d'une part sur le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2014-2020, sur laquelle nous avons délibéré l'an dernier, si j'ai bien compté, il y a plus de 6,5 millions d'euros consacré à la voirie, donc en moyenne un peu plus d'un million par an. Je partage votre manière de voir que c'est un peu moins en moyenne que le mandat précédent, les chiffres sont là, que nous avons en effet 134 kms de voirie et que c'est vrai qu'une chaussée a une durée de vie. Nous avons peu l'habitude de le partager. Vous avez donné entre 15 et 20 ans et le chiffre en ma possession est de 25 ans. Cela fait partie d'une équation dont il faut tenir compte dans nos budgets. Et ce que je veux rajouter, si au cours de l'année 2017, la question d'excédent possible, ou la question de rentrée inattendue pouvait nous interpeler, je le dis ici, la question de la voirie sera réexaminée en tenant compte de ce nécessaire entretien que s'il n'est pas fait, le coût suivant sera beaucoup plus cher. C'est une réalité qu'il faut prendre en compte.

Ce que je propose, c'est que nous passions au vote. Je mets donc le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ?

3 votes contre (Mmes RISSEL. LE BOEDEC. M. SCHEUER)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

5 abstentions (MM. IZAR. MUNOZ. THOUMELIN. Mmes GAUDIN. GUENNEC)

Bordereau adopté à la majorité.

VII – VOTE DES BUDGETS ANNEXES POUR L'ANNEE 2017

Rapport de M. JESTIN

Le tableau détaillé de chaque budget est fourni en annexe

I - CUISINE CENTRALE – BP 2017

La section de **fonctionnement** s'équilibre à 1 495 000 €, soit une diminution de **21,5 %**, contre + 0,93 % en 2016

L'exercice 2017 est marqué par la suppression de la confection de repas pour la ville d'Hennebont, soit une baisse d'activité de près de 130 000 repas (26 % de l'activité).

Cette évolution impacte plusieurs charges de fonctionnement à caractère variable :

- ✓ Les crédits liés aux dépenses d'alimentation sont réduits de 25,5 % (- 234 750 €)
- ✓ Le coût d'acquisition de barquettes affiche également une baisse de 20 % (- 10 600 €)

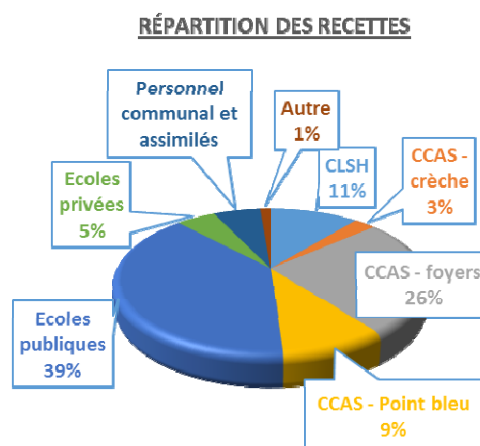
Par ailleurs, la masse salariale (37,2 % des dépenses) est également réajustée (- 23,2 %) et se chiffre désormais à 556 750 €. Cette diminution est rendue possible par la réduction du recours à du personnel en contrat. Les contractuels concernés réintégreront, en fonction des besoins, le service des moyens généraux de la ville. En outre, le non renouvellement de départs en retraite permettra d'obtenir un nouvel équilibre sur ce budget annexe.

Les recettes du budget Cuisine Centrale, composées essentiellement de la vente des repas, présentent une diminution équivalente aux dépenses (- 21,5 %).

Outre la disparition des repas confectionnés pour Hennebont, le déménagement en mars dernier de l'IME de Kerpont induit une baisse supplémentaire de 3 500 repas.

Les tarifs de vente de repas aux organismes extérieurs sont réévalués en 2017 de + 1 %. Ils concernent essentiellement le CCAS de Lanester, l'école St Joseph du Plessis et les pompiers d'Hennebont.

La **section d'investissement** s'équilibre à **28 839 €**, la totalité des crédits est affectée en travaux et dépenses d'équipement.



BUDGET PRIMITIF – CUISINE CENTRALE

Nature	Libellé du compte	BP 2016	BP 2017
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	5 712,00	5 500,00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	25 000,00	25 000,00
60612	ENERGIE - GAZ	14 000,00	14 000,00
60622	CARBURANTS	3 000,00	3 000,00
60623	ALIMENTATION	920 000,00	685 250,00
60631	ENTRETIEN	10 000,00	12 000,00
60632	PETIT EQUIPEMENT	3 500,00	3 000,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 700,00	1 700,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 250,00	1 000,00
6068	FOURNITURES DIVERSES	51 600,00	41 000,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	30 500,00	30 500,00
6135	LOCATION MOBILIERES	150,00	150,00
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	1 600,00	1 500,00
61558	ENTRETIEN DE MATERIEL	15 000,00	15 000,00
6156	MAINTENANCE	10 000,00	8 000,00
616	ASSURANCES	6 000,00	6 000,00
617	FRAIS D'ANALYSE	3 200,00	3 200,00
6184	FRAIS DE COURS ET STAGES	0,00	1 000,00
6226	HONORAIRES	50,00	50,00
6262	FRAIS DE TELEPHONE	2 500,00	2 500,00
62871	REMBTS DIVERS AU BUDGET COMMUNAL	35 249,00	36 000,00
6288	ENTRETIEN VETEMENTS	0,00	5 000,00
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	0,00	400,00
637	REDEVANCE SPECIALE	15 000,00	13 000,00
Total CHARGES A CARACTERE GENERAL		1 155 011,00	913 750,00
6215	CHARGES DE PERSONNEL	25 800,00	25 800,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	2 100,00	2 100,00
6336	COTISATION CNFPT & CENTRE DE GESTION	4 050,00	4 050,00

64111	REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	270 000,00	200 000,00
64112	I.R, S.F., N.B.I.	6 500,00	6 500,00
64118	AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	58 000,00	58 000,00
64131	REMUNERATION PRINCIPALE NON TITULAIRES	115 000,00	70 000,00
64138	AUTRES INDEMNITES NON TITULAIRES	22 000,00	22 000,00
6417	APPRENTIS	16 000,00	16 000,00
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	98 500,00	70 000,00
6453	COTISATIONS CAISSE DE RETRAITE	95 000,00	70 000,00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	9 000,00	9 000,00
6474	AUTRES OEUVRES SOCIALES (ANCV)	600,00	600,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	1 900,00	1 900,00
6488	MUTUELLES	800,00	800,00
Total CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		725 250,00	556 750,00
6811	DOTATION AUX AMORT. IMMOB. INCORP. ET CORP.	22 839,00	23 000,00
Total FONCT-OPERATIONS D'ORDRE		22 839,00	23 000,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	500,00	500,00
Total AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		500,00	500,00
673	TITRES ANNULES (EXERCICES ANTERIEURS)	1 000,00	1 000,00
Total CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 000,00	1 000,00
		1 904 600,00	1 495 000,00

Nature	Libellé du compte	BP 2016	BP 2017
64198	REMB.SUR REMUNERATION PERSONNEL	10 000,00	10 000,00
Total ATTENUATIONS DE CHARGES		10 000,00	10 000,00
7067	REDEVANCES ADULTES ET ENFANTS ST JOSEPH	70 000,00	72 000,00
	REDEVANCES CENTRES DE LOISIRS	162 000,00	162 000,00
	REDEVANCES ECOLES D'HENNEBONT	355 000,00	
	REDEVANCES REPAS ELEVES	480 000,00	580 000,00
70688	REPAS AGENTS MUNICIPAUX	25 000,00	20 000,00
	REPAS ASSOCIATIONS	10 000,00	10 000,00
	REPAS CRECHE LANESTER	42 000,00	40 000,00
	REPAS FOYER ARAGON	170 000,00	170 000,00

	REPAS FOYER DE VIE	45 000,00	47 000,00
	REPAS FOYER LE COUTALLER	170 000,00	165 000,00
	REPAS IME KERPONT	17 700,00	
	REPAS INSTIT., PERSONNEL SERVICE ET ANIMATEURS	66 000,00	66 000,00
	REPAS LIAISON FROIDE	3 000,00	3 000,00
	REPAS PERSONNES AGEES HENNEBONT	130 000,00	
	REPAS POINT BLEU - LANESTER	135 000,00	140 000,00
	REPAS POMPIERS HENNEBONT	6 000,00	6 000,00
	Total PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	1 886 700,00	1 481 000,00
7478	SUBVENTIONS PARTICIPATION - AUTRES ORGANISMES	4 000,00	4 000,00
7488	PARTICIPATION FIPHFP - FONDS INSERTION PERS.HAND.	3 900,00	
	Total DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 900,00	4 000,00
		1 904 600,00	1 495 000,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS	27 839,00	28 000,00
	Total IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 839,00	28 000,00
		27 839,00	28 000,00
28184	AMORTISSEMENT DU MOBILIER	81,00	
28188	AMORTISSEMENT AUTRES IMMO CORPORELLES	22 758,00	23 000,00
	Total INVEST-OPERATIONS D'ORDRE	22 839,00	23 000,00
10222	F.C.T.V.A.	5 000,00	5 000,00
	Total DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	5 000,00	5 000,00
		27 839,00	28 000,00

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions ?

M. MUNOZ : S'agissant du budget relatif à la cuisine centrale et comme évoqué en commission, nous notons que **l'exercice 2017 est marqué par une baisse d'activités** consécutive à la suppression de la confection des repas pour la ville d'Hennebont (- 130.000 repas) et pour l'IME de Kerpont (- 3.500 repas), soit **une perte totale d'activité de plus de 27 %**. Aussi, légitimement Mme Le Maire, nous vous interrogeons sur votre choix politique concernant l'avenir de notre cuisine centrale.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

Mme DOUAY : Comme je l'ai dit lors de la commission, la cuisine centrale a été missionnée pour 2 000 repas à peu près. Nous perdons 800 repas par jour entre Hennebont et l'IME. Nous redevenons une cuisine centrale à bonne dimension pour les repas que nous allons confectionner. Nous aurons moins d'achat en alimentation bien sûr et nous avons 2 agents partis en retraite et que nous ne remplacerons pas. Nous travaillons actuellement avec le service financier sur la réorganisation interne du service. Nous revenons à une taille normale.

Mme Le Maire : Au-delà du travail que nous menons pour la cuisine centrale de Lanester, il faut savoir que nous poursuivons une réflexion avec la Ville de Lorient pour travailler sur le dossier de la restaurations municipale et notamment voir si nous pouvons mutualiser et optimiser nos services. La réflexion est entamée. Vous avez raison de souligner ce sujet comme une des questions sur laquelle il nous faut réfléchir pour avoir les meilleures réponses possibles. Donc nous en reparlerons. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

II - POMPES FUNEBRES – BP 2017

Eléments d'activité du service :

Eléments d'activité	2012	2013	2014	2015	2016
Inhumations	105	104	104	88	111
Crémations	85	91	82	70	105
Cérémonies	190	195	186	158	216

Le budget 2017 des Pompes Funèbres s'équilibre globalement à **474 699 €**

458 551 € sont inscrits en **section de fonctionnement**, en hausse de 7,1 % suite à la recrudescence de l'activité en 2016.

Les dépenses intègrent notamment :

- ✓ **Les charges générales**, d'un montant de 209 700 € en hausse de 34 750 € au BP 2017. Elles sont composées à 79,6 % des achats de cercueils et des frais refacturés par Lorient pour les crémations contre 74 % en 2016.
- ✓ La **masse salariale** est en diminution de 1,76 % suite aux différents mouvements de personnel (50,2 % des dépenses de fonctionnement)
- ✓ Enfin, les **dotations aux amortissements** se chiffrent à 16 148 €

Les recettes de fonctionnement sont composées des prestations de service pour 265 000 €(+ 15 %) et du produit issu de la vente de cercueils pour 152 000 €

L'évolution des tarifs pour 2017 est de + 1 %.

La section d'investissement s'équilibre à 16 148 € La dotation aux amortissements permet d'autofinancer les besoins en travaux et équipement du service.

BUDGET PRIMITIF – POMPES FUNEBRES

Nature	Libellé du compte	BP 2016	BP 2017
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU-ENERGIE)	3 750,00	3 750,00
6063	ENTRETIEN DE PETIT EQUIPEMENT	1 100,00	1 100,00
6066	CARBURANTS	2 350,00	2 350,00
6068	AUTRES FOURNITURES	5 800,00	7 000,00
6068	CERCUEILS	55 000,00	60 000,00
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	2 000,00	2 000,00
6156	MAINTENANCE	2 500,00	2 500,00
6168	PRIME D'ASSURANCE - AUTRES	1 250,00	1 800,00
618	DROIT INDIVIQUEL FORMATION	0,00	500,00
6228	DIVERS	75 000,00	100 000,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS HORS CONTRAT	16 800,00	18 000,00
6231	ENCARTS PUBLICITAIRES	1 700,00	3 500,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 500,00	1 000,00
6256	MISSIONS	200,00	200,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	2 000,00	2 000,00
6288	NETTOYAGE DRAPS POMPES FUNEBRES	1 000,00	1 000,00
63512	TAXES FONCIERES	3 000,00	3 000,00
Total CHARGES A CARACTERE GENERAL		174 950,00	209 700,00
6215	PERSONNEL EXTERIEUR A LA COLLECT.RATTACHT	12 000,00	12 000,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	745,00	745,00
6411	REMUNERATION TITULAIRE - NON TITULAIRE	120 000,00	110 000,00

6413	PRIMES & GRATIFICATIONS	3 500,00	3 500,00
6414	INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS	35 000,00	40 000,00
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL	26,00	900,00
6451	COTISATION A L'URSSAF	46 000,00	46 000,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	5 600,00	5 600,00
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	9 000,00	9 000,00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 300,00	1 300,00
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	800,00	800,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	600,00	600,00
Total CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		234 571,00	230 445,00
6811	DOTATION AUX AMORT. IMMOB. INCORP. ET CORP.	16 148,00	16 148,00
Total FONCT-OPERATIONS D'ORDRE		16 148,00	16 148,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	1 258,00	1 258,00
Total AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1 258,00	1 258,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 000,00	1 000,00
Total CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 000,00	1 000,00
		427 927,00	458 551,00

Nature	Libellé du compte	BP 2016	BP 2017
64198	REMB. SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	6 000,00	6 000,00
Total ATTENUATIONS DE CHARGES		6 000,00	6 000,00
706	TAXES & REDEVANCES FUNÉRAIRES	140 000,00	150 000,00
707	VENTE DE CERCUEILS & ACCESSOIRES	145 000,00	152 651,00
7084	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTURES	30 000,00	30 000,00
7085	FRAIS ACCESSOIRES FACTURES	89 427,00	115 000,00
Total PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES		404 427,00	447 651,00
74	PARTI. EMPLOIS D'AVENIR - CF GEST.PERSONNEL	12 600,00	
Total DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		12 600,00	
758	PARTICIPATION SUR CONTRATS OBSEQUES	3 900,00	3 900,00
Total AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		3 900,00	3 900,00
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 000,00	1 000,00
Total PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 000,00	1 000,00

		427 927,00	458 551,00
2188	AUTRES	16 148,00	16 148,00
Total IMMOBILISATIONS CORPORELLES		16 148,00	16 148,00
		16 148,00	16 148,00
28131	AMORT. BATIMENTS PUBLICS	8 770,00	8 770,00
28135	AMORT. INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS	31,00	31,00
28154	AMORTISSEMENT MATERIEL INDUSTRIEL	658,00	658,00
28182	AUT. IMMO. CORP. MATERIEL DE TRANSPORT	5 096,00	5 096,00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	524,00	524,00
28184	AMORTISSEMENT MOBILIER	331,00	331,00
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES	738,00	738,00
Total INVEST-OPERATIONS D'ORDRE		16 148,00	16 148,00
		16 148,00	16 148,00

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : S'il n'y a pas d'interventions, je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

III - HALTE NAUTIQUE – BP 2017

Le budget 2017 de la Halte nautique s'équilibre globalement à **42 502 €**, stable par rapport aux exercices précédents

27 576 € sont imputés à la section de fonctionnement :

Les principales dépenses sont les suivantes :

- ✓ 10 000 € de redevances domaniales versées au Centre des impôts foncier
- ✓ 14 926 € de dotation aux amortissements

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- ✓ 22 000 € de redevances perçues sur les mouillages (particuliers)
- ✓ 5 426 € de redevances mouillages versées par la ville

La section d'investissement du budget 2017 s'équilibre à **14 926 €** montant correspondant à la dotation aux amortissements prélevée en section de fonctionnement. Ce montant permettra de rénover les équipements propres à ce budget (pontons, mouillages...)

BUDGET PRIMITIF – HALTE NAUTIQUE

Nature	Libellé du compte	BP 2016	BP 2017
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	
Total EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.		0,00	
6168	PRIMES D'ASSURANCE - AUTRES	500,00	500,00
6358	AUTRES DROITS	10 000,00	10 000,00
Total CHARGES A CARACTERE GENERAL		10 500,00	10 500,00
6218	PARTICIPATION SALAIRES BUDGET COMMUNAL	2 000,00	2 000,00
Total CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		2 000,00	2 000,00
6811	DOTATION AUX AMORT. IMMOB. INCORP. ET CORP.	14 926,00	14 926,00
Total FONCT-OPERATIONS D'ORDRE		14 926,00	14 926,00
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	50,00	50,00
Total AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		50,00	50,00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	200,00	100,00
Total CHARGES EXCEPTIONNELLES		200,00	100,00
		27 676,00	27 576,00
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	
Total EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.		0,00	
706	PARTICIPATION VILLE DE LANESTER	5 426,00	5 426,00
	PRESTATIONS DE SERVICES	22 000,00	22 000,00
Total PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES		27 426,00	27 426,00
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	50,00	50,00
Total AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		50,00	50,00
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	200,00	100,00
Total PRODUITS EXCEPTIONNELS		200,00	100,00
		27 676,00	27 576,00

001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	
Total EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.		0,00	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS	14 926,00	14 926,00
Total IMMOBILISATIONS CORPORELLES		14 926,00	14 926,00
		14 926,00	14 926,00
28135	AMORT. INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS	1 577,00	1 577,00
28181	AUT. IMMO. CORP. INSTALLATIONS GENERALES	4 243,00	4 243,00
28188	AUTRES	9 106,00	9 106,00
Total INVEST-OPERATIONS D'ORDRE		14 926,00	14 926,00
1641	EMPRUNTS EN EURO	0,00	
Total EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		0,00	
		14 926,00	14 926,00
Nature	Libellé du compte	BP 2016	BP 2017
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	
Total EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.		0,00	
6168	PRIMES D'ASSURANCE - AUTRES	500,00	500,00
6358	AUTRES DROITS	10 000,00	10 000,00
Total CHARGES A CARACTERE GENERAL		10 500,00	10 500,00
6218	PARTICIPATION SALAIRES BUDGET COMMUNAL	2 000,00	2 000,00
Total CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		2 000,00	2 000,00
6811	DOTATION AUX AMORT. IMMOB. INCORP. ET CORP.	14 926,00	14 926,00
Total FONCT-OPERATIONS D'ORDRE		14 926,00	14 926,00
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	50,00	50,00
Total AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		50,00	50,00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	200,00	100,00
Total CHARGES EXCEPTIONNELLES		200,00	100,00
		27 676,00	27 576,00
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	
Total EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.		0,00	
706	PARTICIPATION VILLE DE LANESTER	5 426,00	5 426,00
	PRESTATIONS DE SERVICES	22 000,00	22 000,00

Total PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	27 426,00	27 426,00
758 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	50,00	50,00
Total AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50,00	50,00
773 MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	200,00	100,00
Total PRODUITS EXCEPTIONNELS	200,00	100,00
	27 676,00	27 576,00
001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	
Total EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	0,00	
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS	14 926,00	14 926,00
Total IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 926,00	14 926,00
	14 926,00	14 926,00
28135 AMORT. INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS	1 577,00	1 577,00
28181 AUT. IMMO. CORP. INSTALLATIONS GENERALES	4 243,00	4 243,00
28188 AUTRES	9 106,00	9 106,00
Total INVEST-OPERATIONS D'ORDRE	14 926,00	14 926,00
1641 EMPRUNTS EN EURO	0,00	
Total EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	
	14 926,00	14 926,00

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

VIII – VOTE DES TAUX D'IMPOTS POUR L'ANNEE 2017

Rapport de M. JESTIN

L'équilibre budgétaire 2017 de la ville est construit sur la base d'un maintien du niveau des taux d'imposition.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les nouveaux taux d'imposition tels que présentés dans le tableau suivant :

Taux	2016	2017	Variation
Taux de Taxe d'habitation	15.82 %	15.82 %	+ 0 %
Taux de Foncier Bâti	28.46 %	28.46 %	+ 0 %
Taux de Foncier non Bâti	50.29 %	50.29 %	+ 0 %

La recette est inscrite au budget principal 2017 de la ville à l'article 73111.

La Commission Ressources du 24 janvier 2017 a émis un avis favorable

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

IX – FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DU FONDS DE SOUTIEN ET DE L'INDEMNITE LIEE A LA RENEGOCIATION DES PRÊTS STRUCTURES SENSIBLES

Rapport de M. LE BLE

Vu le contrat de refinancement MON503900EUR du 18 juin 2015, signé entre la Caisse Française de financement Local et la ville de Lanester, ayant fait l'objet d'une information au Conseil Municipal du 2 juillet 2015,

Vu le protocole transactionnel signé le 15 octobre 2015 avec la SFIL et la CAFFIL, autorisée par délibération du 24 septembre 2015,

Vu la convention du 13 mai 2016, autorisée par délibération du 17 décembre 2015, qui définit les modalités de versement de l'aide du fonds de soutien,

Il convient de préciser, par délibération, la durée d'amortissement de l'indemnité de renégociation (18,6 M€), sur laquelle sera également basé l'amortissement du fonds de soutien versé par l'Etat (13,2 M€).

Il est proposé d'amortir ces sommes sur une période de 15 ans, à compter de la date effective du contrat de refinancement.

La Commission Ressources du 24 janvier 2017 a émis un avis favorable

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des questions ? Des interventions ?

M. LE BLE : Au travers de ce bordereau, nous voyons la concrétisation de la sécurisation des prêts évoqués tout à l'heure par mes collègues. Nous avons d'une certaine façon au travers de l'Etat, recontracté d'autres prêts mais ceux-là à taux fixes. Donc il convient juste de les amortir. C'est ce que tout à chacun connaît, y compris dans sa vie personnelle. Ce bordereau n'a pas d'autres ambitions que celle-là.

Mme Le Maire : Et nous l'amortirons sur 15 ans. S'il n'y a pas de questions, je propose de le voter. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

X - GARANTIE D'EMPRUNT A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU MORBIHAN BRETAGNE SUD HABITAT

Rapport de Mme GUEGAN

Dans le cadre de travaux, sur la résidence « KERFREHOUR » au bâtiment J (remplacement de chaudières murales), l'Office Public de l'Habitat du Morbihan – Bretagne Sud Habitat sollicite la garantie de la ville de Lanester pour un emprunt.

Le prêt est octroyé par la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 31 000 €
La garantie de la ville est de 50 %.

PAM

Montant	31 000,00 €
Durée totale du prêt	5 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	Livret A + 0,60%
Périodicité des échéances	Annuelle
Progressivité	0,00%
Montant garantie / collectivité	15 500,00 €

** PAM : Prêt Amélioration / Réhabilitation*

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat du Morbihan – Bretagne Sud Habitat dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'OPHM-BSH, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Commission Ressources du 24 janvier 2017 a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des questions sur ce bordereau ?

Mme COCHE : Juste une précision. Peut-être avez-vous noté qu'il s'agit du bâtiment J de Kerfréhour et qu'il est prévu d'engager la rénovation urbaine de Kerfréhour. Vous pourriez vous poser la question pourquoi cet emprunt dont le projet va être abordé ce soir mais qui ne verra le jour que dans quelques temps. Nous ne pouvons décemment pas laisser des habitants sans chauffage et ni eau chaude pendant plusieurs mois. C'est pourquoi le bailleur m'a certifié que les chaudières acquises seront récupérées et réutilisées pour d'autres immeubles en cas de besoin.

Mme Le Maire : C'est un investissement qui sera utilisé dans la durée. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XI – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – Commission Consultative des services publics locaux – bilan d'activité 2016

Rapport de Mme DOUAY

L'article 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, prévoit que le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) présente annuellement au conseil municipal les travaux de la Commission.

Rappelons que cette commission est constituée de représentants du Conseil municipal et de représentants d'associations locales désignés par délibération du Conseil Municipal.

La CCSPL a pour vocation :

- d'examiner les rapports d'activité établis par les titulaires de délégation de service public et par les représentants des régies dotées de l'autonomie financière,
- d'émettre un avis avant tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

La CCSPL de la commune s'est réunie le 8 décembre 2016 et a examiné les rapports :

- De la régie municipale des pompes funèbres,
- De la délégation de service public de la piscine Aqualane's
- De la délégation de service public du réseau de chaleur bis.

Une synthèse de ces rapports d'activités est jointe en annexe.

Il est demandé aux membres de l'assemblée d'en prendre acte.



Lanester, le 12 Décembre 2016.

Direction Générale des Services

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Du 8 décembre 2016

Rapport de la commission

Catherine DOUAY, Conseillère municipale déléguée aux Affaires Administratives Générales présidait cette commission.

Membres présents :

Représentant le conseil municipal : Éric MAHE, Philippe LE STRAT, Sonia ANNIC, Nadine LE BOEDEC.

Représentant les associations : Michelle KERDUDO, représentante titulaire de la Confédération Syndicale des Familles (CSF), Catherine MEILLAT, représentante suppléante de la Confédération Syndicale des Famille (CSF), Frédérique HUARD, représentante titulaire de l'Union Locale CLCV (Confédération du Logement et du Cadre de Vie), Jean THIRLAND, représentant titulaire de l'Association des Crématistes

Représentants des régies et délégations : Anne-Marie MAZARE, Ville de Lanester, pour la Régie des Pompes Funèbres, Maxime LAMY, représentant de DALKIA, pour le réseau de chaleur bois,

Olivier PERIER Directeur Commercial Régional DALKIA pour le réseau de chaleur bois, CHANARD Claude et Irène pour la piscine Aqualane's

Représentants de l'administration : Sophie LEFEVRE, Directrice Générale des Services, Sophie DERRIEN, Directrice Education Enfance Jeunesse Sports, Evelyne NICOLAS, Chargée de mission à la Direction Générale des Services.

Membres excusés :

Représentant le conseil municipal : Joël IZAR et Christelle RISSEL, membres titulaires

Représentant les associations : Lorette DRIN-SATABIN, représentante titulaire de la Confédération Nationale des Locataires (CNL), Martine HERVE, représentante titulaire de l'UFC « Que choisir » Evelyne COMBES, représentante titulaire de l'Office Municipal des Sports

Ordre du jour :

1/Approbation du Compte-rendu de la commission du 10 décembre 2015 et 2-3-4-/examen des rapports présentés par les gestionnaires des services publics gérés en délégation ou en régie autonome.

1 - Le compte rendu de la commission du 10 décembre 2015 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 - La régie des Pompes Funèbres :

En 2015 le nombre de décès et de cérémonies a fortement diminué par rapport à 2014, soit 158 (au lieu de 186 en 2014). Les crémations ont représenté 44% des cérémonies (44 % en 2014).

La régie municipale a organisé 75 % des obsèques sur la commune (78 % en 2014) – rappelons qu'une entreprise de pompes funèbres s'est installée sur la commune en 2014.

59 % des obsèques ont donné lieu à des cérémonies religieuses (67 % en 2014).

Les résultats financiers :

Dépenses de fonctionnement : 410 810 € dont 219 243 € en charges de personnel soit 53 %.

Recettes de fonctionnement : 539 233 € dont 145 199 € de résultat cumulé, soit des recettes propres 2015 de 382 277 €

Le résultat net 2015 s'élève à - 28 533 €

Compte tenu du résultat cumulé, une somme de 9 425 € est affectée en investissement.

Les dépenses de fonctionnement de la Régie ont augmenté en 2015, notamment en raison de la nécessité de reconstituer le stock de cercueils en début d'année.

Par ailleurs les frais de parution des obsèques dans la presse, facturés directement aux familles auparavant, ont dû être supportés par la régie en 2015. Ils ont été refacturés aux familles par la suite.

Ces coûts répercutés sur les factures aux familles ont généré un coût moyen d'obsèques légèrement supérieur à celui de 2014 (2 419 € au lieu de 2 275 €).

La baisse des recettes 2015 est liée à la baisse du nombre de cérémonies.

Il n'y a pas eu d'investissements importants en 2015. Sont en cours, des travaux d'aménagement d'un vestiaire pour le personnel féminin.

La discussion a porté sur le lieu proposé pour la dispersion des cendres, les trappes existantes actuellement ne satisfaisant pas tous les usagers;

C. Douay a expliqué que les avis sont nuancés quant à l'utilisation du jardin des souvenirs en raison de la dispersion des cendres par le vent.

En conclusion, il est précisé que la Ville n'a pas trouvé à ce jour de solution satisfaisante pour tous.

3 - La piscine AQUALANE'S.

Rappelons que la délégation de service public s'est étendue de 1995 à 2015. Elle a été prolongée de mars 2015 à mars 2016 en raison des travaux prévus. Elle a été attribuée à nouveau au CIB CHANARD suite à une consultation en 2016.

La piscine a été fermée depuis le 16 mars 2016 pour des travaux qui ont concerné la rénovation entière de l'intérieur de la piscine et le traitement de la façade pour améliorer le visuel de l'équipement. Le chauffage de la piscine sera assuré par une chaufferie bois municipale dont la construction est à venir. La réouverture est prévue le 26 décembre 2016 après le passage de la Commission de sécurité.

L'inauguration aura lieu le 7 janvier 2017.

Les résultats présentés ne concernent donc que 7 mois ½ d'activité, avec cependant des charges fixes et des charges concernant l'équipement rénové, qui impactent les dépenses et déséquilibrent les résultats 2015/2016.

Les résultats financiers :

Les produits de l'exploitation 2015/2016 ont été de 390 911 € dont 54 % (212 476 € de subvention de la ville correspondant aux achats de créneaux horaires pour les écoles (*maternelles, primaires, collège et lycée*) (245 628 € en 2014/2015 / soit - 33 152 €)

Les charges d'exploitation se sont élevées à 442 995 € dont 46 % (202 104 € en dépenses de personnel)

Ce qui fait ressortir un résultat d'exploitation de - 52 084 € (- 21 981 € en 2014/2015).

Compte tenu des charges et produits financiers, le résultat net final s'élève à - 46 841 € (3 015 € 2014/2015).

La discussion a porté sur les travaux et sur les services qui seront proposés aux usagers dans le nouvel équipement.

Il ne reste de l'ancienne piscine que les murs : l'intérieur a été entièrement refait pour un coût de 2,4 M€; (*contre 5 à 6 M€ pour un équipement équivalent neuf*). Cet espace disposera d'un sauna, d'un hammam, d'un pédiluve massant, d'une fontaine à eau, d'un toboggan dans le petit bain, d'un équipement d'aqua bike et d'un espace fitness...

La résine, matériau utilisé pour le sol, a une durée de vie longue ; il est plus solide que du carrelage et de surcroît antidérapant. L'espace est accessible aux personnes handicapées.

A la date du 8 décembre, 200 inscriptions sont enregistrées pour la rentrée de janvier 2017.

Les tarifs par carte : 40 €/ carte de 10 tickets piscine / adultes, 30 € carte de 10 tickets piscine enfants, et 3.60 € l'entrée avec la carte « famille » ; 1 supplément est demandé pour l'accès à la zone sauna/hammam, pour préserver la tranquillité du lieu.

La piscine a son site internet et une page Facebook.

Les créneaux scolaires sont préservés, soit tous les jours : 8h/1h2 – 13h30/17h et le mercredi matin.

Une section « bébé nageur » a été créée.

Le traitement de l'eau s'effectue au chlore, mais le niveau de chlore étant plus faible qu'avant, le confort sera meilleur pour les usagers. Il y aura une économie d'eau du fait du passage à 1 vidange par an au lieu de 2 auparavant.

A ce jour, les retours sont positifs concernant les nouvelles activités à venir et l'encadrement.

4 - Le réseau de chaleur bois

M. LAMY, directeur commercial DALKIA remplace M. COSPEREC depuis le 1^{er} janvier 2016.

Rappelons que le réseau de chaleur bois a été mis en place en octobre 2010. La chaudière a une puissance installée totale de 4 610 KWh et dessert 16 sous-stations ; le périmètre n'a pas été modifié en 2015. Le réseau correspond à environ « 600 équivalents-logements ».

En 2015 :

- ➔ 971 tonnes de CO2 ont été évitées (*1 033 en 2014 et 1 100 en 2013*).
- ➔ La « couverture bois » a atteint 76 % (88 % /2014 – 95 %/2013); cette diminution est due aux incidents de fumée en début d'année 2015 qui ont entraîné un fonctionnement davantage basé sur le gaz – Le seuil conventionnel minimum de couverture est de 86 %.

Le résultat brut d'exploitation est de – 46 374 € après la retenue de 7 421 € correspondant à la répartition du solde pour garantie totale. (*Le solde pour garantie totale est susceptible d'être reversé à la ville, à la fin de la concession, s'il est positif, à hauteur de 2/3 pour la ville et 1/3 conservé par DALKIA*).

Les produits d'exploitation se sont élevés à 366 400 € dont 28 % de vente de R1 et 58 % de R2.

La facturation aux usagers est basée sur le R1 / coût des combustibles (*R1b bois et R1g gaz*) et le R2 (*R2.1 coût de l'électricité, R2.2 coût des prestations de conduite et petit entretien, R2.3 coût du gros entretien et renouvellement du matériel, R2.4 charge financière liée à l'amortissement des emprunts*)

En 2015, les ventes de R1 sont en baisse et les consommations stables. La partie « gaz » du R1 est en baisse de 13% (*raison/baisse du prix du gaz*).

Les charges d'exploitation s'élèvent à 405 353 € dont 44 % pour l'achat de combustibles, 25 % de frais financiers.

Les évolutions tarifaires du R1 ont été de 0.05 % pour le bois et – 12.77 % pour le gaz.
Rappel : c'est la formule de l'ADEME qui est appliquée pour l'indice de révision pour le calcul du R1.

L'augmentation prévue du gaz est de 5 % ; l'impact sur le consommateur ne sera que de 2 à 3 %.

Le R2.4 est figé : *la valeur de base pour le calcul du R2 a été fixée contractuellement en fonction d'un nombre de KW souscrit. Elle ne pourra être revue que si le nombre de KW atteint une augmentation de 20 % du nombre de KW souscrit (+ 13.8 % actuellement).* La base de calcul est dans le contrat de l'abonné : le prix de base est multiplié par la consommation de l'abonné.

L'entreprise a été contrainte de changer de fournisseur suite à l'avarie technique : la qualité des cendres n'était pas convenable ; cela provenait d'un problème de granulométrie du bois utilisé. Il y avait de plus de la poussière dans le bois livré, ce qui a encrassé la chaudière et conduit à un arrêt technique. L'entreprise utilise aujourd'hui 100 % de bois / plaquettes issue de la forêt.

Le ramonage prévu, des boues, aura une conséquence sur les charges P3 en raison de l'augmentation du temps passé : une augmentation des charges de personnel est à prévoir en conséquence.

Pendant les 2 pannes survenues début 2015, le relais a été pris par le gaz. Il n'y a pas eu d'impact sur le consommateur ; c'est le risque du délégataire.

Répondant à une question concernant l'augmentation de la recette liée au R24, le délégataire précise que le R24 est le tarif unitaire fixé par KWh /puissance souscrite (20.68) ; en 2015, il y avait un abonné en plus ; le surplus de recette est donc liée à la puissance supplémentaire souscrite et non à une augmentation tarifaire.

Le délégataire répond à une question concernant le solde de garantie totale en précisant que la somme est comptabilisée et sert à remplacer les pièces comme, par exemple, les frais liés à la réparation de l'incident de février 2015.

Les élus et services ont noté l'amélioration de la communication entre la Ville et Dalkia ainsi que les efforts faits concernant la qualité du bois. Il est demandé au délégataire de continuer à privilégier l'achat du bois en « local ».

Le Conseil Municipal en prend acte.

XII – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – signature d'un contrat d'emprunt entre la Ville et la Caisse d'Epargne

Rapport de Mme DOUAY

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,
Vu la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par la délibération cadre de refinancement du 24 avril 2014,

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a contracté, dans le cadre des autorisations budgétaire 2016, un prêt à taux fixe classique de 3 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire. Cet emprunt servira au financement des investissements prévus au budget 2016.

Les conditions du prêt sont les suivantes :

- La durée totale du prêt s'établit à 240 mois
- Le remboursement **trimestriel** du prêt s'effectuera par amortissement **progressif** du capital.

- Le déblocage des fonds aura lieu au plus tard le 25 mai 2017
- Le taux fixe du prêt s'élève à 1,14 %
- La commission d'engagement correspond à 0,30% du capital emprunté

Le prêt sera imputé au chapitre 16 du budget principal de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'en prendre acte.

Le Conseil Municipal en prend acte.

XIII - AVENANTS AU MARCHE DE CONSTRUCTION QUAI 9

M. JESTIN : Cet avenant concerne surtout le remplacement de l'éclairage par des ampoules LED. A l'époque de l'appel d'offres, ce système était encore très cher et les coûts ayant diminué, il est donc intéressant d'un point de vue économie d'énergie et d'entretien, de signer ces avenants :

Le marché de construction de l'équipement de culture et de loisirs Quai 9 nécessite la signature d'une nouvelle série d'avenants, dont les montants sont précisés ci-dessous dans la colonne « Avenant Fev 2017 » :

	ENTREPRISES	Montant du marché HT	Avenant HT Mai 2016	Avenant HT Nov 2016	Avenant HT Fev 2017	Nouveau montant HT	% avenant
Lot 1 Gros œuvre - Fondations Charpente métallique	JAFFRE-ANGEVIN	2 165 937,78	64 443,69	-11 313,95		2 219 067,52	2,45%
Structure		2 165 937,78	64 443,69	-11 313,95	0,00	2 219 067,52	2,45%
Lot 2 Étanchéité	SMAC	329 994,14	58 958,27	5 545,08		394 497,49	19,55%
Lot 3 Couverture, vèture, façade	AXIMA	722 900,00	20 018,21	57 100,13	2 524,60	802 542,94	11,02%
Lot 4 Menuiserie extérieure, vitrerie	REALU	144 880,00	6 626,40			151 506,40	4,57%
Clos couvert		1 197 774,14	85 602,88	62 645,21	2 524,60	1 348 546,83	12,59%
Lot 5 Courant Fort/Faible	AM3I	357 944,24		19 464,96	13 078,47	390 487,67	9,09%
Lot 6 Plomberie, Désenfumage	GUIBAN	856 595,36		-912,44	2 790,00	858 472,92	0,22%
Lot 7 Appareil élévateurs	CFA	36 160,00				36 160,00	0,00%
Lots techniques		1 250 699,60	0,00	18 552,52	15 868,47	1 285 120,59	2,75%
Lot 8 Equipement Office	CAILLAREC	21 800,58				21 800,58	0,00%
Lot 9 Menuiseries Intérieures	PLASSART	325 358,32		-1 204,76	-1 169,58	322 983,98	-0,73%
Lot 10 Plâtrerie, faux plafond, doublages	ARMOR ISOLATION	529 945,80		39 473,46	11 628,84	581 048,10	9,64%
Lot 11 Cloisons mobiles	ALGAFLEX	41 216,00				41 216,00	0,00%
Lot 12 Serrurerie	METALLERIE DE KERPO	184 843,00			1 780,00	186 623,00	0,96%
Lot 13 Revêtement de sol souple	NICOL PERE ET FILS	41 329,00				41 329,00	0,00%
Lot 14 Carrelage - Faïence	ETS DUPUY	23 245,58			925,84	24 171,42	3,98%
Lot 15 Peinture Revêtement muraux	RAUB	113 773,19				113 773,19	0,00%
Lots secondaires		1 281 511,47	0,00	38 268,70	13 165,10	1 332 945,27	4,01%
TOTAL LOTS TECHNIQUES		5 895 922,99	150 046,57	108 152,48	31 558,17	6 185 680,21	4,91%
Lot 16 Serrurerie - Machinerie Scénique	CLEMENT ET FILS	425 685,00		6 270,00		431 955,00	1,47%
Lot 17 Réseau scénique - courants FF	AUDIOLITE	349 936,28				349 936,28	0,00%
Lot 18 Tribunes télescopiques	JEZET SEATING	272 800,00			10 068,00	282 868,00	3,69%
TOTAL LOTS SCENIQUES		1 048 421,28	0,00	6 270,00	10 068,00	1 064 759,28	1,56%
TOTAL GENERAL		6 944 344,27	150 046,57	114 422,48	41 626,17	7 250 439,49	4,41%

Le montant total de ces nouveaux avenants s'établit à 41 626,17 € et porte le total d'avenants à 306 095,22 €, soit 4,41 % du marché de construction.

Pour rappel, la provision pour travaux supplémentaires intégrée au financement de Quai 9 s'établissait à 200 000 €

La Commission Ressources du 24 janvier 2017 a émis un avis favorable

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Des questions ?

M. MUNOZ : S'agissant de ce bordereau, nous prenons acte d'une nouvelle série d'avenants et *de facto* une augmentation du montant total du marché de construction (+ 4,41 %), ce qui porte **l'opération de travaux à hauteur de 9 millions d'euros TTC**. Par ailleurs, il est précisé que le montant total des avenants s'établit à hauteur de 306.095,22 € HT et que la provision pour travaux supplémentaires intégrée au financement de Quai 9 s'établissait à 200.000 €

Aussi, la ville doit prendre en charge le différentiel **sur ses fonds propres**, soit **106.095,22 €** somme qui aurait pu être affectée au profit des habitants sur un besoin ciblé.

Mme Le Maire : Philippe JESTIN va pouvoir vous répondre ?

M. JESTIN : Arrêtons d'avoir ces débats sur ce genre de projet. Pour un tel projet, 4 % supplémentaire n'est pas excessif. Le dossier a bien été géré depuis le départ grâce à Stanislas Daviaud qui en est le chef de projet. Nous le savons tous, nous avons tous construit des maisons et nous savons bien qu'entre le moment où les devis sont signés et la fin des travaux, il y a souvent des devis supplémentaires. Il faut relativiser.

Mme Le Maire : Relativisons compte tenu de la complexité de l'architecture de cet équipement qui va prendre sa place dans notre centre-ville pour le structurer. C'est notre vision de la Ville et c'est loin d'être une maison. Cet architecture interpelle, interroge et elle se remarque et tant mieux. C'est cette curiosité qui va aussi donner envie de rentrer à l'intérieur et d'y voir ce qui s'y passe et de mesurer que ce n'est pas n'importe quel équipement. Et que pour les habitants dont le souci a été rappelé par François-Xavier Munoz, nous avons cette volonté et nous y travaillons pour faire en sorte que Quai 9 soit le plus utilisé possible. Et en l'occurrence le montant des avenants, compte tenu de la complexité de l'architecture est loin d'être d'un niveau critique. Il n'est pas de 15 % !

M. L'HENORET : Même si l'on ne doit pas comparer ce qui n'est pas comparable, quand on voit la Philharmonie de Paris ou celle d'Hambourg dont les budgets d'avenants ont décuplé leur budget initial, nous pouvons être fiers de notre maîtrise du budget.

Mme PEYRE : Je voudrais juste rappeler que cet équipement n'est pas seulement lié à de la programmation, c'est un équipement qui va abriter deux structures, des salles qui seront mises à disposition de toute la vie associative. Lorsque nous parlons de deniers publics aujourd'hui chaque lanestérien a j'espère pris conscience en tous les cas que nous travaillons dans ce sens, que c'est son équipement. L'investissement a du sens. Et pour conforter ce qu'a dit Philippe,

notre chef de projet est à la hauteur de sa fonction, associé de personnels compétents de la Ville. Un centime d'euros est un centime d'euros.

Mme Le Maire : Merci Mireille pour cette intervention qui confirme que nous avons la chance d'avoir Quai 9 qui va ouvrir dans quelques mois. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons voter. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XIV – CAMPAGNE DE RAVALEMENT POUR 2017

Rapport de M. LE STRAT

Il appartient aux élus de la Commission d'approuver pour 2017, la poursuite de la campagne de ravalement, en retenant les rues Jean Jaurès, Ambroise Croizat, Gabriel Péri, Général Leclerc, François Billoux, Marcel Sembat, François Mauriac, Kesler-Devillers, François Mitterrand. Suite à la Commission qui s'est tenue le 30 novembre 2016, il est proposé d'y ajouter les rues Camille Pelletan, Emile Combes et le boulevard Normandie Niemen.

Pour rappel, le bilan de la campagne 2016 se traduit par 16 demandes et dépôts de dossiers pour des travaux d'embellissement d'immeubles pour un montant total de 10 194,64 € (sur une enveloppe disponible de 15 000 €).

Bilan des dossiers traités et montant des subventions accordées depuis 2005

	Nombre de dossiers	Montant des subventions accordées
2005	14	12 039,11
2006	6	5 391,05
2007	22	12 620,97
2008	14	13 367,19
2009	14	13 125,60
2010	15	14 097,90
2011	4	7 501,52
2012	4	3 900,14
2013	17	15 820,82
2014	11	17 235,79

2015	6	6970.81
2016	10	8325.84

Pour 2017, il est proposé que les conditions d'attribution de la subvention accordée par immeuble soient revues et se fassent suivant les modalités indiquées dans le règlement ci-annexé, avec les critères suivants :

- Avis de l'architecte urbaniste de la ville
- Vérification in situ de la conformité des travaux réalisés avant attribution de la subvention
- Modulation du montant accordé sur la base d'une tarification au m² de surface ravalée avec une subvention renforcée sur la rue Jaurès et l'avenue Croizat (Modalités de calcul en annexe)

Le plafond resterait fixé à 1 600 € pour une opération de ravalement seul et à 2 500 € pour une opération de ravalement couplée à une isolation extérieure.

La Commission Développement Territorial est appelée à se prononcer sur :

- la poursuite de l'opération de la campagne de ravalement pour l'année 2017
- le périmètre de l'opération
- le maintien d'une enveloppe de 15 000 euros pour l'année 2017
- le règlement et les critères d'attribution de la subvention accordée par immeuble tels que proposés en annexe.

Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article «Urbanisme - 820 - 20422 - Urba» du budget.

Vu l'avis favorable de la Commission du Développement Territorial en date du 25 janvier 2017, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur :

- la poursuite de l'opération de la campagne de ravalement pour l'année 2017
- le périmètre de l'opération tel qu'annexé au présent bordereau
- le maintien d'une enveloppe de 15 000 euros pour l'année 2017.
- le règlement et les critères d'attribution de la subvention accordée par immeuble tels que proposés en annexe.

CAMPAGNE DE RAVALEMENT 2017
RUES JEAN JAURES, AMBROISE CROIZAT, GABRIEL PERI,
GENERAL LECLERC, FRANCOIS BILLOUX, MARCEL SEMBAT,
FRANCOIS MAURIAC, KESLER DEVILLERS, FRANCOIS MITTERRAND,
GUESDE, LENINE, FABIEN, DE GAULLE, REPUBLIQUE, PELLETAN,
COMBES, NORMANDIE NIEMEN.

SUBVENTION DE LA VILLE

PREAMBULE :

Les rues Jean Jaurès, Ambroise Croizat, Général Leclerc, François Billoux, Marcel Sembat, Kesler Devillers, François Mitterrand, Gabriel Péri (une partie de la rue), Jules Guesde, Lénine, Fabien, Général de Gaulle, République, Pelletan, Combes et Normandie Niémen ainsi que les entrées de ville représentent des voies très fréquentées de la Commune. Elles ont un rôle structurant dans l'organisation de la Ville et traversent les quartiers en même temps les plus anciens et les plus densément bâtis.

Les immeubles qui les bordent sont souvent anciens et typiques de la période de la reconstruction. Leur ravalement, conformément aux principes retenus dans l'étude de colorisation réalisée par la Ville, permettrait d'embellir ces rues et d'améliorer le paysage comme son cadre de vie.

ARTICLE 1 – OBJET DU REGLEMENT

La Ville de Lanester met en place une opération de ravalement des façades et pignons visibles donnant sur les rues Jean Jaurès, Ambroise Croizat, Général Leclerc, François Billoux, Marcel Sembat, François Mauriac, Kesler Devillers, François Mitterrand, Gabriel Péri (une partie de la rue), Jules Guesde, Lénine, Fabien, Général de Gaulle, République, Camille Pelletan, Emile Combes et Normandie Niémen. Ces ravalements pourront donner lieu à des subventions dans les conditions décrites ci-après.

A titre exceptionnel, il pourra être attribué une subvention pour un immeuble situé en lisière de ce périmètre pour des raisons d'intérêt architectural, ainsi que pour un immeuble remarquable recevant du public.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

Pour ouvrir droit à la subvention, l'immeuble doit être situé en bordure de ces voies, et compris dans le périmètre indiqué au plan joint.

Le subventionnement des travaux est établi au m² de façade réalisé.

a) PERIMETRE - HORS RUE J JAURES ET AVENUE A CROIZAT

Le subventionnement correspond à :

- un montant de 6,25 €/ m² de surface ravalée des façades et pignons visibles de la rue quels que soient les revenus des propriétaires et pour les immeubles gérés par une copropriété ou un syndic, la subvention totale n'excédant pas 1 600 € versée au copropriétaire ou au syndic.

- Ce montant peut être modulé jusqu'à 17,18 €/ m² de surface ravalée pour les propriétaires dont les revenus nets imposables figurent dans le tableau ci-après.

La subvention globale ne pourra excéder la somme de 1 600 € pour les propriétaires bailleurs comme pour les propriétaires occupants.

S'agissant d'une copropriété ou d'un syndic, la subvention est versée au syndic ou à la copropriété est fixée à 6,25 €/ m² de surface ravalée avec une subvention n'excédant pas 1 600 € par immeuble.

Lorsque l'opération de ravalement est couplée à une opération d'isolation extérieure, le plafond de la subvention octroyée est relevé à 2500 €

b) PERIMETRE DE LA RUE J JAURES ET L'AVENUE A CROIZAT

Le subventionnement correspond à :

- un montant de 10,20 €/ m² de surface ravalée des façades et pignons visibles de la rue quels que soient les revenus des propriétaires et pour les immeubles gérés par une copropriété ou un syndic, la subvention totale n'excédant pas 1 600 €, versée au copropriétaire ou au syndic.

- Ce montant peut être modulé jusqu'à 22,10 €/ m² de surface ravalée pour les propriétaires dont les revenus nets imposables figurent dans le tableau ci-après.

La subvention globale ne pourra excéder la somme de 1 600 € pour les propriétaires bailleurs comme pour les propriétaires occupants.

S'agissant d'une copropriété ou d'un syndic, la subvention est versée au syndic ou à la copropriété est fixée à 10,20 €/ m² de surface ravalée avec une subvention n'excédant pas 1 600 € par immeuble.

Lorsque l'opération de ravalement est couplée à une opération d'isolation extérieure, le plafond de la subvention octroyée est relevé à 2500 €

ARTICLE 3 - NATURE DES TRAVAUX

Ouvriront droit à la subvention :

- tous les travaux de ravalement permettant d'aboutir au but général poursuivi : lavage, sablage, peinture, réfection éventuellement des enduits,
- tous les travaux de peinture des menuiseries extérieures de la façade sur rue, y compris les ferronneries,
- le ravalement des entourages de pierres s'il en existe : piliers, linteaux ...,
- la peinture sur enduits

L'intervention sur les vitrines et la partie essentiellement commerciale du bâtiment ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 4 - DOSSIER DE SUBVENTION

Les dossiers de demandes de subventions seront présentés à Madame ou Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme et au Service Urbanisme-Foncier de la Ville qui jugeront si les travaux envisagés peuvent entrer dans le cadre des travaux permettant d'aboutir au but général poursuivi. Le dossier de demande de subvention devra comporter les pièces suivantes :

- lettre signée du propriétaire demandeur, adressée à Madame Le Maire de Lanester ;
- déclaration de non opposition de la ville aux travaux datée et signée (ou permis de construire dans le cadre d'une opération globale);
- l'indication de la surface ravalée en m² ;
- dernier avis d'imposition sur le revenu ;
- s'agissant d'une copropriété, le procès-verbal de l'Assemblée Générale ;
- dans le cas d'une société ou d'une association, extrait des statuts permettant d'attester le but non lucratif de l'opération de ravalement, relevé d'identité bancaire, postal ou de compte de Caisse d'Épargne.

Le dépôt du dossier de subvention vaut accord du demandeur du présent règlement.

ARTICLE 5 - INFORMATION DU DEMANDEUR

Le demandeur pourra obtenir tout renseignement auprès du Service Urbanisme-Foncier de la Ville chargé de l'instruction de la demande.

Lors du dépôt de la demande de subvention, le demandeur sera informé de la procédure appliquée pour l'instruction de son dossier.

Tous travaux engagés avant autorisation de la ville datée et signée (sous forme de déclaration préalable ou permis de construire) ne permettront pas d'accès à un subventionnement de la ville.

ARTICLE 6 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de la subvention se fera par mandatement sur présentation des factures acquittées pour les travaux effectués par une entreprise, ou d'une attestation de fin de travaux en ce qui concerne les travaux en régie et du dernier avis d'imposition reçu.

Les travaux devront être conformes à l'autorisation mentionnée dans l'article précédent.

ARTICLE 7 - DUREE DE L'OPERATION

Cette opération prendra fin le **31 décembre 2017**.

ANNEE 2017

MONTANT DE LA SUBVENTION en € - TOUTES RUES (HORS JEAN JAURES ET AVENUE CROIZAT)

EN FONCTION DU REVENU NET IMPOSABLE ET DU NOMBRE DE PARTS DECLARE

(dernier avis d'imposition connu)

CATEGORIE DE MENAGE	ACTIVITE DU CONJOINT	SUBVENTION 17,18 €/m ²	SUBVENTION 15,62 €/m ²	SUBVENTION 12,5 €/m ²	SUBVENTION 10,93 €/m ²	SUBVENTION 9,37 €/m ²	SUBVENTION 7,81 €/m ²	SUBVENTION 6.25 €/m ²
Personne seule		6 129 €	7 355 €	8 591 €	10 420 €	12 265 €	14 765 €	Supérieur à 14 765 €
Ménage sans enfant	Inactif	7 229 €	8 675 €	10 121 €	12 122 €	14 458 €	16 958 €	Supérieur à 16 958 €
	Actif	8 964 €	10 757 €	12 550 €	15 239 €	17 928 €	20 428 €	Supérieur à 20 428 €
Ménage avec 1 enfant à charge	Inactif	8 695 €	10 434 €	12 173 €	14 781 €	17 390 €	19 890 €	Supérieur à 19 890 €
	Actif	10 781 €	12 937 €	15 093 €	18 327 €	21 561 €	24 061 €	Supérieur à 24 061 €
Ménage avec 2 enfants à charge	Inactif	10 159 €	12 191 €	14 223 €	17 270 €	20 318 €	22 818 €	Supérieur à 22 818 €
	Actif	12 595 €	15 114 €	17 633 €	21 411 €	25 190 €	27 690 €	Supérieur à 27 690 €
Ménage avec 3 enfants à charge	Inactif	11 629 €	13 955 €	16 280 €	19 769 €	23 258 €	25 758 €	Supérieur à 25 758 €
	Actif	14 417 €	17 300 €	20 184 €	24 509 €	28 834 €	31 334 €	Supérieur à 31 334 €
Ménage avec 4 enfants à charge	Inactif	13 091 €	15 709 €	18 328 €	22 255 €	26 182 €	28 682 €	Supérieur à 28 682 €
	Actif	16 247 €	19 496 €	22 790 €	27 619 €	32 493 €	34 993 €	Supérieur à 34 993 €

Par personne supplémentaire	Inactif	1 462 €	1 755 €	2 047 €	2 485 €	2 924 €	3 424 €	Supérieur à 3 424 €
	Actif	1 812 €	2 175 €	2 537 €	3 081 €	3 624 €	4 124 €	Supérieur à 4 124 €

ANNEE 2017

MONTANT DE LA SUBVENTION en € - RUE JEAN JAURES ET AVENUE CROIZAT

EN FONCTION DU REVENU NET IMPOSABLE ET DU NOMBRE DE PARTS DECLARE

(dernier avis d'imposition connu)

CATEGORIE DE MENAGE	ACTIVITE DU CONJOINT	SUBVENTION 22,10 €/m ²	SUBVENTION 20,40 €/m ²	SUBVENTION 18,70 €/m ²	SUBVENTION 17 €/m ²	SUBVENTION 13,60 €/m ²	SUBVENTION 11,90 €/m ²	SUBVENTION 10,20 €/m ²
Personne seule		6 129 €	7 355 €	8 591 €	10 420 €	12 265 €	14 765 €	Supérieur à 14 765 €
Ménage sans enfant	Inactif	7 229 €	8 675 €	10 121 €	12 122 €	14 458 €	16 958 €	Supérieur à 16 958 €
	Actif	8 964 €	10 757 €	12 550 €	15 239 €	17 928 €	20 428 €	Supérieur à 20 428 €
Ménage avec 1 enfant à charge	Inactif	8 695 €	10 434 €	12 173 €	14 781 €	17 390 €	19 890 €	Supérieur à 19 890 €
	Actif	10 781 €	12 937 €	15 093 €	18 327 €	21 561 €	24 061 €	Supérieur à 24 061 €
Ménage avec 2 enfants à charge	Inactif	10 159 €	12 191 €	14 223 €	17 270 €	20 318 €	22 818 €	Supérieur à 22 818 €
	Actif	12 595 €	15 114 €	17 633 €	21 411 €	25 190 €	27 690 €	Supérieur à 27 690 €
Ménage avec 3 enfants à charge	Inactif	11 629 €	13 955 €	16 280 €	19 769 €	23 258 €	25 758 €	Supérieur à 25 758 €
	Actif	14 417 €	17 300 €	20 184 €	24 509 €	28 834 €	31 334 €	Supérieur à 31 334 €
Ménage avec 4 enfants à charge	Inactif	13 091 €	15 709 €	18 328 €	22 255 €	26 182 €	28 682 €	Supérieur à 28 682 €
	Actif	16 247 €	19 496 €	22 790 €	27 619 €	32 493 €	34 993 €	Supérieur à 34 993 €

Par personne supplémentaire	Inactif	1 462 €	1 755 €	2 047 €	2 485 €	2 924 €	3 424 €	Supérieur à 3 424 €
	Actif	1 812 €	2 175 €	2 537 €	3 081 €	3 624 €	4 124 €	Supérieur à 4 124 €

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? En souhaitant que cette enveloppe soit utilisée par le plus grand nombre possible d'habitants, à la fois pour la qualité du cadre de vie et en même temps pour l'activité économique que cela génère. Si vous en êtes d'accord, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XV – BILAN DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER DE L'ANNEE 2016**Rapport de Mme COCHE**

Vu la présentation à la Commission du Développement Territorial en date du 25 janvier 2017, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du bilan des déclarations d'intention d'aliéner de l'année 2016.

Années	Maison individuelle	Appartement	Commerce	Terrains	Divers	Total
1998	146	16	7	78	6	253
1999	214	22	4	63	18	321
2000	167	22	6	65	21	281
2001	185	9	12	95	14	315
2002	197	26	15	87	18	343
2003	193	7	14	135	6	355
2004	237	25	20	103	10	395
2005	214	47	17	46	15	339
2006	167	48	15	77	11	318
2007	193	40	17	39	7	296
2008	143	27	10	43	13	236
2009	167	28	7	35	9	246
2010	195	39	14	39	2	289
2011	195	40	13	21	8	277
2012	163	28	17	28	3	239
2013	189	31	12	46	5	283

2014	178	46	19	36	9	292
2015	176	68	11	32	18	305
2016	237	34	15	40	14	340

Bilan détaillé pour l'année 2016

Mois	Maisons individuelles	Appart.	Commerce	Terrains		Divers	Total	Cumul
				en lotis.	hors lotis.			
Janvier	30	4	2	0	3	1	40	
Février	9	1	0	2	0	0	12	52
Mars	15	7	1	1	5	0	29	81
Avril	36	2	1	0	2	1	42	123
Mai	19	7	1	2	2	5	36	159
Juin	17	3	1	0	3	1	25	184
Juillet	22	1	3	0	0	0	26	210
Août	32	3	2	1	5	0	43	253
Septembre	14	1	2	0	4	2	23	276
Octobre	13	1	0	1	4	0	19	295
Novembre	12	3	1	0	1	2	19	324
Décembre	18	1	1	0	4	2	26	340
TOTAL	237	34	15	7	33	14	340	
	Maison individuelle	Appart.	Commerce	Terrain en lotis.	Terrain hors lotis.	Divers		
Prix d'achat moyen	159 842.76	119 417	157 676.04	94 000	57 044	20 229.8		
Surface moyenne parcelle	847.52 m ²	69 m ²	939.125 m ²	850 m ²	403 m ²	150 m ²		
Prix moyen €/ m²		1731		110	141			

Il est demandé au Conseil Municipal d'en prendre acte.

Mme COCHE : Vous avez pu constater que nous avons connu une augmentation de nos DIA en 2016 de 11,48 %, et plus particulièrement sur les ventes de maisons individuelles puisque nous sommes à plus de 35 %. Son niveau est le même qu'en 2004 : à cette époque il avait été exceptionnel aussi. Sur le quartier Ouest (Kérentrech, Rives du Scorff jusqu'au Scarh), nous avons eu 42,5 % de mutations. Ensuite le quartier Est (la campagne), 21, 5 %, le quartier Sud avec 19,5 % et le quartier Nord avec 16,5 %.

Mme Le Maire : Ce qui montre le dynamisme du territoire.

Le Conseil Municipal en prend acte.

XVI – BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE L'ANNNE 2016

Rapport de Mme COCHE

Conformément aux prescriptions de la loi du 8 février 1995, le tableau, ci-joint, détaille les acquisitions et cessions de l'année 2016.

Vu la présentation à la Commission du Développement Territorial en date du 25 janvier 2017, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des cessions et acquisitions de l'année 2016.

I – Etat des acquisitions réalisées par la commune en 2016

Date acte Convention	Nature du bien – Désignation Références cadastrales	Localisation	Identité du vendeur	Conditions de l'acquisition
31/03/2016	- Maison à usage d'habitation : AM 182 (1165 m2)	20, rue Gabriel Péri	Consorts MARCHAND	Acquisition par voie de préemption : -Prix : 224 000€ -Commission agence : 11 000€ -Frais notariés : 3590,92€
14/04/2016	- Maison à usage	1, bis rue Gérard	Consorts RAMON	Prix

	d'habitation : AC 709 (544 m2)	de Nerval		d'acquisition : 210 000€ Frais notariés : 3400€:
12/10/2016	- Lot n° 2 du 40 Avenue François Billoux	40, Avenue François Billoux	SCI LECLERC BILLOUX	Prix d'acquisition : 60 000€ Frais notariés : 2005,18€
13/10/2016	- Maison à usage d'habitation (743 m2) AN 707 (69 m2) AN 710 (6 m2) AN 724 (668 m2)	63, rue Marcel Sembat	Monsieur et Madame BERGER	Acquisition par voie de préemption : -Prix : 215 000€ -Commission agence : 12 950€ -Frais notariés : 3601€

II – Etat des cessions consenties par la commune

Date acte	Nature du bien - Désignation Références cadastrales	Localisation	Origine de propriété	Identité de l'acquéreur	Conditions de vente
28/01/2016	-AK 785 (2 m2)	Rue des lavoirs	Commune de Lanester	Madame LE BOTE	Cession à titre gratuit dans le cadre d'une régularisation foncière
21/11/2016	- AN 849 (472 m2), AN 850 (13 m2), AN 851 (60 m2), AN 852 (4 m2), AN 853 (2 m2) - AN 854 (16 m2), AN 855 (152 m2), AN 860 (223 m2), AN 863 (2 m2), AN 864 (6 m2), AN 865 (12 m2) - AN 857 (47 m2)	Maison d'habitation située 71, rue Marcel Sembat Parcelles de terre Droit à construire correspondant au volume 2 du futur bâtiment surplombant la rue LE BOULCH	Commune de Lanester Commune de Lanester Commune de Lanester	SCI LANESTER SEMBAT SCI LANESTER SEMBAT SCI LANESTER SEMBAT	151 380€

	Superficie totale : 1009 m2				
--	--------------------------------	--	--	--	--

Bilan financier foncier

ACQUISITIONS : 745 547,10€

CESSIONS : 151 380€

DECISION DU CONSEIL :

Mme COCHE : D'autres engagements ont été pris mais qui n'apparaissent pas dans ces tableaux. Nous les verrons en cours d'année puisqu'ils auront un impact sur le budget 2017 ou sur les suivants. Notamment nous reviendrons sur le dossier des terrains de la propriété Le Déault, 2000 m2 qui nous permettront d'élargir le périmètre du Scarh et puis la maison du 51 ter rue Marcel Sembat, à côté de la Mairie, sur lequel nous avons déjà délibéré et dont les actes notariés devront intervenir bientôt. Vous dire aussi que nous avons plus d'un million d'euros de cessions programmés, dont la moitié est budgétée, ce qui laisse de l'espoir à Eric Mahé pour la question voirie.

Rires dans la salle.

Mme COCHE : Il faut dire aussi que les opérations d'urbanisme impactent la voirie. Il faudra en tenir compte, il faudra que nous regardions comment nous allons réaffecter les enveloppes sur ces cessions. Aujourd'hui sur ce million d'euros, nous avons des engagements pris. Ce sont des projets qui vont être réalisés pour 730 000 euros soit 73 %.

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions ?

M. IZAR : Concernant la maison des Consorts Marchand que vous comptez acquérir, que comptez-vous en faire ? Et 2^{ème} question, celle que vous avez achetée à côté de l'hôtel de ville et qui est fermée, que comptez-vous en faire ?

Mme COCHE : Celle des consorts Marchand, c'est la maison située à l'angle du quai Péri et du boulevard Leclerc dont le dossier était passé en conseil municipal, il s'agit de la démolir et le foncier sera intégré à l'opération du Scarh qui fera l'objet d'un aménagement futur du secteur. Et celle du centre-ville, elle contribuera à la réserve foncière que nous constituons sur la rive ouest de Mauriac, comme nous l'avons fait pour la maison Berger et la maison du 51 ter de la rue Marcel Sembat qui sera intégrée dans ce périmètre. Le temps des opérations d'urbanisme est long. Nous nous projetons sur plusieurs années, quelquefois même voire même plusieurs dizaines d'années. Juste pour vous donner un exemple : les maisons que nous avons acquises depuis plusieurs années maintenant boulevard Leclerc, là où est installée l'Association Défis, qui normalement sont fléchées pour l'opération Panoramic II, nous sommes en attente que l'opération démarre.

Mme Le Maire : A suivre donc.

Le Conseil Municipal en prend acte.

XVII - AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LORIENT AGGLOMERATION EN MATIERE D'URBANISME

Rapport de Mme LE MOEL-RAFLIK

La ville de Lanester et Lorient Agglomération ont conclu une convention de prestation de services en matière d'aménagement, d'urbanisme, de valorisation du patrimoine et de gestion foncière et habitat.

Cette convention, prenant effet au 1^{er} septembre 2014, est d'une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 août 2020.

Elle indique que les services communautaires réaliseront les missions suivantes :

- Urbanisme réglementaire et droit des sols,
- Aménagement urbain et économique,
- Valorisation du patrimoine naturel, urbain et architectural,
- Gestion foncière et habitat.

La Ville de Lanester souhaite interrompre les missions d'assistance technique et d'accueil qui étaient confiées à un dessinateur qui a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 31 août 2015. Les moyens mis à disposition par Lorient agglomération régularisés par un avenant seraient donc :

- un instructeur du droit des sols à 100 % (cadre B)
- un instructeur du droit des sols à 50 % (cadre B)
- un architecte urbaniste à 50 % (cadre A)
- un assistant foncier à 30 % (cadre B)

De son côté la ville met à disposition :

- un responsable pour la coordination du service urbanisme (actuellement DST)
- un agent chargé d'études, de proximité et de suivi de travaux (cadre B) à temps non complet
- un pôle d'accueil services techniques / urbanisme (3 agents cadre C)

Il est nécessaire de modifier l'annexe à la convention qui précise les conditions financières d'intervention du personnel concerné. La participation de la ville est donc réévaluée en conséquence, soit un total de 146 013.68 € pour 2015, qui sera proratisé depuis le départ de l'agent à 120 764.72 € et pour 2016 à 107 009.51 €

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

La Commission Développement Territorial réunie le 25 Janvier 2017 a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme LE MOEL-RAFLIK : C'est un bordereau qui peut paraître technique mais à mon sens il ne l'est pas. Il illustre le principe de mutualisation avec Lorient Agglomération en matière d'urbanisme. C'est une mutualisation intelligente, efficiente et surtout nécessaire lorsque l'on veut moderniser nos services publics locaux, en travaillant en cohérence avec Lorient Agglomération, qui évolue aussi par rapport au départ d'un agent, ce qui justifie la réduction de l'enveloppe budgétaire et qui se retrouve répartie différemment. Cette nouvelle convention nous engage pour 6 ans.

Mme Le Maire : Des questions sur ce bordereau ? Des remarques ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

PAET 16 Janvier 2017

ANNEXE 1
Convention Ville de LANESTER / Lorient Agglomération
Avenant n°1 Septembre 2015

	Missions	charges salariales (valeur 2014)	charges salariales (valeur 2015)	charges salariales (valeur 2016)
Personnel permanent mis à disposition à temps plein, basé à Lanester				
Technicien	Instruction Autorisations du droit des sols	39 667,00	40 063,67	40 464,31
Dessinateur	Assistance technique et d'accueil	39 667,00	40 063,67	
	sous-total personnel permanent	79 334,00	80 127,34	40 464,31
Personnel permanent mis à disposition à temps partiel, basé au Pôle AET.				
Rédacteur 50 %	Instruction Autorisations du droit des sols	19 834,00	20 032,34	20 232,66
Technicien 30 %	Foncier	11 900,00	12 019,00	12 139,19
Cadre A 50 %	Assistance à la commune pour ses projets urbains d'aménagement de zones d'activités économiques et d'Habitat.	25 500,00	25 755,00	26 012,55
	sous-total personnel à temps partiel	57 234,00	57 806,34	58 384,40
	TOTAL CHARGES SALARIALES (1) (dont 10 % de coût de fonctionnement)	136 568,00	137 933,68	98 848,71

Missions spécifiques (sous réserve d'avenant)	ACOMPTE SUR CHARGES DE PERSONNEL (2) : Habitat : Assistance et conseils aux élus pour l'application du PLH et la rénovation urbaine Aménagement Urbain : Assistance aux élus pour la réflexion sur l'aménagement urbain liée à certains projets Economie : Assistance à l'implantation sur les zones d'activités	8 000,00	8 080,00	8 160,80
COUT GLOBAL (1+2)		144 568,00	146 013,68	107 009,51
Payable par douzième, soit par mois		12 047,33	12 167,81	8 917,46

XVIII - ECOLE PAULINE KERGOMARD – DESAFFECTATION**Rapport de M. LE GAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération prononçant la fermeture de l'école en date du 31 mars 2016,

Vu l'avis de l'Etat en date du 29 Novembre 2016 sur la désaffectation de l'école Kergomard,

Considérant la volonté municipale de céder l'école Pauline Kergomard au profit de l'ADPEP 56 pour y installer son IME Louis Le Moënic et de conserver ainsi la dynamique éducative de cet ensemble immobilier,

Considérant la nécessité pour aliéner ce bien de respecter successivement les étapes suivantes :

- Désaffectation de l'école après avis de l'Etat
- Déclassement du domaine public communal
- Aliénation au profit de l'association ADPEP56, de la parcelle cadastrée section AC N°32

Le préfet du Morbihan a communiqué son avis favorable à la désaffectation de l'école maternelle Pauline Kergomard, sur avis favorable de la directrice académique des services départementaux de l'Education Nationale du Morbihan.

Au vu de cet avis favorable et de l'avis favorable de la Commission du Développement Territorial du 25 janvier 2017, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la désaffectation de l'école maternelle Pauline Kergomard.

DECISION DU CONSEIL :

M. LE GAL : C'est une procédure règlementaire.

Mme Le Maire : Y a-t-il des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XIX - ECOLE PAULINE KERGOMARD - DECLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE AC N° 32**Rapport de M. LE GAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération prononçant la fermeture de l'école en date du 31 mars 2016,

Vu l'avis de l'Etat en date du 29 Novembre 2016 sur la désaffectation de l'école Kergomard,

Vu la délibération précédente (bordereau n° 16) portant sur la désaffectation de l'école Pauline Kergomard,

Considérant la volonté municipale de céder l'école Pauline Kergomard au profit de l'ADPEP 56 pour y installer son IME Louis Le Moënic et de conserver ainsi une dynamique éducative sur cet ensemble immobilier,

Considérant la nécessité pour aliéner ce bien de respecter successivement les étapes suivantes :

- Désaffectation de l'école après avis de l'Etat (délibération précédente)
- Déclassement du domaine public communal (la présente délibération)
- Aliénation au profit de l'association ADPEP56, de la parcelle cadastrée section AC n° 32

Considérant la désaffectation de l'école maternelle Pauline Kergomard sur avis favorable du représentant de l'Etat et de la directrice académique des services départementaux de l'Education Nationale du Morbihan,

Vu l'avis favorable de la Commission du Développement Territorial en date du 25 janvier 2017, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le déclassement la parcelle cadastrée AC n° 32 du domaine public communal, dans la perspective de sa cession.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Des interventions sur ce bordereau ?

M. LE MAUR : Quelques mots sur ce bordereau. Pauline Kergomard était une école jusqu'en Juin 2016. Avec la désaffectation du bâtiment au profit de l'ADPEP, la pédagogie continue. Il y a 3 ans, la Ville avait travaillé avec l'Education Nationale avec l'IME pour pouvoir intégrer une classe à l'école Romain Rolland élémentaire permettant à leurs enfants d'être dans un milieu ordinaire avec une salle aménagée spécifiquement pour eux. Ceci contribue je pense au travail et au partenariat que nous réalisons avec les ADPEP 56. Nous travaillons aussi avec eux pour leur recherche de locaux. Ils ont libérés les locaux pour installer les activités péri scolaires à l'école Paul Langevin élémentaire. Grâce à nos bonnes relations et au travail que nous réalisons avec eux depuis de nombreuses années ont permis d'aboutir au transfert de leurs activités sur l'école Pauline Kergomard. Ce qui est intéressant, c'est que cela répond à leurs besoins et pour la ville aussi le signal est fort, car même si ce n'est plus une école, nous continuons à accueillir des enfants dans ce bâtiment, à travailler avec eux, sont accueillis dans de bonnes conditions et peuvent bénéficier des services de la ville : médiathèque, piscine, etc... à proximité immédiate vers les autres écoles. Egalement les jeunes qui continueront vers la partie formation, ils pourront être à proximité avec le bassin d'emploi de Lorient et de

Lanester. Nous travaillons donc en bonne intelligence avec l'IME Le Moënnic et les ADPEP 56. Et la réussite de ces différents projets vient de cela aussi.

Mme Le Maire : Et ce n'est pas un hasard puisque nous avons su construire cette politique depuis plusieurs années. Et pour être complet sur cette question de la présence de l'IME sur le territoire de Lanester, Olivier vient de parler de Romain Rolland, au conseil d'administration d'Henri Wallon mardi, la question d'une classe IME au sein de ce collège, sera à l'ordre du jour. Du coup nous aurons un parcours scolaire qui devrait être prolongé par le collège.

M. LE MAUR : J'ajoute qu'en septembre 2016 il y avait 54 enfants accueillis sur le site de Kergomard et une cinquantaine d'intervenants professionnels travaillent avec eux.

Mme Le Maire : Avec des questions liées au stationnement d'où l'intérêt du stationnement, rue Rabelais. Je fais le lien avec cette question cela donne une pression de stationnement assez importante. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XX - RENOVATION URBAINE KERFREHOUR – APPROBATION ET SIGNATURE DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION

Mme COCHE : Un bordereau qui rend plus concret le projet de rénovation urbaine de Kerfréhour qui nous mobilise depuis plusieurs mois et qui nous mobilisera encore pour les années à venir :

Le premier Programme National de Rénovation Urbaine initié à la création de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) a permis la réalisation d'opérations ambitieuses de rénovation urbaine sur les quartiers de Kervéanec à Lorient et de Kesler-Devillers à Lanester.

Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), inscrit à la loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, est doté d'une enveloppe de 5 milliards d'euros destinée à la rénovation de 200 quartiers d'intérêt national financée directement par l'ANRU et à des interventions sur des quartiers d'intérêt régional financées dans le cadre des contrats de plan Etat-Région (CPER).

Pour l'agglomération de Lorient, l'ANRU a retenu :

- Au titre du programme d'intérêt national : Bois du Château à Lorient,
- Au titre du programme d'intérêt régional (PRIR)
 - Kervéanec Nord à Lorient
 - **Kerfréhour/Châtaigneraie à Lanester.**

Pour mobiliser effectivement les moyens financiers de l'ANRU et ceux du CPER permettant d'enclencher la phase opérationnelle, la procédure établie par l'Agence exigeait :

- Le positionnement en tant que chef de file de Lorient Agglomération et interlocuteur privilégié de l'ANRU dans le montage et la mise en œuvre des trois projets, avec nécessité d'inscrire chacun de ces projets dans une perspective plus globale, à la fois géographique en établissant leur cohérence avec le projet territorial communautaire et thématique en mettant en évidence leur articulation avec les politiques publiques communautaires sectorielles (développement économique, habitat, transport,...) ;
- Une phase de préfiguration, en partie financée par l'Agence, destiné à consolider la faisabilité et le dimensionnement de chaque projet préalablement à la signature d'une convention opérationnelle fixant le concours financier de l'ANRU.

Historique et procédure mise en œuvre :

Les communes de Lorient et Lanester avaient fait réaliser des études urbaines et sociales sur les quartiers susceptibles de bénéficier d'une rénovation urbaine (étude du cabinet ORPUS pour le quartier de Kerfréhour/Chataigneraie à Lanester). Un dossier a donc rapidement pu être constitué et transmis à l'ANRU. Son contenu initial a été précisé et complété sur demande de l'Agence et des services de l'Etat et les quartiers concernés ont été visités par des représentants de l'ANRU et des services de l'Etat concernés.

La mobilisation conjointe de Lorient Agglomération, des villes de Lorient, de Lanester et des bailleurs a permis la production d'un rapport de présentation du projet ANRU de Lorient Agglomération en mars 2016. Ce dossier consacré au territoire communautaire et aux enjeux liés aux quartiers prioritaires a été présenté aux partenaires de l'ANRU le 20 avril 2016 par le Préfet du Morbihan.

La réception favorable de ce dossier par l'ANRU a permis de passer à la phase du protocole de préfiguration. Tenant compte des arbitrages rendus lors des comités de pilotage, l'Agglomération a procédé à la rédaction de ce document en y intégrant les contributions des services des villes, des bailleurs.

L'objet de ce protocole est de définir les moyens mobilisés par les collectivités territoriales pour consolider la faisabilité des opérations projetées, à savoir :

- L'ingénierie mobilisée en interne ;
- Les études à externaliser.

Le protocole fixe également la participation financière de l'ANRU à cette étape.

Un comité de pilotage du 21 septembre 2016 coprésidé par le Préfet du Morbihan et le Président de Lorient Agglomération a validé le projet de protocole de préfiguration, transmis aux services de l'Etat (DDTM) le 3 octobre.

Une délégation d'élus (Président de Lorient Agglomération, Maire de Lanester, Vice-présidente de Lorient Agglomération en charge de l'habitat, 1^{ère} Adjointe de la Ville de Lanester, Adjoint en charge de la politique de la ville de la ville de Lorient), accompagnée des bailleurs et des services concernés, s'est rendue le 17 novembre 2016 à Paris pour présenter le protocole de préfiguration au comité d'engagement de l'ANRU. Ce dernier a émis un avis favorable assorti de quelques demandes de compléments relatives au projet d'intérêt national.

L'approbation et la signature du protocole peuvent à ce stade intervenir pour autoriser le lancement des études de préfiguration, prévues sur une durée de 18 mois.

Le document « protocole de préfiguration », annexé au présent bordereau, est ainsi construit :

- Présentation du projet de territoire de Lorient Agglomération et des politiques communautaires stratégiques ;
- Présentation des projets de développement des villes de Lorient et Lanester;
- Présentation des quartiers prioritaires : diagnostics et enjeux liés à leur rénovation urbaine ;
- Présentation de la gouvernance politique mise en place ;
- Présentation des modalités d'association des habitants ;
- Description de l'ingénierie mobilisée ;
- Liste des études à engager sous maîtrise d'ouvrage de Lorient Agglomération, montant prévisionnel et participation des financeurs dont l'ANRU ;
- Liste des études sous maîtrise d'ouvrage des villes et des bailleurs et financement (dotation ANRU de 99 000 €maxi pour Lanester).

Concernant plus spécifiquement le PRIR de Kerfréhour, le protocole de préfiguration prévoit :

- Une étude urbaine et sociale, portée par la ville de Lanester en partenariat avec BSH. L'objectif est de réaliser un diagnostic complet du quartier et de proposer plusieurs scénarii d'aménagement,
- Une étude stratégique patrimoniale, portée par BSH. L'objectif est d'analyser l'ensemble des diagnostics techniques portant sur le bâti afin de réaliser un arbitrage entre les travaux de déconstruction et de réhabilitation. Dans un second temps, l'enjeu est de déterminer le niveau d'intervention en termes de réhabilitation qui peut être obtenu et à quel coût.
- Une demande de démarrage anticipée pour l'opération de construction neuve de 20 logements locatifs sociaux sur le site « Périgault ». L'objectif est d'inscrire cette opération dans le NPNRU afin de reconstituer une partie de l'offre locative BSH qui fera l'objet d'une déconstruction sur Kerfréhour, ainsi que de bénéficier d'un subventionnement par l'ANRU.

Vu l'avis favorable de la Commission du Développement Territorial du 25 janvier 2017, il convient d'autoriser le Maire à signer ce protocole.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : C'est certes simplement une signature mais derrière la signature les engagements sont déterminants et nous projetent sur plusieurs années de travaux pour la

rénovation du quartier. Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ?

M. MUNOZ : Sans remettre en cause l'objet de ce bordereau, j'avais une question à poser. Quand je vois que l'étude urbaine et sociale est portée par la Ville mais en partenariat avec Bretagne Sud Habitat et Espacil, l'interlocuteur privilégié de l'ANRU est Lorient Agglomération. Pourquoi Lorient Habitat n'est pas associé ?

Mme COCHE : Vous faites bien de poser la question. Ici j'évoque les bailleurs qui sont concernés sur le site de Kerfréhour et de la Chataigneraie. Le règlement de l'ANRU, aujourd'hui impose une reconstitution de l'offre locative hors quartier concerné, il n'y a pas possibilité pour le bailleur social de reconstruire sur site afin de répondre aux objectifs de mixité en faisant venir des opérateurs extérieurs. Lorient Habitat est concerné, il est bien inscrit dans le protocole, sur de grosses opérations telles que Kervéanec et le Bois du Château. Dans le bordereau nous ne relatons que ce qui concerne Lanester. Egoïstement nous ne parlons pas des voisins.

Mme Le Maire : Déjà que notre chantier sera important et une étape attendue. Il faut se rappeler que dans la 1^{ère} rénovation urbaine menée à Kesler Devillers, au démarrage le principe sur lequel nous avons travaillé était sur Kerfréhour et Kesler Devillers. Nous voulions tout faire d'un coup et cela n'avait pas été accepté.

Mme COCHE : Mais je rassure François-Xavier, le Président de Lorient Agglomération qui est aussi le Maire de Lorient, a une très forte ambition pour la rénovation urbaine du Bois du Château qui sera de qualité et qui a été retenue aussi au niveau national.

M. MUNOZ ajoute quelques mots.

Mme COCHE : Nous ne pourrons pas reconstruire du locatif social sur le site de Kerfréhour. Un des objectifs d'une rénovation urbaine c'est d'aller vers plus de mixité sociale et de désenclaver certains quartiers qui sont trop concentrés en logement social.

Mme Le Maire : S'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons voter. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXI - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX SYNDICATS PROFESSIONNELS POUR 2017

Rapport de M. LE GAL

Vu l'avis favorable de la Commission du Développement Territorial en date du 25 janvier 2017, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces subventions.

ASSOCIATION	Subvention 2016	Subvention 2017
-------------	--------------------	--------------------

Association des Retraités et veufs FO de Lorient et sa région	42,00 €	42,00 €
Association des retraités CFTC de Lorient et sa région	18,00 €	18,00 €
Union locale CFTC de Lorient et sa région	146,00 €	146,00 €
Meilleur Ouvrier de France M.O.F.	88,00 €	88,00 €
Syndicat SUD CT 56	308,00 €	308,00 €
Union Départementale Force Ouvrière du Morbihan	334,00 €	334,00 €
Union Locale C.G.T. Lanester et sa région	1 828,00 €	1 828,00 €
Union Locale CFDT du Pays de Lorient	1 277,00 €	1 277,00 €
Union Locale des retraités CFDT de Lorient et sa région U.L.R.C.F.D.T.	160,00 €	160,00 €
Union Locale U.N.S.A. Pays de Lorient	1 120,00 €	1 120,00 €
Union Syndicale des Retraités C.G.T. du Morbihan U.S.R. C.G.T. 56	228,00 €	228,00 €
CFE CGC	Néant	304,00 €
Fédération Syndicale Unitaire du Morbihan	270,00 €	270,00 €

6 123,00 €

Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article « Economie – 90- 6574 – eco du budget.

DECISION DU CONSEIL :

M. LE GAL : C'est un bordereau qui revient tous les ans, comme tous les autres liés aux subventions. L'année dernière quelques syndicats avaient été en retard sur leur démarche, cette année ils ont été plus tôt à faire leur demande de subvention.

Mme Le Maire : Des questions sur ce bordereau ?

M. IZAR : Comment sont calculées les sommes allouées à chaque Syndicat ?

M. LE GAL : C'est lié aux résultats des élections professionnelles.

M. IZAR : Je vous en remercie.

M. THOUMELIN : Etant concerné par une Association présente dans le tableau, je ne prendrai pas part au vote.

Bonne note est prise.

Mme Le Maire : Je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité, et un Elu ne participant pas au vote.

XXII - AMENAGEMENT DE L'ESPACE MANDELA – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE**Rapport de Mme COCHE**

La Ville souhaite renforcer l'attractivité du centre-ville avec la création de Quai 9 et l'aménagement de l'espace Mandela – Dulcie September en parc public. Ce jardin doit devenir le cœur du centre-ville, une locomotive en termes de vie collective et associative.

La concertation citoyenne de ces trois derniers mois a démontré l'intérêt, la forte attente des Lanestériens pour cet espace. L'atelier citoyen a établi son diagnostic et émis des souhaits d'aménagements. De nombreuses propositions émanent également du site internet de la ville ou des réunions publiques.

Il s'en dégage le souhait d'un jardin pour tous. Une volonté de participation des habitants à la réflexion, à la création et à l'animation du futur espace.

Le projet d'aménagement estimé à 500 000 € TTC est éligible au dispositif d'aides exceptionnelles aux collectivités territoriales au titre de la réserve parlementaire du Sénateur Joël LABBE et pourrait donc bénéficier d'une subvention d'un montant de 15 000 €

Vu l'avis favorable de la Commission du Développement Territorial du 25 janvier 2017, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande de subvention.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Nous sommes sur un bordereau qui concerne le centre-ville mais ce soir ce bordereau nous parle aussi d'une concertation citoyenne très aboutie qui a été menée pour définir le futur aménagement de l'espace Mandela-Dulcie September. Je pense que chacun a pu toucher du doigt cette concertation. En tous les cas j'en fais partie et je me souviens de la soirée où les prises de parole avaient été nombreuses à la salle Jean Vilar, du conseil municipal des enfants notamment d'une petite fille qui avait pris la parole et j'avais trouvé cela très fort, la boulangère du secteur, ce sont des moments qui montrent tout l'intérêt de la construction de la décision avec les habitants.

Mme RISSEL : Juste pour signaler que le titre du bordereau est à rectifier et qu'il faut rajouter « Espace Mandela-Dulcie September ».

Mme Le Maire : On le dit mais on oublie de l'écrire.

Mme COCHE : Cela est inscrit dans le bordereau mais pas dans le titre.

Mme Le Maire : D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXIII – DENOMINATION DE VOIE AU BEL AIR**Rapport de Mme JANIN**

Mmes QUIGNON et AUDRAN, M. et Mme CABON, M. et Mme LE GARREC, M. et Mme LANGLOIS souhaitent dénommer leur voie privée (parcelle cadastrée ZB 35).

Ils proposent :

- Allée des Oiseaux
- Chemin des Ajoncs
- Allée du Petit Bois
- Allée des Châtaigniers.

Sur notre territoire existent déjà la rue des Ajoncs, l'allée des Châtaigniers ainsi que la rue du Bois de St Nudec.

Il est proposé de retenir la dénomination suivante :

Allée des Oiseaux

Conformément à l'article L2121.29 du CGCT, c'est au propriétaire de proposer un nom. Le Maire a ensuite la possibilité d'interdire ce nom s'il est contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. Dans ce cas le propriétaire devra en proposer un autre. En cas de conflit à ce sujet le Préfet arbitrera.

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie du 12 janvier 2017, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur cette dénomination.

DECISION DU CONSEIL :

Mme JANIN : La Commission a choisi plutôt « l'allée des oiseaux » puisque les autres noms proposés existent déjà ce qui pouvait porter à confusion. En plus, une des rues adjacente à celle-ci s'appelle déjà « rue des Ecureuils ».

Mme Le Maire : Il ne faudra pas oublier de la dénommer en breton également.

Mme DUMONT : J'allais justement le préciser que dès qu'il est question de dénomination d'une rue, que cela soit fait dans les deux langues, français et breton.

Mme Le Maire : Tout à fait, nous rentrons dans la charte Ar Brezhoneg dont on aura l'occasion de parler dans cette période des Deiziou.

M. MUNOZ : En aparté avec Christelle RISSEL, nous évoquions le fait qu'il s'agit d'une voirie privée et non publique, aussi la ville ne peut imposer une telle double dénomination à moins d'obtenir l'accord des riverains et de facto ne s'inscrit pas dans le cadre de cette charte.

Mme Le Maire : En tous les cas, on peut leur suggérer. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXIV – CADRE DE VIE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2017

Rapport de M. LE BLE

Les propositions de subvention 2017 reprennent les montants de 2016 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2016	SUBVENTIONS 2017
Bretagne Vivante S.E.P.N.B.	Non demandée	340,03 €
Fleurir Lanester	3 368,26 €	3 368,26 €
Amis de la chapelle de St- Guénaël	65,99 €	65,99 €

	Non demandée	433,39 €
Eau et Rivières de Bretagne		150,00 €
Association Horticulture et Loisirs de Lanester		(nulle association)

Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire :

Gestionnaire : Aménagement ; Fonction : 823 ; Nature 6574 du budget Ville 2017

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie du 1^{er} décembre 2016, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ces subventions.

DECISION DU CONSEIL :

M. LE BLE : Accueil d'une nouvelle association dans ce bordereau qui a été soumis en commission, dénommée Association Horticulture et Loisirs de Lanester (AH2L). Nous apprécions l'activité de cette association dans le cadre de l'agenda 21. Ses membres sont capables d'aller au-delà du simple aspect d'art floral et ont des projets très orientés vers le développement durable. C'est pourquoi nous avons décidé de leur octroyer une subvention en qualité de nouvelle association.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXV – AFFAIRES SCOLAIRES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2017

Rapport de Mme LE MOËL-RAFLIK

La commission municipale des affaires scolaires et périscolaires, de l'enfance et de la jeunesse, réunie le 19 janvier 2017, propose de voter les subventions versées aux associations pour l'année 2017.

Montant de la subvention par association identique à l'an passé :

ASSOCIATIONS	2016	2017

Association Joliot Curie	131,77 €	131,77€
L'Ami Picasso (élémentaire)	131,77 €	131,77€
Amicale laïque école Eugénie Cotton	131,77 €	131,77€
Amicale Jacques Prévert	131,77 €	131,77€
ABCD	131,77 €	131,77€
Amicale école Renée Raymond	131,77 €	131,77€
Deux aires de fête	131,77 €	131,77€
Foyer socio-éducatif collège Jean Lurçat	194,06 €	194,06€
Foyer socio-éducatif collège Henri Wallon	190,37 €	194,06€
Div Yezh	208,82 €	208,82€
Comité de liaison du concours scolaire sur la résistance et la déportation	82,25 €	82,25€
Association des parents d'élèves Saint Joseph du Plessis	60,57 €	60,57€

Les dépenses seront inscrites à l'article 6574 du budget de la Ville.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y-a-t-il des interventions sur ce bordereau ?

Mme LE MOEL-RAFLIK : Ce bordereau représente un total de 1 750 € environ répartie sur les différentes amicales et associations de parents d'élèves essentiellement.

Mme Le Maire : D'autres interventions ? Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXVI – ENFANCE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2017

Rapport de Mme HANSS

La commission municipale des affaires scolaires et périscolaires, de l'enfance et de la jeunesse, réunie le 19 janvier 2017, propose de voter les subventions versées aux associations pour l'année 2017.

Associations	2016	2017
Francas du Morbihan	531.52 €	531.52 €
Eclaireurs de France Lorient	177.15 €	177.15 €
Jeunesse en Plein Air	114.50 €	114.50 €
Action Catholique des Enfants de Lanester	440.73 €	440.73 €
Scouts et Guides de France	94.89 €	94.89 €
Comité départemental UNICEF	168.34 €	168.34 €
Enfance et Famille d'Adoption 56	56.63 €	56.63 €
Kid'S Of Underground	150 €	100 €
Association Lanestérienne de Coopération Culturelle pour la Jeunesse Sarhaouie		150 € (nvelle association)

Les dépenses sont inscrites à l'article 6574 du budget de la Ville.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Sophie HANSS étant absente, Olivier pourrait commenter ce bordereau ?

M. LE MAUR : Comme vous avez pu le remarquer, il est fait état d'une nouvelle association. Cette association est née en novembre 2016, créée par des lanestériennes. Leur ambition est de pouvoir accompagner les jeunes sarahouis en leur apportant du matériel sur place et de s'appuyer sur une association enfants réfugiés du monde située sur Nantes, qui mette à disposition des containers contenant du matériel scolaire (crayons, classeurs et autres documents) et aussi de les accompagner sur le plan culturel. Elle vient en complément de ce qui se fait déjà mais avec une antenne lanestérienne. Cette association est née l'année dernière puisque comme vous le savez, chaque année, la ville de Lanester accueille des enfants sarahouis dans nos centres de loisirs. C'est grâce à cela que des lanestériens se sont dits qu'ils pouvaient les aider à leur façon.

Mme Le Maire : Des interventions ?

Mme LE MOEL : D'ailleurs cette association mène une tombola actuellement à laquelle je vous invite à participer et que je tiens à votre disposition, après la séance ! Et en même temps saluer l'action d'une association toute récente dénommée Kid'S Of Underground qui anime les battles pour les 18-25 ans sur la Commune, une des seules associations Jeunesse animée par des jeunes et pour des jeunes.

Mme Le Maire : Très bien. D'autres interventions ?

Mme RISSEL : Je souhaitais intervenir aussi sur l'Association Lanestérienne de Coopération Culturelle pour la Jeunesse Sarhaouie. Ce sont d'abord des lanestériennes qui ont créé cette association puisqu'à la base ce sont des animatrices du service Loisirs qui étaient en contact direct avec les enfants reçus l'été. Leur situation les a touché et elles ont décidé d'apporter « leur goûte d'eau » pour améliorer leur vie. Je rappelle que le peuple sarahouis lutte depuis 40 ans pour l'existence de leur état, qu'en octobre 2016 a été votée une résolution de l'ONU demandant la reprise du processus d'auto détermination de ce peuple et qu'effectivement

l'accueil estival d'une dizaine d'enfants dans notre ville depuis 4 ans maintenant leur procure une bouffée d'oxygène. Cette association a vu le jour aussi pour la mise en place d'une classe en français puisque là-bas c'est la langue nécessaire pour poursuivre ses études, surtout si l'on est dans un camps de réfugiés en Algérie. Si l'on veut continuer au collège il faut savoir parler français et c'est un obstacle pour les enfants sarahouis.

A titre personnel, je suis ravie qu'une nouvelle association voit le jour dans notre ville. Avec les actions que nous menons ici, nous leur adressons un message d'amitié et de solidarité et c'est ce que dont a besoin le peuple sarahouis depuis 40 ans. Ils sont près de 750 000 répartis entre un territoire occupé, un territoire libéré et des campements de réfugiés en Algérie. Pour terminer il y a appel de fond bien sûr, pour récolter du matériel mais aussi appel à une participation financière pour ceux qui le veulent.

Mme Le Maire : Vous pourrez donc vous rapprocher, à l'issue de ce conseil, soit de Christelle, soit d'Annaïg pour acheter des billets de tombola. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXVII - TARIFS 2017 - GRILLE TARIFAIRE CLSH, PAUSE MERIDIENNE ET MULTI PASS

Rapport de M. LE MAUR

La commission municipale des affaires scolaires et périscolaires, de l'enfance et de la jeunesse, réunie le 19 janvier 2017, propose d'augmenter les tarifs de 1% pour les CLSH, la Pause Méridienne et le Multi Pass.

CENTRE DE LOISIRS MERCREDIS

	Tarifs 2016	2017
<i>Quotient inférieur ou égal à 300 €</i>	1.50 €	1.50 €
Quotient supérieur à 300 €	2.68 €	2.70 €
Extérieur à la commune, tarif avec repas	12,43 €	12.55 €

Pour les enfants Lanesteriens, il convient d'ajouter au tarif journalier le prix du repas calculé au quotient. Les recettes sont inscrites à l'article 7067.

PAUSE MERIDIENNE

DROIT D'ACCES ACTIVITE PAUSE MERIDIENNE	Tarifs 2016	2017
Tarif mini	0.58€	0.59€
Tarif maxi	4.08€	4.12€
Extérieur à la commune	5.02€	5.07€
Extérieur à la commune filière clis et bilingue	4.08€	4.12€

Les recettes sont inscrites à l'article 7067.

ACCUEIL PRE ET POST SCOLAIRE

Tarifs à la ½ heure	Tarifs 2016	2017
Quotient inférieur ou égal à 300€	0.50€	0.50€
Quotient supérieur à 300€	0.68€	0.70€
Extérieur à la commune	1.37€	1.40€

Les recettes sont inscrites à l'article 7067.

DECISION DU CONSEIL :

M. LE MAUR : Simplement pour ajouter que même pour le tarif maximal, il est bien inférieur à ce qui peut être pratiqué sur les communes environnantes. Nous restons donc compétitifs. C'est un service rendu aux familles lanestériennes. C'est un service très prisé puisque nous accueillons sur toutes nos structures des enfants hors lanester, ce qui montre bien que le service est de qualité. De nombreux enfants toute l'année fréquentent les centres de lanester et 1 300 enfants pendant la période estivale. Tout est étudié pour que nos tarifs soient les plus bas possibles, avec des taux d'effort s'appliquant également en fonction des conditions de ressources.

Mme Le Maire : Y-a-t-il des interventions sur ce bordereau ?

M. JESTIN : Simplement pour répondre à la réponse de Philippe JESTIN tout à l'heure, il n'y a pas que les tarifs de la restauration scolaire qui nous posent problème par rapport à l'augmentation, ceux-ci aussi entrent en ligne de compte.

Mme Le Maire : Nous en avons déjà parlé lors d'un autre conseil. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons le voter. Quels sont ceux qui sont contre ?

3 votes contre (Mmes RISSEL. LE BOEDEC. M. SCHEUER)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à la majorité.

XXVIII – TARIFS CENTRES DE VACANCES ET CAMPS ETE 2017

Rapport de M. LE MAUR

La commission municipale des affaires scolaires et périscolaires, de l'enfance et de la jeunesse, réunie le 19 janvier 2017, propose d'augmenter les tarifs des centres de vacances et camps pour l'année 2017 de 1 %.

Les tarifs maximum et extérieur augmentent en fonction des coûts réels des séjours.

CENTRES DE VACANCES

	Minimum €/jour	Maximum (*)	extérieur
COLONIE ET CAMPS GRAND OUEST	7.17 €	Tarif organisateur du séjour -25 %	Tarif organisateur du séjour
COLONIE ET CAMPS HORS GRAND OUEST	9.03 €		

Le tarif de l'organisateur est différent selon la destination
Taux d'effort : 0.027 pour fixer les tarifs intermédiaires

MINI CAMPS

	Minimum /jour	Maximum
MINI CAMPS BRETAGNE	6.04 €	18.3 €

Taux d'effort : 0.031 pour fixer les tarifs intermédiaires

Les recettes sont inscrites à l'article 70632.

DECISION DU CONSEIL :

M. LE MAUR : Nous organisons en interne des prestations d'été et nous achetons des prestations clés en main par des prestataires très connus par le biais de conventions, été comme hiver. Ce n'est pas indiqué dans le bordereau mais pour faire baisser les tarifs pour les familles entrent aussi en ligne de compte les bons CAF Azur. Tout le monde peut partir en vacances. Notre Service Régies permet aussi pour certains cas de situation d'étaler les paiements. Tout est possible pour faire partir les enfants et qu'ils aient le droit aussi de pouvoir partir en vacances.

Mme Le Maire : Des questions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ?

3 votes contre (Mmes RISSEL. LE BOEDÉC. M. SCHEUER)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à la majorité.

XXXIX – TARIFS DES CENTRES DE LOISIRS, PASSEPORTS, SEJOURS A L'ETRANGER ETE 2017

Rapport de M. LE MAUR

La commission municipale des affaires scolaires et périscolaires, de l'enfance et de la jeunesse, réunie le 19 janvier 2017, propose d'augmenter les tarifs d'accueil de loisirs pour l'année 2017 de 1 % et de maintenir la nuitée de camping à 3 €

ACTIVITES ENFANCE

	TARIFS 2016			PROPOSITIONS 2017		
	Minimum	Maximum(*)	Extérieurs	Minimum	Maximum(*)	Extérieurs
	€/jour	€/jour	€/jour	€/jour	€/jour	€/jour
ST NIAU / PEN MANE / RENEE RAYMOND : journée	3.27€	9.95€	16.43€	3.30€	10.05€	16.60€

	TARIFS 2016		PROPOSITIONS 2017	
	LANESTER	Extérieurs	LANESTER	Extérieurs
	€/jour	€/jour	€/jour	€/jour
RENEE RAYMOND :				
- ½ journée avec repas	6.55 €	10.29 €	6.62 €	10.40 €
- ½ journée sans repas	3.38 €	6.54 €	3.41 €	6.60 €

Taux d'effort 0.0127 pour fixer les tarifs intermédiaires. Les recettes sont inscrites à l'article 7067.

ACTIVITES JEUNESSE

	TARIFS 2016			PROPOSITIONS 2017		
	Minimum	Maximum	Extérieurs	Minimum	Maximum	Extérieurs
	€/jour	€/jour	€/jour	€/jour	€/jour	€/jour
- Passeports sans Hébergements (Taux : 0.0127)	3.27 €	11.86 €	21.72 €	3.30 €	11.98 €	21.93 €
-Passeports spécifiques sans hébergement** (Taux : 0.02)	5.01 €	17.25 €	24.59 €	5.06 €	17.42 €	24.84 €
- Passeports avec hébergement (Taux : 0.02)	5.01 €	17.25 €	24.59 €	5.06 €	17.42 €	24.84 €
- Passeports spécifiques avec hébergement (Taux : 0.031)	5.98 €	18.12 €	39.88 €	6.04 €	18.30 €	40.28 €
Séjours à l'étranger (Taux : 0.031)	11.19 €	33.31 €	39.88 €	11.30 €	33.64 €	40.28 €

(**) Y compris toutes les activités avec facturation de prestataire extérieur (ty nadan, laser blade, parc d'activités, sorties extérieurs)

	TARIFS 2016	Propositions 2017
	LANESTER	LANESTER
	€/jour	€/jour
Passeports après-midi sans repas	3.21 €	3.24 €

Les recettes sont inscrites à l'article 7067.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Des interventions sur ce bordereau ?

M. LE MAUR : Sur la nouvelle prestation Passeports, nous proposons des thématiques à la semaine. Cela fonctionne bien, l'année dernière les enfants se sont bien appropriés cette nouvelle possibilité. Nous nous adaptons.

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ?

3 votes contre (Mmes RISSEL. LE BOEDEC. M. SCHEUER)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à la majorité.

XXX – AFFAIRES SOCIALES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2017

Rapport de Mme DE BRASSIER

La Commission des Affaires Sociales du 23 novembre 2016 propose l'octroi de subventions au titre de l'année 2017, listées ci-dessous :

INSERTION / SANTE / HANDICAP / SOCIAL / SOLIDARITE INTERNATIONALE	ASSOCIATIONS AYANT DEPOSE UNE DEMANDE POUR 2016	MONTANT DE LA DERNIERE SUBVENTION OCTROYEE	1ERE DEMANDE EN 2017	PROPOSITIONS 2017
INSERTION	Association Lanestérienne d'Entraide Sociale Immédiate (ALESI)	6808,71 €		6800,00 €
SOLIDARITE	Association France Palestine Solidarité Pays de Lorient (AFPS)	-	1^{ère} demande	50,00€
HANDICAP	Association pour Adultes et Jeunes Handicapés du Morbihan (APAJH56°)	49,05 €		49,05 €
HANDICAP	Parents et Amis du Foyer de Vie « Le Chêne »	206,58 €		206,58 €

HANDICAP	Association pour l'Intégration des Personnes en Situation de Handicap	180,67 €		180,67 €
SANTE	Association Vie Libre	64,72 €		64,72 €
SANTE	Atout Cœur – Association des maladies cardiovasculaires	56,69 €		56,69 €
SANTE	Union Nationale des Familles et Amis du Morbihan et/ou Handicapés (UNAFAM 56)	52,93 €		52,93 €
SANTE	Association GEM L'Escale	96,24 €		96,24 €
SANTE	Association Régionale des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix de Bretagne (ARLMVB)	56,69 €		56,69 €
SANTE	Croix Rouge Française	97,39 €		97,39
SANTE	Association de Soins Palliatifs du Pays de Lorient	69,30 €		69,30 €
SANTE	Oreille et Vie	55,11 €		55,11 €
SANTE	Alcool Assistance du Morbihan	116,87 €		116,87
SANTE	Pôle d'Entraide Neurologique	146,09 €		146,09 €
SANTE	Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés de la vie	129,18 €		129,18 €
SOCIAL	Les Restaurants du Cœur	632,65 €		632,65 €
SOCIAL	Secours Populaire	673,65 €		673,65 €
SOCIAL	Le Club de l'Amitié	745,00 €		700,00 €

SOCIAL	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	350,00 €		350,00 €
SOCIAL	Ecoute Familiale Information Toxicomanie	132,44 €		132,44 €
SOCIAL	Jusqu'à La Mort Accompagner La vie (JALMALV)	150,00 €		150,00 €
SOCIAL	Association pour la Défense des Familles et de l'Individu Victime des Sectes (ADFI)	50,00 €		50,00 €
SOCIAL	Solidarité Lorient	-	1 ^{ère} demande	300,00 €
SOCIAL	Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié des Peuples (MRAP 56)	49,05 €		49,05 €
SOCIAL	Mouvement du Nid	220,03 €		220,03 €
SOCIAL	Rêves de Clown	100,00 €		100,00 €
SOCIAL	Secours Catholique	650,00 €		650,00 €
SOCIAL	Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées	567,79 €		567,79 €
SOCIAL	Amitié Santé Marine	125,10 €		125,10 €
SOCIAL	Le Bateau Bleu	96,24 €		96,24 €
SOCIAL	Accompagnement Sport et Famille	-	Changement commission	55,00 €
TOTAL		12 728,17 €		13 079,46 €

Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 6574 du budget communal..

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions sur le bordereau proposé ?

Mme GAUDIN : Comme tous les ans, étant membre d'une Association concernée par une subvention, je ne participerai pas à ce vote.

Bonne note est prise.

Mme Le Maire : S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité (un(e) Elu(e) ne participant pas au vote.

XXXI – CITOYENNETE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2017

Rapport de M. LE BLE

La Commission Citoyenneté réunie le 17 janvier 2017 propose d'octroyer, pour l'année 2017, les subventions de fonctionnement aux associations listées ci-dessous :

Nom de l'association	Montant subvention 2016	Proposition 2017
COMITE ENTENTE ASSOCIATIONS ANCIENS COMBATTANTS PATRIOTIQUES LANESTER	145	145
ACPG-CATM-TOE	182	182
ANACR	121	121
FEDERATION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE	200	200
SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE	144	144
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	/	170
AMICALE DES NAGEURS DE COMBAT DU GRAND OUEST	69	69
LA PREVENTION ROUTIERE	180	180
UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DU MORBIHAN - UDSP56		69
SOCIETE NATIONALE SAUVETAGE EN MER	144	144
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLS CSF	500	500
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT CNL	500	500
CLCV 56 UNION LOCALE DE LORIENT	500	500

ASSOCIATION BELLE VUE SUR LES JARDINS	98	98
PLACE DES RENCONTRES	994	994
L'ART S'EMPORTE ASSOC	974	974
L'ATELIER DES ELFES	107	107
MEMOIRE VIVANTE CONSTRUCTION NAVALE	476	476
MULTI SOCIAL LOISIRS	1 766	1766
FOYER LAIQUE DE LANESTER (SECTION AQUARIOPHILIE)	410	410
FOYER LAIQUE DE LANESTER ASSOC (SECTION PYRAMIDE)	91	91
FOYER LAIQUE DE LANESTER ASSOC (SECTION PHOTO NUMERIQUE)	152	152
TOTAL	7 753	7 992

Les sommes correspondantes sont inscrites à l'article 6574 du Budget de la Ville 2017.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale Citoyenneté du 17 janvier 2017, il est proposé au Conseil Municipal de valider l'octroi de ces subventions à ces associations.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ?

M. LE MAUR : J'ai un petit temps de retard, je voulais juste vous rappeler qu'au mois de Mars se déroulera le Festival Jeunesse du 6 au 18 Février avec de nombreuses actions ciblées dans les établissements scolaires. Des flyers sont disponibles et bientôt nous aurons également le Festival Enfance et Famille au mois de mars.

Mme Le Maire : Merci de rappeler les dates pour l'agenda. Et pour le bordereau ci-dessus, d'autres interventions ?

M. LE BLE : Etant nouvellement membre d'une section au sein d'une association, je ne participerai pas non plus au vote de ce bordereau.

Bonne note est prise.

Mme Le Maire : Je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité (un Elu ne participant pas au vote).

XXXII – QUAI 9 – TARIFS DE LOCATION DES SALLES

Rapport de M. LE BLE

Il est proposé, à partir du 1^{er} Octobre 2017, de fixer les tarifs des salles de QUAI 9, en distinguant comme suit ;

- ✓ Les moyens mis à disposition
- ✓ Les salles d'activité
- ✓ Les espaces de spectacles

Les moyens intégrés mis à disposition

Différents services sont associés aux espaces, et donc aux tarifs de location.

Dans les salles annexes :

- 250 Chaises et 40 tables (à disposition dans les espaces de rangement contigus à chacune des salles)
- Sonorisation de chacune des salles (ensemble ou séparément)
- Système de vidéoprojection
- Espace scénique / podium
- Wifi

Dans l'office :

- Est mis à disposition et intégré au coût de location de l'office un service complet pour 100 personnes (verres, pichets, tasses à café, assiettes, couverts)
- Un forfait de 3 € par pièce de vaisselle perdue ou cassée sera demandé aux locataires
- Un lave-vaisselle est à la disposition des utilisateurs, si la vaisselle n'est pas rendue propre, un tarif forfaitaire de remise en propre de 250€ pour le lot sera appliqué

Tarifs des salles d'activité

Les tarifs proposés, ci-dessous, sont déterminés par application d'un « taux d'effort » sur le tarif de base de location du module, cette approche, permet de valoriser la politique tarifaire Municipale entre particuliers, associations, entreprises, Lanestériens et extérieurs.

			1 salle d'activité 150 m ²				Salles d'activités regroupées 300 m ²				Office			
TARIFS DE LOCATION / modules polyvalents			Base de référence : 500 €				Base de référence : 1000 €				Base : 300 €			
	Lanester	Extérieur	Lanester		Extérieur		Lanester		Extérieur		Lanester		Extérieur	
			½ journée	journée	½ journée	journée	½ journée	journée	½ journée	journée	½ journée	journée	½ journée	journée
Entreprises & Chambres consulaires	50%	100%	125 €	250 €	250 €	500 €	250 €	500 €	500 €	1000 €	75 €	150 €	150 €	300 €
Associations à entrées payantes *, comités d'entreprises	40%	100%	100 €	200 €	250 €	500 €	200 €	400 €	500 €	1000 €	60 €	120 €	150 €	300 €
Particuliers	30%	100%	75 €	150 €	250 €	500 €	150 €	300 €	500 €	1000 €	45 €	90 €	150 €	300 €
Associations à entrées gratuites & Collectivités territoriales	0%	60%	gratuit	gratuit	150 €	300 €	gratuit	gratuit	300 €	600 €	gratuit	gratuit	90 €	180 €

* Les associations lanestériennes bénéficient de la gratuité lors de leur première réservation pour une manifestation à entrées payantes, de l'année civile.

** La gratuité est accordée aux manifestations ne dépassant pas une journée.

- ✓ Une caution du même montant que celui de la location est demandée.
- ✓ Une demi-journée correspond à 4 heures consécutives (plages horaires de location : 8h/12h – 14h/18h – 20h/0h00) au-delà de cette durée, une journée entière est facturée. La durée de mise à disposition de la salle comprend la période d'installation, d'accueil du public, de rangement après la fin de la manifestation et du nettoyage des lieux.
- ✓ Les tarifs sont augmentés de 20 % en période d'hiver (du 1er Novembre au 30 Avril).

Tarifs des espaces de spectacle

Ces tarifs sont basés sur les tarifs appliqués aujourd'hui sur les salles équivalentes du Pays de Lorient.

Ils s'entendent sans utilisation du matériel scénique et sont assujettis à la présence de service de sécurité réglementaire pris en charge par l'utilisateur.

L'utilisation du matériel scénique (sonorisation, lumière et machinerie) est assujettie à la présence d'un technicien de l'équipement. Elle est facturée à l'utilisateur **310 € TTC par jour**. Les tarifs de location du matériel scénique (son, lumière et machinerie) seront précisés ultérieurement par délibération.

La location de ces espaces est fixée en tarif journée et non demi-journée, et n'est pas autorisée sur les mois de juillet et août.

TARIFS DE LOCATIONS / Modules de spectacle	Salle de spectacle + hall		Loges uniquement avec spectacle		Ensemble Quai 9			
	Lanester	Extérieur	Lanester	Extérieur	Lanester	Extérieur		
			1200 €		300 €		2800 €	
Entreprises & chambres consulaires	50 %	100 %	600 €	1200 €	150 €	300 €	1400 €	2800 €
Associations à entrées payantes* Comités d'entreprises	40 %	100 %	480 €	1200 €	120 €	300 €	1120 €	2800 €
Associations à entrées gratuites & Collectivités territoriales	gratuit	60 %	gratuit	720 €	gratuit	180 €	gratuit	1680 €

* Les associations Lanestériennes bénéficient de la gratuité lors de leur première réservation pour une manifestation à entrées payantes, de l'année civile.

** La gratuité est accordée aux manifestations ne dépassant pas une journée.

✓ Les tarifs sont augmentés de 20 % en période d'hiver (du 1er Novembre au 30 Avril).

Les recettes seront inscrites au Budget de la Ville.

Vu l'avis favorable des Commissions municipales Citoyenneté du 17 janvier 2017 et Culture du 19 janvier 2017, il est proposé au Conseil Municipal de valider les conditions tarifaires de location des salles Quai 9 ci-dessus présentées.

DECISION DU CONSEIL :

M. LE BLE : Je ne vais pas vous lire le bordereau intégralement. Son principe c'est que dans la prévision de l'ouverture du bâtiment, non pas à la programmation institutionnelle qui sera gérée par la direction de la culture, mais à des usages qui commencent aux particuliers pour finir aux entreprises, il était donc nécessaire d'établir 2 grilles tarifaires pour les 2 types d'espaces qui vont être ouverts à la location ou à la gratuité, car ce point est soumis aussi à votre appréciation. Les deux types d'espaces ce sont des salles associatives et un office, orientés d'abord vers les associations quand il ne s'agit pas des services municipaux, mais également ouvertes aux particuliers. Nous pourrions imaginer que l'un d'entre nous voudrait fêter son anniversaire à Quai 9 et sous réserve de la disponibilité de l'équipement bien entendu, puisque la priorité est avant tout l'usage municipal et l'usage associatif et bien ce particulier pourrait louer 150 m2 et l'office comme je vous l'indiquais.

Egalement dans cet espace, la salle de spectacle et les loges qui lui sont associés pourront elles aussi proposées à la location. Ici nous avons exclu les particuliers car un scénario peu plausible mais proposé à la location des associations, aux entreprises. Je sais que mes collègues des affaires économiques et de la culture ont approché les entreprises pour proposer cet espace. C'est un espace de très grande qualité pour organiser des colloques, pourquoi pas. Et proposé aussi dans certains cas à la gratuité pour des associations culturelles lanestériennes.

Ce que l'on vous demande c'est de vous positionner sur ce bordereau qui fixe le cadre dans lequel nous allons ouvrir au public ce nouvel espace pour les usages non institutionnels.

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Pas d'interventions ? C'est que les explications ont été très claires et que les tarifs proposés conviennent.

M. LE BLE : Alors rendez-vous à Quai 9 !

Mme Le Maire : Nous ferons un bilan d'activités sur sa 1^{ère} année d'activités pour mesurer comment les réservations se vivent et nous expérimenterons sur sa 1^{ère} année d'occupation. S'il n'y a pas d'interventions, nous allons voter. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

5 abstentions (MM. IZAR. MUNOZ. THOUMELIN. Mmes GAUDIN. GUENNEC)

Bordereau adopté à l'unanimité, moins 5 abstentions.

XXXIII – CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION LA RADE (projet radio balises)

Rapport de M. LE BLE

L'association La Rade est porteuse d'un projet de radio associative de proximité généraliste (catégorie A) pour lequel le Conseil supérieur de l'audiovisuel a accordé une fréquence sur la bande FM (99.8).

Ce projet de nouveau média sur le Pays de Lorient se veut une « radio de proximité à l'image du territoire », qui diffusera sur les 25 communes de l'agglomération (+ Pays de Quimperlé et zone Blavet Océan), se veut « impliquée dans la vie quotidienne, démocratique, citoyenne, culturelle, économique et sociale », d' « intérêt général » (extraits de leur projet). Le projet est porté par des professionnels du monde des médias (An Oriant médias et la Compagnie des Ondes) et une équipe de bénévoles. Au lancement, deux salariés travailleront sur le projet ainsi qu'une équipe de bénévoles.

Il est proposé d'accueillir cette association dans les locaux du Centre Alpha, au 2^{ème} étage, selon les modalités précisées dans la convention jointe.

Vu l'avis favorable de la Commission Citoyenneté du 17 janvier 2017, il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver les termes de la convention**
- **et d'autoriser le Maire à signer ladite convention**

Direction Citoyenneté

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Entre les soussignés

La Ville de LANESTER, représentée par Madame Thérèse THIERY, Maire, 1^{ère} Vice-Présidente de Lorient Agglomération, agissant au nom et pour la Ville de Lanester, autorisée à cet effet par délibération du conseil municipal en date du 2 février 2017.

D'une part

Et

L'association La Rade, déclarée en Préfecture en novembre 2015 et dont l'adresse de siège est 35, rue Paul Guieysse 56100 Lorient représentée par Emmanuel Gomila, agissant en qualité de Président de l'association.

D'autre part

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Description des locaux

La Ville de LANESTER met à la disposition de l'association La Rade, un local au Centre Alpha, 44, avenue François Billoux, 56600 LANESTER. Ce local d'environ 80m² est situé au 2^{ème} étage.

Article 2 : Conditions de mise à disposition

Le local mis à disposition ne peut être utilisé que pour les activités suivantes :

- Radio associative.

Le local est mis à disposition de manière dédiée.

Les effectifs accueillis simultanément ne peuvent excéder 19 personnes.

L'utilisation du local s'effectue dans le respect de l'ordre et de la tranquillité publics et de l'hygiène.

L'association n'est pas autorisée à sous-louer les locaux.

Article 3 : Charges

La mise à disposition du local est accordée à titre gratuit et représente un avantage en nature évalué à 3 600 €par an (sur une base de 45€/m²).

Les charges d'usage et locatives sont assumées par l'association.

Le compteur d'électricité est directement transféré à l'association.

Les charges locatives (charge de copropriété, eau) seront payées par l'association à la Ville. Elles sont fixés pour l'année 2017 à 1220€ par an (base = valeur réelle de l'année 2015). Un titre de paiement sera émis annuellement par la Ville de Lanester. Une révision pourra être appliquée par la Ville de Lanester en fonction de l'évolution réelle des charges.

L'association assume le paiement des abonnements et consommations téléphoniques et multimédia, l'entretien des locaux mis à disposition.

Les travaux nécessaires à l'installation de l'association sont à sa charge (avec accord préalable des services de la ville pour tous travaux).

Article 4 : Entrée dans les lieux

L'association se voit remettre 2 clefs permettant l'accès complet à son local – les clés supplémentaires éventuelles seront facturées à l'association.

Une boîte aux lettres (avec une clé) est mise à disposition de l'association.

Article 5 : Assurances

La commune déclare être assurée pour le local en sa qualité de propriétaire pour les risques incendie, dégâts des eaux, tempête, responsabilité envers les tiers. Une clause de non recours contre les occupants est incluse dans le contrat.

Il appartient à l'association de souscrire toutes les assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile du fait de ses activités.

L'association fournit à la commune :

- L'attestation correspondante de son assureur.
- Copie de ses statuts.

Article 6 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle est renouvelée tacitement pour des périodes d'un an, sous réserve que l'association maintienne une activité dans les locaux.

L'association doit informer la Ville de Lanester, sous trois mois, de toute modification intervenue dans ses statuts ou ses activités.

Chacune des parties peut faire connaître son intention de modifier ou de mettre fin à la convention trois mois avant l'échéance annuelle, par lettre recommandée avec avis de réception.

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant.

Fait à Lanester, le 3 février 2017.

Pour la Ville de LANESTER
Le Maire,
1^{ère} Vice-Présidente de Lorient
Agglomération,

Thérèse THIERY

Pour l'association La Rade,
Le Président,

Emmanuel Gomila

DECISION DU CONSEIL :

M. LE BLE : Quelques précisions sur cette radio. Cette radio attend son autorisation qui prend la forme d'un récépissé du conseil supérieur de l'audiovisuel. Elle estime être en mesure d'émettre administrativement au printemps. A ce jour l'équipe de bénévoles s'élève à

185 membres. L'Association a bouclé son plan de financement et une part faisait appel à un financement participatif –rien à voir avec une démarche municipale- En anglais cela s'intitule « crowdfunding ». Le budget en fait a même été légèrement dépassé, ils ont reçu davantage de dons qu'ils n'en escomptaient. A priori la météo s'annonce bonne pour cette radio et ce sera avec un grand plaisir que nous pourrons l'écouter au printemps si vous donnez votre accord à la signature de cette convention bien sûr.

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Tout le monde a l'air d'accord sur cette implantation. C'est une bonne nouvelle, pour la communication, pour le centre-ville et pour Lanester d'accueillir cette radio associative. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXIV – FONDS POUR LA PROMOTION DU SPORT 2017 – subventions traditionnelles – aide aux licenciés – avance aide aux déplacements

Rapport de M LE BLE

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer pour l'attribution de 121 308 € au titre des aides traditionnelles, aux licenciés et de l'avance à l'aide aux déplacements, répartie comme suit :

	Aide aux licenciés	Subvention Traditionnelle	Avance	Total 2017
Administration				
Aïkido		350		
APE		76		
Badminton	1 257	2 432		
Basket	2 525	3 420		
Boxe Française	1 787	2 645		
Boxe Viet		502		
Canne de Combat		372		
Canoé		198		
Gym Loisirs		160		
Gouren		350		
Judo	1 985	2 706		
Karaté		980		

Taekwondo		365		
Ten.de table	1 170	1 626		
Tennis	2151	3 481		
Voile	570	1 155		
Volley		745		
TOTAL FOYER LAIQUE	11 445	21 563	7 000	40 008
A.C.L 56	1 607	2 386		3 993
A.S.L	4 709	6 247		10 956
Amis Plongée		494		494
Boule Lanestérienne		699		699
Bretagne Sud Escalade	1 306	2 690		3 996
Club Cyclo		585		585
Courir à L		942		942
Enfants Du Plessis	1 435	3 580		5 015
Lanester Beliers Hockey sur Glace		593		593
Lanester Canoé Kayak Club	1 204	1 892		3 096
Lanester Football Club		806		806
Lanester Gymnastique	3 804	4 750	4 000	12 554
Lanester Handball	2 824	4 043	8 000	14 867
Lanester Sport adapté		509		509
Lisa Gym Club		783		783
Pétanque		2 341		2 341
Rugby Lanester Locunel	2 054	3 116	3 500	8 670
Société Hippique Lanester	876	2 493		3 369
Sterenn		304		304
ANSG		341		341
OMS		4 870		4 870
<i>Wallon</i>		182		182
<i>Lurçat</i>		117		117
<i>Macé</i>		312		312

NDPont		117		117
ND aux		377		377
Saint Jo		412		412
TOTAL GENERAL	31 264	67 544	22 500	121 308

Cette dépense sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet à l'article 6232 du budget de la Ville.

DECISION DU CONSEIL :

M. LE BLE : Je me permettrai juste une intervention après celle de Joël Izar, en début de séance quand il indiquait qu'en matière de subventions, nous ne pourrions peut-être pas continuer ainsi. Ce n'est pas que je n'ai pas compris ce qu'il a voulu dire mais j'aimerais savoir ce qu'il sous-entendait. Effectivement derrière le montant des subventions, cela sous-entend des activités qui permettent aux jeunes de se déplacer par exemple à des compétitions. Le secteur sportif sur notre commune comme dans beaucoup d'autres est essentiellement aux mains d'associations. Ce sont des activités qui ne sont pas supportées en régie. Il me paraît normal à mes collègues de la majorité et même d'une partie de l'opposition de leur apporter une contribution publique. Si nous devons uniquement sur des fonds publics porter tout ce domaine, nos impôts n'y survivraient pas ! Cela coûterait trop cher. C'est pour cela que je tenais à insister à la fois sur le montant, à la fois sur les bénéficiaires intermédiaires que sont les associations et les bénéficiaires finaux qui sont vos enfants et nos enfants.

Mme Le Maire : Ou vous-même d'ailleurs puisqu'il y a des adultes qui en bénéficient.

Mme ANNIC : C'est surtout par rapport à l'effort que nous pouvons faire sur l'aide aux licenciés des moins de 18 ans. Dans un club il faut qu'il y ait plus de 15 adhérents ayant moins de 18 ans pour que le club puisse bénéficier de cette aide. Ensuite c'est un calcul de points qui rapporte 2,8 points quand on a moins de 18 ans et un peu moins quand on a l'âge requis. C'est vrai comme le disait à l'instant Bernard le blé, le sport est porté uniquement par le milieu associatif. Et bravo aux bénévoles car sans eux, il n'y aurait pas autant de jeunes à faire du sport sur notre commune.

Mme Le Maire : Et avec les résultats que tout le monde connaît.

Mme ANNIC : Oui, tout à fait notamment en championnat de France. Le week-end dernier s'est déroulé une compétition de gymnastique et le week-end prochain ce sera la même chose avec un autre club, match de football et de hand ball et je vous invite à être présents.

Mme Le Maire : Absolument. Une réponse peut-être Joël ?

Mme ANNIC : Quand il sera à l'OMS, il comprendra mieux !

M. IZAR : Je vais répondre. Ce qui me gêne dans des discussions comme celle-là, c'est que nous avons l'impression qu'il faut toujours dire « amen ». Ce n'est pas mon cas, notre Groupe dit toujours ce qu'il pense. Alors déjà nous n'avons pas dit que nous étions contre. J'ai dit : attention aux subventions que nous octroyons. C'est tout.

M. LE BLE : Nous avons bien entendu et je peux vous assurer que nous faisons attention. Cette année nous ne les avons pas augmentées. Je pense que les responsables associatifs préféreraient que je m'exprime autrement. Mais quand vous, vous dites qu'il faut faire attention, mais à quoi faut-il faire attention ? C'est cela le reproche que l'on vous fait. Dites-nous alors ce qu'il faut changer. Venez débattre en commission. Dites-nous que cette association perçoit trop parce que ceci, parce que cela ! C'est un discours que nous pouvons entendre.

Mme Le Maire : Et sur lequel nous pouvons réfléchir.

M. LE BLE : Nous avons eu un discours passionnant en commission citoyenneté sur des subventions. Nous n'étions pas tous d'accord, c'est moins que l'on puisse dire, François-Xavier ne le contestera pas. Je crois même que mon avis n'a pas été pris en compte sur certains points. Cela arrive. C'est ce que l'on attend de votre formation et quand elle se livre à cet exercice et bien l'exercice est passionnant. Je peux vous indiquer que lors de cette commission, nous n'avons pas dit « amen ».

M. THOUMELIN : Je vais poser une question puisque je n'y étais pas encore présent, est-ce que vous demandez aux Associations leur bilan d'activités ?

M. LE BLE : Nous demandons la situation financière de l'association. En plus nous assistons les uns et les autres aux assemblées générales. Lorsque c'est le cas, je peux vous affirmer que mes collègues et moi-même nous ne partons jamais avant la présentation du bilan. Et quand nous avons des doutes, nous nous exprimons.

M. LE THOUMELIN : Ce n'est pas le tout d'assister, mais il faudrait peut-être le demander sur dossier.

M. LE BLE : Mais nous les avons.

Mme Le Maire : Et je pense que lorsque Joël IZAR siègera à l'OMS, il mesurera le travail d'équité institué au sein de cet organisme. C'est étudié de manière très réfléchi, très précis et avec les documents à l'appui.

M. IZAR : Mme Le Maire et vous tous, je suis d'accord avec vous. Nous posons des questions, c'est tout. Nous n'insinuons pas que vous jetez l'argent par les fenêtres. Nous n'avons jamais dit cela. Je dis encore une fois, et je suis désolé si vous ne comprenez pas, c'est qu'aujourd'hui j'estime que nous sommes en droit de savoir où va l'argent.

Mme Le Maire : Bien sûr.

M. THOUMELIN : Comme je vois que la majorité des associations ont la même somme que l'année précédente, il y a rien qui change ? Parce que tous les ans, une association peut ne pas

avoir le même nombre d'adhérents ? Ici nous parlons de licenciés mais il y en a qui n'ont que des adhérents et pas de licenciés.

M. L'HENORET : Je partage ce qui vient d'être dit par Bernard Le Blé. Par contre je voudrais être sûr que certaines associations non seulement n'aient d'un coté des subventions et d'autre part aient tendance quelquefois à augmenter leur cotisation, notamment celles incluant la jeunesse. Je suppose que c'est vu mais quand même il faudrait être sûr de cela. Les cotisations sont élevées pour certaines associations. J'ai été moi-même président d'une association et je sais qu'il est possible de les maîtriser. Il ne faudrait pas qu'il y ait double peine pour les usagers, même si sur le fond il faut continuer comme nous le faisons.

Mme ANNIC : Je voudrais répondre à l'augmentation des cotisations pour certaines associations. Dans le domaine sportif, c'est vraiment spécifique aux licences fédérales et comme les licences augmentent et certaines, beaucoup, car au final le club ne va prendre peut-être qu'un euro d'augmentation et encore, pour certains ce n'est pas le cas. Il y a certaines sections qui n'augmentent pas car elles prennent en charge l'augmentation de la fédération. C'est énorme.

M. L'HENORET : Je pense qu'il y a des clubs qui jouent le jeu et d'autres qui ont tendance à faire le contraire.

Mme ANNIC : Et on regarde aussi « les bas de laine » ! Le but c'est de ne pas en faire. On ne peut pas comparer une association comme le foyer laïque qui a 2000 adhérents et qui a besoin d'avoir des provisions pour régler les salaires et d'avoir un exercice budgétaire de salaires des clubs comme lanester gymnastique ou autre, il doit avoir une réserve. Mais ceux qui n'ont pas d'employés, c'est différent. Pour avoir fait plusieurs associations, certaines ont juste 3 à 4 000 euros d'avance pour combler un déficit sur une année.

Mme DE BRASSIER : En fait il y a différentes tailles d'association, les Associations sportives ne sont pas soumises à cette règle puisque les subventions affectées à ce secteur font l'objet d'une procédure spéciale d'attribution en liaison avec l'Office Municipal des Sports. Lors du dernier mandat, une commission composée d'Elu(es) s'était penchée sur des critères qui pouvaient être appliqués aux associations, car pour être tout à fait clair sur la thématique du social par exemple, nous avons un certain nombre d'associations avec de petits montants de subventions. Les membres de la commission sont peuvent l'attester. Très clairement, nous ne pouvons pas « épilucher » les comptes de chaque association pour 50 € de soutien ! J'espère que cette commission pourra retravailler ensemble cette question pour que nos critères de subvention soient plus lisibles y compris pour le citoyen.

Mme Le Maire : En tous les cas sur la vie associative s'il y a bien une certitude c'est que nous sommes engagés aux côtés des associations pour travailler en partenariat à donner des réponses aux besoins des lanestériens. Le chantier est ouvert et je sais que Bernard le Blé, conseiller municipal délégué à la vie associative travaille avec les services. Aujourd'hui c'est la rationalisation des locaux. Je pense déjà que c'est un sacré pensum. Nous allons procéder par ordre, d'abord les locaux et ensuite les critères mais je pense qu'il faut être réaliste par rapport à la dimension des chantiers ouverts qui est important en trouvant des réponses plus adaptées aux associations, en optimisant nos moyens, et en faisant en sorte que les associations travaillent ensemble. Cela va dans le bon sens.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons voter le bordereau. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXV – MANIFESTATIONS SPORTIVES – SUBVENTION 2017

Rapport de Mme ANNIC

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions pour les manifestations sportives suivantes :

- Tournoi des Trente Rugby Club Lanester Locunel : **5 774 €**

Cette manifestation est devenue un événement majeur dans le cadre des écoles de rugby en Bretagne, une référence au niveau national voire international.

Cette manifestation se déroulera les 3 et 4 juin 2017, plus de 1000 jeunes seront accueillis.

- Finales des Coupes Nationales de gymnastique Enfants du Plessis : **1 500 €**

Cette manifestation regroupera plus de 400 gymnastes au gymnase Jean Zay les 18 et 19 mars 2017

- Trail des Pirates Courir à Lanester **196,20 €**

Cette course regroupe plus de 500 trailers. Elle se déroulera le 1^{er} mai à Saint Niau.

- Grand Prix Cycliste de la Ville Avenir Cycliste Lanester 56 : **3 153 €**

Cette course regroupe plus de 100 coureurs cyclistes. Elle se déroulera le 28 juin 2017.

- 10 km et Semi marathon Courir à Lanester : **2 019 €**

Ces courses regroupent plus de 700 coureurs. Elles se dérouleront le 13 juillet 2017.

Ces dépenses seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet à l'article 6574.

La Commission Municipale chargée des Affaires Sportives réunie le 25 janvier 2017 a émis un avis favorable

DECISION DU CONSEIL :

Mme ANNIC : Cette année une somme est allouée à l'Association des Enfants du Plessis qui organise une finale de coupes de France. La somme de 1 500 euros est allouée systématiquement lors de compétitions de ce genre. Dans le listing des manifestations, il en manque une, c'est celui du tournoi des jeunes qui ne nous est pas encore parvenue.

Mme Le Maire : Des questions sur ce bordereau ?

Mme RISSEL : Juste une boutade, vous m'aviez promis que l'on aurait vu le trophée de la pétanque remis à la Ville ! Et il n'est pas là !

Rires dans la salle.

Mme ANNIC : Je monte le chercher !

Mme Le Maire : C'est exact. Le comité départemental avait organisé avec la fédération de pétanque le championnat de France de pétanque au mois de septembre 2016. Pour nous remercier, ils nous ont offert un magnifique trophée.

Mme ANNIC : C'est un prix qui récompense les collectivités oeuvrant pour faire valoir la pétanque et le jeu de boules provençales. Il n'y en a qu'un par an.

M. IZAR : Et vous savez combien il y a eu de visiteurs ? 8 000 personnes pendant 3 jours !

Mme ANNIC : En 2018-2019-2020 sera organisé le championnat de triplettes. Cela multipliera par 2 ou 3 le nombre de spectateurs !

Mme Le Maire : Et là nous mesurons le nombre de bénévoles qu'il faudra ! En attendant nous allons voter. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXVI – CULTURE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET AUTRES ETABLISSEMENTS

Rapport de Mme PEYRE

Les membres de la Commission Culture, réunis le 19 janvier dernier ont examiné les demandes de subventions de fonctionnement présentées, au titre de l'exercice 2017, par les associations culturelles et autres établissements publics locaux (EPCC...).

Il est rappelé que le débat d'orientations budgétaires a proposé de ne pas diminuer le montant des subventions, en les maintenant aux montants 2016. Ainsi, il est proposé :

- a) d'accorder les subventions aux associations suivantes ;

DESIGNATION	2016	2017
Amicale des Accordéonistes	255.99	255.99
Association des Paroissiens de Lanester	277.16	277.16
Chœur Diapas'hom	262.72	262.72
Club radio amateur de Lanester	197.29	197.29
Compagnie Eskemm	<i>Edition en biennale</i>	4 905.00
Couleurs d'automne	214.60	214.60
Emglev Bro an Oriant (fonctionnement)	700.60	700.60
Festival Interceltique	3 849.44	3849.44
Fontaine aux Chevaux	24 553.67	24 553.67
Fontaine aux Chevaux (prix de la Ville)	350.00	350.00
Foyer Laïque de Lanester (marathon photo)	<i>Pas de demande en 2016</i>	160.00
Harmonie municipale (fonctionnement)	4 154.52	4 154.52
Harmonie municipale (chef d'orchestre)	3 337.47	3 337.47
Heivanui	147.15	147.15
Kabanamuzik	23 243.90	23 243.90
Kanerion an Oriant	259.84	259.84
Fistouled Lann - Ester	1 722.63	1 722.63
Korollerien ar Skorv	903.66	903.66
Ligue Enseignement (Salon Livre Jeunesse)	2 887.08	2 887.08
Phonie douce	326.24	326.24
Phil' Art de Bretagne Sud (fonctionnement)	144.35	144.35
Phil' Art de Bretagne Sud (organisation concert)	336.83	336.83
Radio Bro Gwened	96.24	96.24
Récréation cérébrale	206.91	206.91
Sellit 150	1 068.22	1 068.22

Société Archéologie & Histoire du Pays de Lorient	157.82	157.82
Sonerion Lannarster	2 113.35	2 113.35
Théâtre en Do	304.11	304.11
Trait d'Union	350.30	350.30

b) selon les termes de la délibération en date du 2 juillet 2015, de fixer le montant de la subvention de l'association A TEMPO, pour l'année scolaire 2016/2017, comme suit (17 élèves x 906 €) :

DESIGNATION	2016	2017
A Tempo	15 402.00	15 402.00

c) d'attribuer une subvention à d'autres établissements publics locaux (EPCC...) :

DESIGNATION	2016	2017
Office de la Langue Bretonne	673.65	673.65

d) d'approuver et d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Ville de Lanester et les organismes bénéficiaires de subvention d'un montant supérieur à 23 000 € en application de l'article 10 de la loi n°200.321 du 12 avril 2000 et du décret du 6 juin 2001. Ces conventions précisent les conditions de versement de l'aide allouée.

Pour 2017, les associations concernées sont la Fontaine aux Chevaux et Kabanamuzik.

Par ailleurs, interviennent aussi des conventions avec les associations suivantes : la Ligue de l'Enseignement (salon du livre jeunesse) et l'Harmonie Municipale.

Ces conventions sont annexées au présent bordereau.

Les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au Budget 2017 de la ville de Lanester nature 6574 (associations) et 65737 (autres établissements publics locaux) fonction 33.

DECISION DU CONSEIL :

Mme PEYRE : Pas de nouvelle association. La Compagnie Eskem se produit tous les 2 ans, nous aurons donc cette année un festival de danse qui se produira du 5 au 8 Juillet. L'année

dernière le Foyer Laïque n'avait pas demandé de subvention pour le marathon photo, ce qui n'est pas le cas pour 2017 et c'est pourquoi nous leur verserons le même montant.

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions ?

Mme LE BOEDEC : Je ne participerai pas au vote étant concernée par une association subventionnée.

M. LE BLE : Et c'est la même chose pour moi, étant concernée par une Association.

Bonne note est prise.

Mme Le Maire : Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité (2 Elu(es) ne participant pas au vote.

XXXVII – MEDIATHEQUE ELSA TRIOLET – CONVENTION BOOKEMISPHERES

Rapport de Mme PEYRE

BOOK HEMISPHERES est une association loi 1901-entreprise d'insertion, spécialisée dans le tri de livres d'occasion. L'association collecte des livres de tous types et de tous genres, grâce aux dons des particuliers et des collectivités, afin de leur donner une seconde vie.

Ces livres sont triés par des personnes en difficulté, qui retrouvent ainsi une place valorisante dans le monde du travail (vocation sociale de l'association).

Les livres sont ensuite :

- soit redistribués à des associations caritatives dans le but de faciliter l'accès au livre et à la culture pour des populations défavorisées (vocation solidaire de l'association) ;
- soit vendus pour atteindre l'équilibre financier et pérenniser la structure de l'association ;
- soit recyclés en pâte à papier, chaque fois que possible, en partenariat avec une entreprise de l'économie sociale et solidaire (vocation écologique).

Pour ce faire, l'association dispose, avec le soutien de ses partenaires associés, des structures du personnel suffisant à la réalisation de ces actions.

Suite à la convention établie le 24 août 2010, L'Association Book Hémisphères sollicite la Ville de Lanester pour confirmer le partenariat existant tout en le consolidant via une annexe précisant les modalités d'organisation relatives à

- ✓ la boîte à livres

- ✓ le don de livres
- ✓ l'usage de la BAL
- ✓ le désherbage
- ✓ l'enlèvement des livres

Vu l'avis favorable de la commission culture réunie le 19 janvier dernier,

Vu la convention de partenariat entre la Ville de Lanester et l'Association Book Hémisphères du 24 août 2010,

Considérant qu'il est important de préciser les modalités de ce partenariat,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver les termes de l'annexe à la convention de partenariat**
- **d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention et son annexe**

DECISION DU CONSEIL :

Mme PEYRE : Book Hémisphères est d'abord une entreprise d'insertion, sous statut associatif spécialisée dans la récupération, le tri et la vente de livres d'occasion. Elle a une triple vocation d'œuvrer en faveur de la culture, du social et de l'environnemental. Depuis 2010, 2 boîtes ont été installées sur la commune, une à l'hôtel de ville, l'autre à la maison de quartier de l'Eskale. La Commission Culture réfléchit pour l'installation d'une 3^{ème} boîte. En ce qui concerne l'insertion, 10 salariés dont 7 en insertion sous forme de CDD, CAE et TIG (travaux d'intérêt général) avec l'administration pénitentiaire qui peuvent bénéficier entre 30 et 100 h. Ce n'est pas neutre d'avoir adhéré à cette association il y a maintenant 17 ans.

Mme Le Maire : Des questions sur ce bordereau ? Ou des interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXVIII – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LANESTER – REGLEMENT DES ETUDES – CONTRAT DE PARCOURS PERSONNALISE – PROJET D'ETABLISSEMENT

Rapport de Mme PEYRE

Le Conservatoire de musique et de danse de Lanester est un conservatoire classé par l'Etat.

La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse musique (2001) du Ministère de la Culture, l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique de la danse, ainsi que les schémas nationaux d'orientation pédagogique (2004 et 2008) imposent que le Conservatoire dispose d'outils nécessaires à sa bonne administration, dont :

- **le règlement intérieur** (*présenté et validé au Conseil Municipal du 30 juin 2016*) qui établit l'organisation générale, les modalités d'inscription et de tarification, les règles de vie, les obligations des élèves et des professeurs,
- **le règlement des études**, qui définit les cursus, les modalités d'évaluation et les diplômes décernés.
- **le contrat de parcours personnalisé** qui permet une organisation des études plus souple, concerté entre l'équipe pédagogique et les élèves concernés, pour s'adapter aux acquis, aux profils et aux projets de certains élèves.
- **le projet d'établissement** qui fixe les orientations politiques de l'équipement tant pour les actions pédagogiques et artistiques que celles menées en faveur du développement des pratiques musicales et chorégraphiques.

Vu l'avis favorable des membres de la commission culture du 16 juin 2016 et du 19 janvier 2017 et du conseil d'établissement du Conservatoire du 12 janvier 2017,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider le règlement des études, le contrat de parcours personnalisé et le projet d'établissement joints en annexe.

DECISION DU CONSEIL :

Mme PEYRE : Comme vous avez pu le constater, le dossier est très complet. Ce que je peux ajouter, c'est que le projet d'établissement fera l'objet à mi-parcours d'une évaluation afin de mesurer le chemin parcouru et les résultats obtenus. A savoir donc que ces documents sont très importants, tant pour les demandes de subventions que pour le renouvellement de l'agrément du conservatoire. A ce sujet vous avez pu voir que les documents étaient très conséquents. Je tiens à remercier François MENARD et l'ensemble des enseignants, pour la qualité, la richesse de ses documents, sans oublier bien sûr les membres de la commission qui ont contribué à l'élaboration de ces documents. Ces derniers seront la colonne vertébrale du conservatoire à rayonnement communal.

Mme Le Maire : Des questions ? Des interventions sur ces documents ? Juste une précision concernant le document du projet d'établissement. Sur l'organigramme apparaît un agent qui doit être rattaché aux moyens généraux et non au conservatoire.

Bonne note est prise.

Mme Le Maire : S'il n'y a pas de questions ou interventions, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

Avant de clôturer la séance, quelques informations :

Présentation des Deiziou sur le week-end par Mme DUMONT Françoise :

- dès demain soir, conférence par Jean-Michel LE BOULANGER, qui a écrit le livre « être breton » qui est aussi Vice-Président de la Région Bretagne et professeur à l'Université de Bretagne sud – 20 h 30, à la salle Jean Vilar
- toujours dans le cadre des Deiziou, organisé par la ville, rencontre avec Bertrand Gallic, scénariste de la bande dessinée du cheval d'orgueil.
- ateliers divers toute la journée, animés notamment par l'Association Korollerien Ar Skorv, création musicale avec une ballade sonore réalisée par Gwendal Le Ruyet pour terminer par un mini fest-dez à 16 h.

Comme vous pouvez le remarquer pour le 3^{ème} samedi consécutif, cela va sacrément bouger à la médiathèque, cela n'arrête pas, entre les Pokémon, plus la déambulation musicale réalisée par le conservatoire de musique qui compte pour les évaluations et cartes blanches au conservatoire à 17 h.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21 h 15.